



Le 7 octobre 2024
Direction générale
CK/ID

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 7 octobre 2024
à 19 heures, salle l'Estuaire

PROCES-VERBAL

Le sept octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD (*absente pour la délibération n° 22*), Ludovic JOYEUX (*absent pour la délibération n° 22*), Clotilde ROUGEOT (*absente pour la délibération n° 11*), Michel LUCAS (*absent pour la délibération n° 22*), Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON (*absent pour les délibérations n° 11 et 22*), Corinne CHENARD, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN (*absente pour les délibérations n° 13 à 21 et n° 23*), Olivier FRANC, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Laetitia BAR à Clotilde ROUGEOT

Gilles PHILIPPEAU à Hélène RAUHUT-AUVINET

Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHENARD

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Adeline BRETIN à Farid OULAMI

Yves ANDRIEUX à Anne-Laure BOCHE

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absents excusés : Patrice BOLO, Yvan VALLEE, Ludivine BEN BELLAL, Sandrine GOURDON.

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers effectivement présents : 23

Secrétaire : Corinne CHENARD

ORDRE DU JOUR :

		Objet
Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2024		
1	2024-91	Nantes Métropole - Rapport annuel d'activités 2023
2	2024-92	Dialogues citoyens - Bilan d'actions 2020/024 - Approbation
3	2024-93	Stratégie Bien vieillir - Plan d'action 2024/2026 - Adoption
4	2024-96	Convention Territoriale Globale 2024/2028 - Approbation
5	2024-96	Projet Éducatif de Territoire - Plan mercredi 2024/2027 - Approbation
6	2024-97	Fonds d'Innovation pédagogique - Convention de financement avec le Rectorat de Nantes - Approbation
7	2024-98	Renouvellement des cours d'école - Sites Léon-Blum et Anne-Frank - Programme - Approbation
8	2024-99	Mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap - Convention entre l'État et la ville de Couëron - Modification - Approbation
9	2024-100	Label du Quai « Relais Info Jeunes » - Convention avec « Info Jeunes Pays de la Loire » et la DRAJES - Approbation
10	2024-101	Dojo Jean-Claude-Le Quintrec - Réhabilitation - Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre - Programme - Approbation
11	2024-102	Ressources humaines - Subventions complémentaires 2024 aux associations - Approbation
12	2024-103	Bâtiment municipal de la Place des Cités - Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre - Programme - Approbation
13	2024-104	Décision modificative n° 2 - Budget Principal - Approbation
14	2024-105	Dispositions financières diverses
15	2024-106	Commission d'Appel d'offres - Composition - Modification
16	2024-107	Protection sociale complémentaire des agents - Couverture du risque prévoyance - Convention de participation - Approbation
17	2024-108	Groupement de commandes titres-restaurant - Adhésion

18	2024-109	Tableau des effectifs - Modification
19	2024-110	Ouverture dominicale des commerces - Année 2025 - Avis
20	2024-111	Parcelle communale section CD n° 488 - Cession - Approbation
21	2024-112	La Joallière - Parcelles n° B 420 et B 422 - Acquisition - Approbation
22	2024-094	Congrès des Maires - Mandat spécial - Approbation
23	2024-113	Décisions municipales et contrats - Information

Madame le Maire : Bonsoir à toutes et tous, bonsoir aux personnes qui vont nous suivre à distance et bonsoir aux collègues pour ce Conseil Municipal, un Conseil Municipal avec un élu qui vient nous rejoindre pendant un temps donné, Robin Salecroix, Vice-Président à Nantes Métropole, qui va venir nous présenter le rapport d'activités de Nantes Métropole avec le petit exercice habituel, puisqu'il s'agit de présenter l'année 2023 alors que nous arrivons presque à la fin de l'année 2024.

Cette présentation se fera à deux voix, puisque notre collègue Michel Lucas s'exprimera sur la partie plus couëronnaise et présentera toutes les réalisations qui se sont faites sur notre territoire pendant cette année 2023 et qui sont portées par la Métropole, en association, comme toujours, avec la Ville, bien évidemment.

Avant de commencer, je vais demander à Ludovic Joyeux de faire l'appel.

(Monsieur Ludovic Joyeux procède à l'appel des présents et précise les pouvoirs.)

Ludovic Joyeux : Nous nommons Corinne Chénard au poste de Secrétaire de séance, qui nous donne son accord. Merci, Corinne, de t'être désignée volontaire.

Madame le Maire : Merci pour l'appel. Plusieurs collègues sont absents pour ce Conseil Municipal, cela pour deux raisons, et notamment des raisons de santé pour malheureusement plusieurs d'entre eux, avec des problématiques fortes, mais aussi pour des raisons de déplacements professionnels pour plusieurs autres, ce qui tombe malheureusement sur la date de notre Conseil Municipal. Parfois, il n'est pas possible d'anticiper. En tous les cas, certains pourront nous suivre à distance. Je compte tout de même sur vous pour animer ce Conseil Municipal et participer vraiment tout au long de nos délibérations.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Madame le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce document qui vous a été fourni ? *(Non.)* Je peux donc le mettre aux voix.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

1	2024-91	NANTES MÉTROPOLE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023
---	---------	--

Rapporteur : Michel Lucas

EXPOSÉ

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des Collectivités territoriales : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* ».

Ce rapport annuel a été communiqué à l'ensemble des élus par mail du 3 septembre 2024. Il peut être consulté sur le site de Nantes Métropole, sur le site de la Ville et est consultable en mairie au service du Secrétariat général et de la Coopération intercommunale.

Le rapport présente les chapitres suivants :

1 – Quelques éléments du paysage métropolitain

2 – Présentation de l'action de Nantes Métropole

A. Une Métropole innovante, créative, attractive et rayonnante

- La montée en puissance du projet métropolitain ;
- Un dialogue citoyen qui s'affirme, une transition écologique en action, un projet de collectivité concerté ;
- Une Métropole tournée vers l'extérieur *via* des actions fortes et des partenariats fructueux,
- L'offre touristique, vecteur de rayonnement ;
- Impulser une politique culturelle ambitieuse et soutenir le sport de haut niveau ;
- Développer l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Une Métropole qui se veut novatrice et audacieuse ;
- Économie et emploi responsables : vers un modèle de développement plus sobre et inclusif ;
- Un développement urbain ambitieux en faveur des habitants et de l'attractivité du territoire.

B. Une Métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité

- Produire des logements pour tous ;
- L'accompagnement social lié au logement ;
- L'égalité, axe central du bien vivre ensemble ;
- Une Métropole conçue pour favoriser la cohésion sociale ;
- Une Métropole qui lutte contre la pauvreté ;
- Un accompagnement social lié au logement et à la mise à l'abri ;
- Une Métropole au rendez-vous des enjeux et défis de la longévité.

C. Une Métropole engagée pour la transition écologique et énergétique

- Des objectifs climatiques et énergétiques à la hauteur des enjeux ;
- Une politique de déplacements concertée, adaptée et en action ;

- Encourager une mobilité apaisée au bénéfice de tous les usagers ;
- Réduire, trier, collecter, valoriser les déchets ;
- La gestion du cycle de l'eau ;
- Préoccupations environnementales et services urbains.

3 – Synthèse financière de l'année

- L'intercommunalité au service des habitants de Nantes Métropole ;
- L'année 2023 illustre une stratégie financière qui préserve les équilibres financiers de la Collectivité et qui témoigne de la volonté d'action du mandat avec de nombreuses réalisations de politiques publiques ;
- Une situation financière saine fin 2023 ;
- Un endettement programmé et maîtrisé ;
- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent 1 402,9 millions d'euros dont 868,2 millions d'euros pour le fonctionnement et 425,3 millions d'euros pour les investissements réalisés ;
- Les grandes masses du budget principal.

4 – Synthèse de l'activité du pôle Loire-Chézine pour la commune de Couëron

- Voirie-espace public ;
- Assainissement et eaux usées ;
- Habitat et urbanisme ;
- Développement économique.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;

Vu l'avis de la Commission Affaires métropolitaines du 17 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu le rapport d'activité 2023 de Nantes Métropole ci-annexé ;

Le rapporteur propose de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2023 de Nantes Métropole.

Madame le Maire : Je vais maintenant laisser la parole à Robin Salecroix, qui va tout d'abord se présenter, puis nous faire ce rapport d'activités 2023 pour Nantes Métropole.

Robin Salecroix : Merci, Madame le Maire, merci, Carole, bonsoir à chacune et chacun. Je vous remercie de cette invitation à venir présenter le rapport annuel 2023 de Nantes Métropole. Je suis Robin Salecroix, Vice-Président en charge de la politique publique de l'Eau et de l'Assainissement à Nantes Métropole, et également élu à Nantes, conseiller municipal en charge de la lutte contre la grande précarité. C'est un plaisir d'être présent à Couëron ce soir à vos côtés pour présenter ce rapport. Je vous propose que nous en entamions la présentation dès maintenant.

Vous le verrez, ce rapport 2023 est structuré en trois parties : un rappel du diagnostic et du paysage institutionnel, la présentation d'actions clefs – je vais bien évidemment éviter, dans le cadre de la présentation, de relire le PowerPoint de façon exhaustive, mais plutôt me concentrer sur quelques items et quelques actions phares pour rendre cette présentation la plus vivante possible – puis nous terminerons par un sujet éminemment structurant qu'est la synthèse financière de l'année.

Je vous propose de démarrer tout de suite sur cette *slide* avec le rappel de ce qu'est notre Métropole, c'est-à-dire les 24 communes qui la constituent, qui vont de grandes villes comme Nantes avec plus de 300 000 habitants jusqu'aux plus petites communes de nos territoires, avec par exemple 1 700 habitants pour Saint-Léger-les-Vignes, ce qui montre la diversité de ce territoire métropolitain que vous connaissez.

Sur la *slide* suivante, vous avez un rappel du nombre d'agents en termes d'équivalents temps plein, qui concourent à délivrer le service public sur notre territoire, avec le rappel des compétences de notre Métropole, qu'il s'agisse des transports, des espaces publics ou des déchets, et bien d'autres, des compétences qui ne se satisfont pas des limites administratives communales et où il y a justement un intérêt à une organisation intercommunale. C'est le reflet de nos engagements structurants et de cette intercommunalité de projets qui respecte les élus des territoires et nos maires des 24 communes.

La *slide* suivante rappelle quant à elle les compétences facultatives de notre Métropole, qui sont justement l'histoire des différentes réformes institutionnelles ayant pu se décliner dans le pays ces dernières années, voire ces dernières décennies. En termes de compétences facultatives, vous le voyez, cela va de l'hébergement des gens du voyage jusqu'aux enjeux de stratégie foncière ou encore de gestion des équipements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Voici très rapidement le rappel du paysage.

Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, nous allons maintenant rentrer dans la présentation de l'action de Nantes Métropole.

Nous allons démarrer avec une Métropole innovante, créative et rayonnante. Comme vous le verrez par la suite, cela relève de plusieurs thématiques, plusieurs enjeux, notamment la gouvernance de notre Collectivité, qui s'appuie sur un certain nombre de documents socles, notamment le pacte métropolitain, le pacte de gouvernance, qui vient rappeler le lien qui doit unir les maires et notre Métropole, en particulier son exécutif métropolitain, constitué de la Maire-Présidente et de ses vice-présidents. Ce pacte de gouvernement rappelle également le rôle structurant qu'ont les élus municipaux dans l'animation de la vie métropolitaine. C'est d'ailleurs le sens de la participation d'un certain nombre d'élus municipaux, y compris ceux qui ne sont pas forcément membres du Conseil métropolitain, un certain nombre de cadres collectifs de dialogue où nous échangeons sur nos politiques publiques respectives. Je crois que cela concourt bien évidemment au respect des territoires à cette intercommunalité qui est vivante, qui ne doit pas aspirer les compétences des Collectivités, mais qui doit bien faire avec pour faire mieux.

Vous avez également un rapport d'un certain nombre d'autres cadres collectifs qui existent au-delà de l'échelon communal et de l'échelon métropolitain, cette fois-ci à l'échelle des pôles métropolitains, par exemple entre Nantes et Saint-Nazaire à l'échelle de la Région, du Département, et qui là aussi sont essentiels pour nous permettre de répondre aux défis de notre territoire, notamment le défi alimentaire, qui lui aussi ne se satisfait pas des seules frontières intercommunales.

Un enjeu encore avec l'implication citoyenne, qui est pour nous à la fois un objectif, un chemin, et donc une manière de répondre aux défis de notre société. Cela prend des déclinaisons très concrètes à l'échelle métropolitaine, avec par exemple l'organisation d'un certain nombre de débats à l'échelle de notre Agglomération, par exemple le dernier grand débat sur la Fabrique de la Ville, mais il y en a eu d'autres auparavant, comme celui qui s'est déroulé autour de la thématique de la Loire.

Sur la *slide* suivante, nous revenons justement sur le lien qui unit la Métropole à des territoires beaucoup plus lointains à travers notre politique de solidarité internationale et nos partenariats bilatéraux avec un certain nombre de territoires, par exemple le Québec, Haïti, mais aussi un certain nombre de pays africains où nous mobilisons également des crédits dans le cadre de la solidarité internationale pour venir déployer des politiques publiques offensives, notamment sur les enjeux de solidarité, d'eau ou d'assainissement.

Un rappel également de l'offre touristique, qui est un vecteur à la fois de rayonnement du territoire, qui bénéficie donc à des personnes extérieures, mais qui bénéficie aussi bien évidemment aux propres habitants de nos Communes et de notre Agglomération, avec un rappel des temps forts qu'ont été le Voyage dans le Vignoble, l'évènement Estuaire, la Galerie des Machines, ainsi que les enjeux éminemment structurants de tourisme, comme par exemple le voyage à Nantes.

En parlant de politique culturelle, 2023 a également été une année riche en termes d'expositions, en termes de grands évènements hébergés dans nos équipements culturels d'intérêt métropolitain qui ne bénéficient pas, vous le savez bien, uniquement aux Nantais, mais bien au-delà de notre Commune-centre, et même bien au-delà de la Métropole. Par exemple, au Musée d'Arts, sur l'année 2023, nous avons connu plus de 420 000 visiteurs, c'est-à-dire un record. Nous avons même battu le record de l'année de réouverture du Musée d'Arts, où nous étions en dessous des 420 000. Je crois que cela dit aussi toute la portée de ces équipements et des contenus qu'ils nous permettent de déployer.

Je vous évoquais les enjeux d'enseignement supérieur et de recherche. Sur le territoire métropolitain, ce sont près de 60 000 étudiants qui peuplent notre territoire, donc évidemment des jeunes qui font vivre notre Agglomération et que nous accompagnons à travers un certain nombre de pôles universitaires d'excellence, mais aussi par le soutien à l'accueil de chercheurs internationaux ou de relations financières bilatérales à travers des conventions pluriannuelles comme Campus Nantes.

Toujours en parlant d'offre universitaire, nous accompagnons un certain nombre de filières et d'entreprises innovantes. Nous pouvons penser au soutien du financement d'Atlanpole, qui est évoqué dans cette *slide*. Là aussi, c'est un fonds et une filière en santé que nous souhaitons soutenir sur le territoire, avec derrière des crédits de la Métropole en direction de ces pépites, de ces chercheurs et de ces filières en santé, avec derrière du très concret pour nos territoires, notamment en termes de développement et d'innovation autour des enjeux de thérapie génique ou d'amélioration de la qualité des analyses, par exemple des prélèvements sanguins. Cela fait partie de quelques projets que nous avons pu soutenir en 2023.

Il existe d'autres filières stratégiques sur notre territoire au-delà de la santé, c'est l'objet de la deuxième partie de cette *slide*, avec le rappel des éléments autour de l'alimentation ou de la filière maritime, car nous avons la chance, vous le savez, d'accueillir le premier port de la façade atlantique, donc une filière à soutenir.

Sur cette *slide*, vous avez la question éminemment stratégique de l'économie, avec évidemment des enjeux d'accompagnement de nos entreprises sur nos territoires autour d'un développement économique le plus responsable. Au-delà de vous lire la *slide*, il me semblait important de vous rappeler que la Métropole a le rôle éminemment stratégique de soutenir l'insertion dans le cadre de ces marchés publics. Pour vous donner là aussi quelques indicateurs de cette politique publique, ce sont 5 à 7 %, selon les années, d'heures d'insertion de nos marchés publics qui sont consacrées à l'intégration des publics les plus éloignés de l'emploi. Ce sont donc plus de 700 000 heures qui ont été ainsi déclinées en heures d'insertion en 2023 et plus de 1 500 personnes concernées. Je crois que ce sont également des faits concrets et tangibles de l'action de notre Métropole dans le cadre de l'emploi et de l'insertion durable sur notre territoire.

La *slide* suivante revient là aussi sur le développement que nous souhaitons le plus ambitieux et urbain en faveur de l'attractivité du territoire, mais au-delà de la question de l'attractivité, le sujet est bien de répondre aux besoins et d'accompagner les nécessaires transitions, notamment l'accompagnement de grands projets structurants en 2023 comme le Vélodrome de Couëron – nous sommes bien placés et vous êtes bien placés pour le savoir – ou d'autres équipements qui bénéficient là aussi aux habitants de notre Agglomération. Nous pouvons penser au projet de transfert du CHU, qui est dans une phase bien avancée. C'est plus d'un milliard d'euros consacré à la santé publique sur notre territoire pour maintenir l'hôpital public en cœur d'agglomération, évidemment en étant attentifs au maillage en termes de réponse de santé à l'échelle de l'ensemble des établissements hospitaliers. Ce n'est donc pas seulement un CHU sur l'Île de Nantes, ce sont aussi les solutions que nous pouvons avoir sur l'ouest de notre territoire à Saint-Herblain ou encore le maillage avec l'ensemble des autres équipements hospitaliers. Souvenez-vous de la bataille qui a été celle de notre majorité à la Métropole, soutenue dans les territoires comme ici, pour maintenir et gagner des lits supplémentaires dans le cadre du projet de transfert de l'hôpital.

Un enjeu aussi éminemment stratégique est celui de l'accompagnement de la mutation du renouvellement urbain de nos quartiers prioritaires, notamment à travers l'accompagnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

La Métropole du bien-vivre, vous allez le voir, ce sont également des sujets très concrets et qui concernent nos habitants au quotidien, notamment dans une période de crise du logement que vous connaissez chacune et chacun, une crise du logement qui n'épargne pas notre territoire, qui est une crise du logement à l'échelle nationale et qui s'explique par de multiples facteurs. Nous pouvons penser à la hausse des taux, à la raréfaction du foncier sur un certain nombre de communes, au prix des matériaux qui a augmenté, notamment dans le cadre des conflits géopolitiques internationaux. Comme vous le savez, cela est venu percuter de plein fouet notre stratégie de déploiement et de développement du logement sur nos territoires, avec une boussole, un cap qui était le nôtre – qui est d'ailleurs toujours le nôtre – de production de 6 000 logements par an, dont 2 000 logements sociaux. La réalité, c'est qu'en toute lucidité, notamment sur l'année 2023, nous sommes en retrait par rapport à ces objectifs, justement au vu de la crise du logement que je viens d'évoquer. C'est pour cela que nous avons souhaité, à l'échelle de notre Métropole, ne pas rester les deux pieds dans le même sabot et affronter cette crise, notamment à travers un plan de relance du logement. Ce sont plus de 20 millions d'euros supplémentaires qui ont été dédiés à ce plan de relance, particulièrement sur la période 2023/2024, avec près de 26 projets immobiliers à l'échelle de notre agglomération qui ont été débloqués, soit l'équivalent de 1 600 logements, dont 542 logements sociaux. Je crois que cela montre une fois encore l'utilité d'une politique offensive dans le domaine et le rôle contracyclique des politiques publiques des collectivités pour affronter, parfois, des vents mauvais.

Une autre politique qui est pour nous un enjeu majeur, c'est celle de l'accueil des gens du voyage sur nos territoires. Là aussi, tout reste à faire tant je sais aussi la situation complexe d'un grand nombre de ménages gens du voyage sur notre territoire. Je sais aussi à quel point Couëron a fait beaucoup et continue de faire beaucoup. Nous avons notamment travaillé une réorganisation des services dans le domaine, par exemple à travers un schéma départemental, le développement des réponses en termes de logement et d'accueil de ces populations sur notre agglomération.

Une Métropole solidaire, ce sont aussi des éléments concrets pour l'égalité au quotidien avec des conseils citoyens impliqués dans la vie de nos quartiers, à Couëron comme ailleurs, mais également des enjeux autour de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à notre territoire métropolitain, que nous parlions de l'espace public ou de nos transports en commun – j'y reviendrai aussi tout à l'heure.

Un enjeu structurant est celui de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur lequel la Métropole a un rôle exemplaire à jouer dans sa fonction d'employeur à travers sa politique ressources humaines pour faire converger les rémunérations à responsabilités et postes égaux. Je crois que c'est de notre responsabilité à tous.

Le dernier item de cette *slide* concerne l'accueil des migrants d'Europe de l'Est et l'enjeu de résorption des bidonvilles. Vous le savez, ce n'est pas un petit sujet à l'échelle de Nantes Métropole. Ce sont près de 3 000 personnes considérées migrantes d'Europe de l'Est que nous accueillons à l'échelle de l'agglomération, qui vivent souvent dans des situations pour le moins inhumaines ou indignes dans les bidonvilles, qui malheureusement mitent notre territoire. C'est quelque chose qui n'est pas acceptable d'un point de vue humain, qui n'est pas acceptable d'un point de vue de la scolarisation, de la santé publique, et c'est là aussi le sens de l'engagement des communes de nos territoires à travers un plan de résorption de bidonvilles, lequel prend des modalités différentes : terrains d'insertion, terrains sas, missions de résorption des bidonvilles.

J'étais encore cet après-midi en discussion sur l'enjeu majeur qui nous attend de résorption du bidonville qui est à l'opposé de notre agglomération – ce n'est pas un petit sujet – sur le secteur Prairie de Mauves. Là aussi, nous allons avoir besoin de l'engagement de l'ensemble des communes, mais également, je me permets de le dire, d'interroger la responsabilité des employeurs, lesquels sont bien contents de trouver cette main-d'œuvre sur le territoire, mais qui, souvent, une fois passées les grilles de l'entreprise, ne se posent plus trop de questions sur le devenir de ces hommes et de ces femmes, notamment une grande partie de mineurs. La Collectivité décide de faire beaucoup, les Communes décident de faire beaucoup, donc il va falloir que l'Etat suive, ainsi que les employeurs.

Une Métropole solidaire, c'est aussi une Métropole qui lutte contre la pauvreté à travers différents leviers d'actions : la stratégie pauvreté, des actions autour de l'accompagnement à l'accès aux droits, mais aussi le fait d'avoir un outil, que nous appelons le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), que vous connaissez, notamment pour maintenir dans le logement, avec là aussi des outils très concrets pour soutenir les populations les plus fragiles. Nous pouvons penser au déploiement et au soutien sur les dépôts de garantie, sur les frais d'agence, sur le premier mois de loyer, sur le paiement parfois de dettes d'énergie, de téléphone ou d'eau. En 2023, ce sont près de 4 500 ménages qui ont été aidés, près d'un millier qui a eu un accompagnement social sur un temps plus long. C'est évidemment aussi un instrument majeur de notre politique de lutte contre les inégalités, en plus bien sûr du déploiement d'autres dispositifs comme les tarifications solidaires sur les transports en commun ou sur l'eau, sur lesquelles je reviendrai peut-être tout à l'heure.

La dernière partie de ce rapport annuel 2023 concerne les enjeux non moins stratégiques de la transition écologique et énergétique. Les impacts du changement climatique sur nos territoires nous obligent plus que jamais à agir. Nous pouvons bien évidemment penser aux rénovations-réhabilitations d'un certain nombre de logements, notamment logements sociaux, nous pouvons également penser au travail de déploiement de panneaux photovoltaïques et de toitures utiles, nous pouvons encore penser à un instrument qui est pour nous structurant et qui va être amené à se développer dans les mois et les années à venir, qui est celui du réseau de chaleur, qui est en expansion, comme vous le savez. C'est un réseau de chaleur entretenu et déployé grâce à l'énergie naturelle renouvelable pour près de 75 % de la production de chaleur : sept réseaux de chaleur, 150 kilomètres de réseau, 41 000 logements raccordés, dont 25 000 logements sociaux. C'est à la fois un instrument de la transition écologique, mais aussi un instrument pour protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens, notamment pour lutter contre la fluctuation des factures d'énergie. Ce sont des sujets que nous allons continuer à développer en lien avec les maires de nos communes.

Les déplacements urbains sont également un levier structurant pour répondre au défi climatique, avec notamment la mise en place de nouvelles tarifications solidaires. Comme vous le savez, nous avons déjà travaillé une tarification solidaire, si je ne dis pas de bêtises, sur le précédent mandat, tarification solidaire qui concernait 60 000 personnes et que nous avons décidé de refondre, par exemple en bougeant un certain nombre de seuils pour pouvoir mieux toucher les familles monoparentales, les travailleurs pauvres et ceux qui ont des difficultés à joindre les deux bouts au quotidien, mais qui, pourtant, travaillent et font vivre nos villes et nos territoires. Avec ces différentes réformes qui ont joué sur les seuils, ce sont plus de 120 000 personnes qui peuvent aujourd'hui y prétendre.

Ensuite, nous continuons à développer le réseau lui-même avec des projets structurants dans le domaine, notamment la réalisation de nouvelles lignes de tramway – je ne doute pas que vous en avez déjà parlé à moult Conseils Municipaux couëronnais – qui vont bénéficier à la fois à l'ouest de notre territoire, au sud, notamment sur le secteur de Rezé-Bouguenais, mais également à l'est. Il s'agit aussi de casser le réseau de transport que nous appelons « en étoile » et qui nous oblige à chaque fois à repasser par la centralité nantaise, pour essayer de structurer ce que nous appelons un réseau plutôt en « toile d'araignée » et nous permettre d'avoir des transversales plus aidées, donc de réduire les temps de trajet et d'inciter à passer aux transports en commun.

Je vous donne un chiffre en ce sens : la politique publique des transports en commun, c'est plus d'un milliard d'investissement décidé par notre belle majorité de gauche à l'échelle de la Métropole, ce sont de nouvelles lignes de tramway, ce sont des équipements de nouvelles rames de tramway qui ont plus de 20 % de capacités supplémentaires, c'est le renouvellement de notre flotte de Busway. Tout cela, c'est de l'argent public bien utilisé, notamment pour les tramways, qui sont d'ailleurs fabriqués par Alstom, donc en France, donc c'est aussi de l'emploi local, mais je m'écarte un peu de la *slide*.

(Rires.)

Sur la mobilité de proximité douce et apaisée, là aussi, l'enjeu est de simplifier les parcours, de les sécuriser – là aussi, vous êtes concernés au premier chef, notamment à travers les axes magistraux cyclables – mais aussi des déploiements de leviers autour de l'achat, la location de vélos, l'accompagnement des entreprises et des actions de sensibilisation. Nous en sommes conscients, un certain nombre de nos concitoyens ne peut pas se passer de la voiture parce qu'ils n'ont pas l'offre de transport nécessaire ou parce qu'ils ont des horaires atypiques, des enjeux familiaux à gérer, donc c'est aussi le développement des parkings-relais pour permettre à chacune et chacun de se rapprocher de notre Métropole, de poser sa voiture pour ensuite se reporter sur les transports en commun. Plus d'une soixantaine de parkings-relais existent sur le territoire métropolitain, plus de 5 000 places qui existent, et justement des ouvrages que nous sommes amenés à développer et décliner chaque jour un petit peu plus.

La politique publique des déchets est elle aussi éminemment structurante, notamment lorsque nous évoquons l'enjeu de réduction de notre empreinte à l'environnement, avec un certain nombre d'actions qui se sont déclinées en 2023 : sensibilisations publiques, développement du compostage, actions de prévention, rénovations-réhabilitations ou créations de déchetteries. Par ailleurs, un sujet que j'apprécie beaucoup est celui de la gestion du cycle de l'eau. Je ne vais peut-être pas vous faire un laïus sur la sécheresse et la préservation de la ressource, parce que cela pourrait être légèrement décalé au regard de ce que nous recevons sur le bout du nez depuis quelques semaines, voire quelques mois, mais pour autant, sachez que c'est également une politique éminemment importante, éminemment structurante. Plus de 400 agents travaillent à la Régie de l'Eau de Nantes Métropole, plus d'une centaine travaille dans la Direction pilote de Nantes Métropole en charge de l'Eau. Cela contribue à sécuriser l'alimentation en eau potable de Nantes Métropole, mais pas uniquement, parce que nous sécurisons aussi l'approvisionnement en eau d'autres larges pans de notre territoire

départemental, notamment en Sud-Loire ou dans l'Ouest du Département, par exemple sur le littoral, en période estivale. C'est donc une politique publique évidemment cruciale, et même vitale.

Je vais vous donner quelques éléments du paysage. Depuis le début du mandat, nous avons décidé de doubler les investissements dédiés à l'eau et l'assainissement, de les passer de 200 à 400 millions d'euros pour moderniser nos ouvrages de traitement d'eau potable, modernisation de nos stations d'épuration, modernisation de nos réseaux d'assainissement ou d'eau sur les communes. Je sais que ce sont des chantiers, je sais que c'est parfois désagréable et que cela peut parfois poser la question du phasage de ces travaux, notamment lorsque nous venons de refaire la voirie. C'est un vrai sujet, mais derrière, c'est aussi du concret : il s'agit d'améliorer le rendement des réseaux, de réduire notre impact à l'environnement, donc de fiabiliser le service public pour nos concitoyens et nos concitoyennes. Nous avons avancé en 2023, notamment sur la mise en service des nouvelles installations de notre usine de traitement d'eau potable de La Roche, qui se situe sur l'est de Nantes.

En termes de biodiversité, là aussi, de nombreux leviers d'actions sont déployés à l'échelle de notre Métropole, notamment autour des enjeux de reconquête de cette biodiversité. Nous pourrions par exemple parler des problèmes de travaux autour de nos cours d'eau pour remettre en état de fonctionnalité naturelle les cours d'un certain nombre de ruisseaux de nos territoires. Cela contribue aussi à une meilleure biodiversité et à la résilience, notamment de notre agglomération, en termes de risque inondation. Il y a également des enjeux autour de l'agriculture et de la santé pour tous, avec un Contrat Local de Santé (CLS) métropolitain.

J'en arrive au nerf de la guerre, à savoir les sous. Avant de rentrer dans les chiffres, vous avez le rappel du paysage institutionnel de notre intercommunalité avec cette articulation entre les Communes et la Métropole, le rappel de la déclinaison entre le rôle du Conseil Métropolitain, du Bureau Métropolitain, qui est une espèce de mini Conseil Métropolitain pour les sujets en dessous d'un certain montant, mais où est présent un grand nombre d'élus, puisque nous sommes plus d'une soixantaine, l'exécutif étant justement composé des Vice-Présidents et membres du Bureau, et de la Conférence des Maires. Enfin, vous avez le rappel des différents syndicats mixtes et pôles métropolitains qui existent et concourent au déploiement de nos politiques publiques.

Nous passons maintenant à la synthèse financière. J'espère que vous avez de bons yeux, parce que je ne vais pas tout vous lire.

Il faut retenir une progression des recettes et des dépenses de fonctionnement – j'y reviendrai tout à l'heure – lesquels sont à l'équilibre, parce que nous en avons l'obligation – nous pourrions en reparler en conclusion – de l'équilibre sur nos budgets de fonctionnement, contrairement à certains. Vous avez également un rappel des investissements dans le domaine métropolitain, tous budgets confondus, avec une hausse de ces investissements. Je vous évoquais les transports, l'eau, etc. Nous retrouvons ces chiffres en 2023. Enfin, l'épargne nette dégagée s'élève à 152 millions d'euros en 2023. C'est important, parce que cela nous permet aussi de contribuer au financement de nos investissements sans avoir recours à l'emprunt intégralement.

Sur cette situation financière saine, vous avez le rappel du budget et des recettes de fonctionnement globales pour un peu plus d'un milliard, le rappel des niveaux d'épargne, la progression des dépenses et des recettes de fonctionnement que je viens de vous évoquer, puis la ventilation entre les comptes administratifs 2022 et 2023, voire même 2021 et 2020. Cela vous montre l'évolution au fil de ce mandat d'un budget que je juge bien tenu.

Ensuite, vous avez le réendettement, que nous assumons de regagner et de rendre dynamique, donc nous réendetter de manière maîtrisée. Nous estimons effectivement nécessaire de nous réendetter

de manière maîtrisée maintenant pour investir sur les politiques publiques structurantes que je vous évoquais, parce que nous en avons besoin. Si nous ne nous endettions pas, en tout cas de manière maîtrisée, sur un certain nombre de nos politiques publiques, nous léguerions *in fine* une forme de dette grise à nos enfants et petits-enfants, ce qui, à la fin, coûte cher, et même très cher. C'est parfois sur des choses qui ne se voient pas beaucoup, comme les tuyaux d'eau et d'assainissement ou les lignes de transport en commun dont nous parlions tout à l'heure. Notre majorité à la Métropole a pris le parti d'investir maintenant pour faire face aux défis qui sont devant nous. Comme vous le voyez, nous avons une capacité de désendettement qui reste largement maîtrisée et largement dans la moyenne des intercommunalités de notre strate.

Vous avez ensuite la ventilation de ce compte administratif entre les dépenses et les recettes, entre le budget principal et les budgets annexes (mobilité, eau, assainissement, locaux commerciaux, déchets).

Vous avez ici la même *slide*, mais cette fois-ci sur l'investissement, avec la ventilation en dépenses et en recettes. C'est là où nous voyons les politiques publiques qui pèsent lourd dans le budget métropolitain sur les investissements, avec tout d'abord les mobilités, puis les espaces publics, la conciliation et les usages chers au cœur de mon cher Michel, et enfin les enjeux de l'eau.

Vous avez ensuite les grandes masses du budget principal, le rappel de ce qui constitue les dépenses de gestion, ce qui est redistribué aux communes à travers la solidarité territoriale. Je rappelle que Nantes Métropole fait partie des Métropoles qui redistribuent le plus à ses communes membres. Je crois que c'est important à souligner dans le contexte actuel. Vous avez également le rappel de la capacité de désendettement, ainsi que la ventilation. Les 100 % classés 1 A, cela signifie que notre dette est saine et n'est pas soumise à des envolées ou à des fluctuations trop grandes. Enfin, le fonds de roulement est de fait en baisse avec la hausse des taux d'intérêt.

Vous voyez le traditionnel billet de 100 euros qui vient redécliner ce que je vous ai évoqué, mais sur l'unité 100. Cela permet de se rendre compte de ce qui rapporte en recettes et de ce qui est ventilé en dépenses.

Pour conclure, je voulais vous dire que dans une période où l'Etat a tendance à vouloir encore une fois faire la poche des collectivités, communes ou intercommunalités, vous voyez à quel point notre Métropole et nos communes sont utiles pour répondre aux besoins de nos territoires. Elles sont à l'origine de plus de 70 % de l'investissement public dans le pays. Si nous venions casser cet investissement demain, le risque serait de nourrir une crise supplémentaire. Je voudrais également rappeler que nos budgets sont à l'équilibre en fonctionnement, contrairement à ceux de l'État.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci, Robin. Tu nous as fait une présentation très fluide, dense, c'est certain, mais il est compliqué de la faire en 5 ou 10 minutes. Je crois que tu as été très synthétique. Vous avez eu ce rapport, donc vous avez pu le regarder et l'étudier, au même titre que nos concitoyens vont eux aussi pouvoir l'avoir en détail et le consulter. Ce sont des documents consultables par voie numérique, mais vous avez également la possibilité de venir les consulter en mairie, parce que nous avons toujours un exemplaire, et je crois que je ne dis pas de bêtises en disant cela.

Michel, nous faisons la déclinaison directement, puis les uns et les autres s'exprimeront ? Très bien.

Michel Lucas : En prolongement, comme nous le faisons habituellement dans nos communes nous allons d'abord vous présenter le pôle Loire-Chézine, dont nous dépendons. Comme vous le voyez,

76 724 habitants ; en fonctionnement, les dépenses du pôle s'élèvent à 1 313 310 euros, et en investissement, à 6 969 088 euros.

Il y a tout de même quelque chose à regarder de plus près, c'est que nous rentrons dans des investissements de croisière, parce que nous commençons à bien sortir du Covid, nous voyons que nous sommes dans cet effet de rattrapage sur un certain nombre de travaux.

Ce n'est pas un exercice très simple, parce que nous voyons l'évolution, mais cela rassure également quelque part, puisque les principales opérations que vous voyez en Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et en Entretien Grosses Réparations (EGR) sont les suivantes :

- L'étude de requalification globale de la rue du Docteur Janvier, que vous avez juste à côté – vous pouvez même le vérifier à pied ;
- L'étude de création d'une voie verte à la Gâtine VM17 (en 2023) ;
- L'étude de requalification globale de la rue de la Pommeraye, consultation et passation des marchés de travaux ;
- L'étude de création d'une magistrale vélo dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) ;
- L'étude de création d'un îlot de fraîcheur place Charles de Gaulle ;
- L'étude d'extension du P+R Nord de la gare avec intégration d'ombrières photovoltaïques.

Comme tu l'as rappelé, chaque toiture doit être utile, mais également les parkings, soit en îlots de fraîcheur, soit avec des ombrières photovoltaïques, tout dépend des endroits, parce qu'il faudra aussi réfléchir à comment nous le faisons. Ce ne sont pas tout le temps des ombrières photovoltaïques, mais tous ces parkings doivent être utiles par ailleurs.

- L'étude de requalification de la ZAC des Hauts de Couëron sur la rue de Pan Loup ;
- L'étude d'amélioration des modes actifs sur le pont de Retz.

Cela n'avance pas complètement parce que nous nous voyions mal entamer tous les sujets en ayant fermé La Gâtine sur l'année 2024 et en ayant l'axe magistral, puisqu'il faut bien que les gens puissent circuler un minimum.

- L'étude de renforcement des berges de Loire.

Elle a été reprise puisque nous avons une erreur altimétrique l'année dernière, donc nous avons dû la reprendre pour faire des travaux sur l'année 2025.

- Travaux et livraison d'une rue scolaire suite à une expérimentation réalisée rue de la Pierre dans le cadre de l'écomobilité scolaire pour le groupe scolaire Anne-Frank et Léon-Blum.

C'est quelque chose que nous souhaitons développer partout au titre de la Métropole, puisque nous sommes bien dans le cadre de tout ce qui est mobilités douces, donc c'est un élément très important.

Nous retrouvons ensuite des reprises de revêtement de chaussées et de trottoirs, avec notamment la création d'un chaucidou et d'espaces verts rues Henri Gautier et de Bretagne. C'est quelque chose qui a été refait avec des écluses qui viennent compléter ce dispositif pour faire ralentir la vitesse. Nous avons également la reprise de revêtement de chaussées route de la Montagne et route de Sautron VM26. Cela se termine sur un axe qui était très long, puisqu'il fait presque 4 kilomètres au total. Nous l'avons fait en plusieurs tranches, mais cela fait aussi partie du jeu de lisser nos investissements sur la durée. Nous avons encore la reprise de revêtement de chaussées et de trottoirs rue Arsène Leloup, ainsi que la reprise de revêtement de chaussées et de trottoirs, la création de places de stationnement et d'un îlot de fraîcheur rue des Bouvreuils, sur la Chabossière. C'est la renaturation, remettre des places de stationnement avec de la perméabilité des sols, etc. Ce sont des choses très importantes.

Nous retrouvons ensuite de petits travaux de proximité, qui sont tout de même très demandés. Nous parlons souvent de gros travaux, mais ces petits travaux nous occupent parfois plus de temps que de gros projets.

- L'apaisement des entrées boulevard de l'Europe (bordure et séparateur de voies) ;
- Le rafraîchissement des marquages routiers à la Botardière, à la Galonnière et boulevard de l'Europe ;
- Le passage à 30 km/h sur le secteur du Bourg.

Sur certains grands axes, nous sommes à 50 km/h, mais l'ensemble de la Commune sera passé à 30 km/h en 2024, sachant que nous sommes aussi en train de réfléchir à ce passage à 30 km/h sur de gros villages pour l'apaisement de vitesse et pour répondre à un enjeu de sécurité pour les habitants qui sont partout sur notre Commune.

- La création d'une deuxième écluse sur la rue de la Minée ;
- L'arrachage de trois arbres et reprise de voirie (cônes de visibilité et entrée de propriété) sur la rue Alain Colas.

En termes d'aménagement, puisque tu en as largement parlé tout à l'heure, c'est tout ce qui est accessibilité : chaque fois que nous avons une revue de projet, nous adaptons le réseau routier à l'accessibilité universelle avec une reprise de trottoirs rue des Bleuets et la création de trottoirs rue Henri Gautier.

En ce qui concerne l'éclairage public, c'est quelque chose dont nous ne parlons pas forcément beaucoup, mais qui est un élément important. Nous parlons de réduction de luminosité la nuit, mais il s'agit également d'économies d'énergie, ou une partie des points lumineux. Ici, c'est la sécurisation de 10 armoires de commandes. Comme vous le voyez, nous sommes en train de réguler, de regarder les armoires de commandes. Nous avons des endroits où nous avons encore des bouts de lotissements, donc le but est de les adapter pour permettre l'abaissement nocturne. Il s'agit encore de la sécurisation de 650 mètres linéaires de réseaux d'éclairage public et du remplacement de 150 luminaires par du matériel LED pour remplacer tout ce qui existe par ailleurs.

Nous retrouvons tout ce qui est assainissement et eaux usées. Nous parlons de la rue de la Pommeraye, puisque nous sommes en PPI, donc nous en profitons pour faire revoir les réseaux. Comme tu l'as dit tout à l'heure, cela nous évite d'y revenir par la suite. Nous ne le disons pas souvent, mais il s'agit aussi de remplacer des conduites qui pouvaient être amiantées, donc c'est aussi la surveillance de notre réseau. Cette programmation-coordination est très importante.

Il s'agit des éléments suivants :

- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Henri Gautier ;
- Arrêtés de circulation (sur un territoire comme le nôtre, nous en prenons un nombre important, à savoir 359, et 73 hors Agglomération) ;
- Extension du réseau (ce que nous retrouvons dans les ZAC) ;
- Dossiers convois exceptionnels ;
- Renseignements sur les biens immobiliers.

Nous allons passer à l'urbanisme et l'habitat. Nous sommes dans le PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain). L'enquête publique sur la modification n° 2 du PLUm finalisé notifié aux personnes publiques associées s'achèvera le 16 février 2025. Sur le centre-ville, l'étude prospective urbaine est engagée depuis juin 2022, donc sur un temps long qui nous a permis de faire un dialogue citoyen important, mais également de faire des scénarios qui sont en cours, donc de finaliser d'ici la fin de l'année cet engagement que nous avons sur cette prospective urbaine.

Un site bien particulier est celui des Essences aux Armées. Le principe d'acquisition du site a été validé en 2022. Nous allons transgresser, nous sommes propriétaire, puisque la procédure de déclassement de l'Etat et la négociation sont achevées. Aujourd'hui, c'est fait.

En termes d'urbanisme opérationnel, la phase 4 de la ZAC ouest centre-ville est en cours. Nous avons repris un certain nombre de choses pour regarder le programme sur la partie centrale en termes de commerces, d'espaces urbains, de cheminements et autres, afin d'établir un plan-guide et un programme, ainsi que les études d'avant-projet d'espaces. Actuellement, nous avons la commercialisation de l'îlot 4-7. C'est juste en face de la boulangerie, de l'autre côté du Mail.

La ZAC de la Métairie est terminée, nous venons d'avoir la dernière inauguration, relativement importante. Carole pourra en parler sur la résidence du Lac.

Enfin, sur la ZAC Rives de Loire, nous allons redémarrer 8 hectares pour un nouveau marché de maîtrise d'œuvre afin de repartir sur cette ZAC.

Il faut également avoir quelque chose à l'esprit, parce que c'est une grande difficulté aujourd'hui : nous avons une demande forte de logements, mais nous n'avons tout de même pas de quoi être complètement fiers. C'est un paramètre relativement important aujourd'hui : nous avons beau avoir un objectif de 190 à 210 logements par an, vous constatez que seuls 21 logements ont été autorisés en 2023, dont deux logements locatifs sociaux. Nous sommes donc bien en dessous des objectifs annuels. C'est tout de même une donnée à prendre en compte, qui est une difficulté. Vous voyez le chiffre, qui est de 19,87 % de logements sociaux en 2023, et pour rappel, le taux était de 16,4 % en 2002.

En ce qui concerne l'environnement, le cadre de vie, l'agriculture et la transition énergétique, le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) est en cours, nous avançons bien sur ce sujet. Nous en sommes à décider des orientations que nous prendrons par ailleurs, avant que ce soit voté en 2025.

La mise en place des Zones d'Accélération Energies Renouvelables (ZAEnR) n'est pas le sujet le plus facile, puisque nous avons eu un délai de la part de l'État très restreint pour fournir les cartes que nous vous avons présentées, n'est-ce pas, mon cher Ludovic ? Ce n'est pas la meilleure façon de regarder les éléments de discussion.

Sur le projet d'ombrières photovoltaïques, tu parlais des P+R, donc avec des ombrières sur ce lieu-là.

Je ne vais pas trop parler des chiffres clés. Ce sont des autorisations d'urbanisme (148 dossiers traités), c'est le foncier droit de préemption, mais aussi l'activité du service, les notifications SAFER (74) et les transactions foncières et déclassements (sept décisions).

Madame le Maire : Merci, Michel, pour cette présentation rapide aussi, mais qui sera également consultable.

Chers collègues, j'ai vu que Robin se préparait : il a pris son stylo et sa feuille et est prêt à noter vos questions ou vos remarques pour pouvoir intervenir. Souhaitez-vous prendre la parole ? Monsieur Oulami, puis Pierre Camus-Lutz.

Farid Oulami : Madame le Maire, Monsieur le Vice-Président, chers collègues. La Métropole, nous venons d'en avoir un aperçu, agit dans le cadre de compétences très importantes qui lui sont confiées : déchets, eau, assainissement, voirie, économie, recherche, logement et habitat, développement urbain, etc. Elle met également en place de nombreux services communs. Vous avez rappelé l'essentiel de son action et des politiques publiques qu'elle poursuit. Je tiens à vous remercier, Monsieur Salecroix et Monsieur Lucas, pour la clarté de vos propos. C'est très instructif.

Je vais revenir sur un certain nombre de points que vous avez évoqués.

Sur la santé et le projet de CHU, des inquiétudes se font ressentir chez nos concitoyens, notamment sur l'ouest nantais, et notre Ville n'y échappe pas, car au-delà du nombre de lits, l'éloignement et l'accès au futur CHU nous préoccupent. D'ailleurs, Monsieur Salecroix, ce serait bien que nous puissions avoir les détails, parce que nous n'avions pas cette information. Nous pensions que le nombre de lits allait diminuer, mais vous avez dit ce soir qu'au contraire, il allait augmenter. C'est une information importante pour nos concitoyens, donc pourriez-vous revenir sur ces données ?

Plus localement, au sein de notre Ville, le départ de quelques médecins fait que beaucoup de Couëronnaises et Couëronnais n'ont plus de médecin traitant ou doivent faire de nombreux kilomètres. Il nous semble que c'est un vrai sujet dont les collectivités doivent s'emparer pour attirer et fidéliser les médecins, mais aussi pour faciliter leur venue et leur installation.

Sans transition, puisque je vais évoquer un certain nombre de thématiques, sur les transports, la situation est compliquée en ce moment du fait des travaux simultanés de l'itinéraire cyclable de la Gâtine et de la route des Sables pour rejoindre Nantes par Indre et Saint-Herblain, mais nous notons avec satisfaction l'expérimentation actuelle de la ligne express E1 qui dessert le secteur de Gare maritime à Nantes à midi. C'est particulièrement intéressant, nous espérons que ce sera pérennisé afin que la ligne trouve progressivement son public.

En revanche, nous constatons toujours l'absence de TER en pleine journée dans les deux sens pour se rendre à Nantes centre ou y revenir. C'est dommage, car c'est pratique, rapide et vertueux, et ce n'est parfois pas sans incidence sur les risques inconsidérés que prennent certaines personnes pour ne pas manquer leur TER au départ de notre Commune, traversant les deux voies ferrées. N'attendons pas les accidents dramatiques pour agir. La fuite des services publics, l'absence de personnel dans les gares, c'est aussi et surtout le problème.

Couëron et ses habitants, au vu de sa situation géographique, misent d'ailleurs beaucoup sur le réseau express métropolitain. C'est une aubaine pour notre Ville, puisque cela devra nécessairement entraîner la mise en accessibilité universelle de la gare et améliorer de manière importante la desserte de Nantes et de notre Ville. Le projet de RER métropolitain semble, pour l'image, sur de bons rails. L'Etat en ferait sa priorité, la Région et la Métropole également. Espérons que dans huit ans, puisqu'on nous évoque 2032, ce réseau express métropolitain sera opérationnel.

À court terme et compte tenu de l'affluence actuelle des TER, notamment le matin – ce n'est de la compétence directe ni de la Ville ni de la Métropole, mais peut-être pouvez-vous aborder cela dans les échanges que vous pouvez avoir avec la Région et la SNCF – il nous semblerait utile de négocier et de voir s'il est possible d'avoir un wagon supplémentaire sur les heures de pointe, parce que les personnes qui prennent le TER sur Couëron sont toutes debout, il y a des personnes qui ont quelques difficultés de mobilité, etc. Il n'est pas toujours facile, même si cela dure un quart d'heure, de faire ce trajet dans ces conditions, d'autant plus que de plus en plus de monde prend le TER, notamment le matin, et revient dans notre Ville avec ce moyen de transport, ce dont nous nous réjouissons.

Sur les projets urbains, sur les ZAC, même si c'est la crise du logement, nous constatons un ralentissement, que vous avez bien évoqué, Monsieur Salecroix. C'est effectivement une vraie problématique. Nous aimerions bien que sur la dernière phase du quartier des Marais, sur l'ouest couëronnais, nous puissions corriger ce qui manque, puisqu'une étude a été faite – elle a été administrée par la ville de Couëron, mais peut-être avec l'appui des services de Nantes Métropole – sur la dernière phase d'aménagement du quartier des Marais. Nous aimerions bien que le lien social puisse se concrétiser à travers des équipements polyvalents, des tiers lieux, des équipements sportifs

en plein air. Cela permettrait d'améliorer le cadre de vie des habitants, qui sont arrivés, pour certains d'entre eux, depuis maintenant plus de 15 à 16 ans. C'est une attente que nous, en tant qu'élus, on nous relaye assez régulièrement.

Michel Lucas a évoqué l'étude centre-bourg. Nous sommes satisfaits d'avoir pu participer aux ateliers qui ont été mis en place par la Municipalité. Nous souhaiterions effectivement pouvoir suivre ce dossier tant que nous avons des représentants au Conseil Municipal, ou même ensuite, puisque c'est un travail intéressant pour fabriquer la Ville dans un temps long. À partir du moment où nous avons commencé à travailler dessus, nous aimerions bien que ce soit suivi d'effets.

Cela nous a été relayé, mais a peut-être été fait, les commerçants qui participent pleinement à la vitalité et l'attractivité de notre territoire ont également demandé à être associés de près à tout le travail que la Municipalité va engager dans ce domaine.

Sur les déplacements, c'est un axe fort de l'intervention de la Métropole en 2023/2024. Nous retenons un axe fort et qui nous fait plaisir, à savoir les itinéraires vélos et les travaux, qui étaient auparavant au stade d'étude, mais qui sont désormais bien lancés. L'axe magistral et la Gâtine sont une grande satisfaction. C'est un investissement qui est lourd, mais qui est utile pour passer du mode voiture au mode plus vertueux qu'est le vélo. Des itinéraires sécurisés comme ceux qui sont prévus vont vraiment permettre d'améliorer la situation de manière importante.

Au-delà de l'extension du réseau cyclable, il nous semble très important de prévoir des interventions sur le réseau existant de façon à en assurer une meilleure continuité, une meilleure sécurisation et un meilleur confort. Selon nous, le maillage cohérent de l'ensemble du réseau est une condition nécessaire pour encourager à une utilisation du vélo comme mode de déplacement ordinaire. La complémentarité de l'intervention métropolitaine avec celle de la Ville – on nous a présenté il y a peu le Plan Vélo par l'intermédiaire de Ludovic Joyeux – va effectivement permettre de changer les habitudes.

Ce sont des avancées remarquables, il faut se le dire ici. Nous tenions vraiment à valoriser cette action de la Métropole, avec l'appui du pôle et des services municipaux ici.

Enfin, nous nous réjouissons de la volonté affichée par la Métropole pour l'accueil des migrants d'Europe de l'Est à la résorption des bidonvilles. Monsieur Salecroix en a parlé, c'est effectivement un enjeu fort pour notre Métropole et qui doit être partagé par toutes les communes. Nous restons très interrogatifs, puisque notre Ville s'était investie dans un terrain d'insertion temporaire, qui n'est malheureusement pas utilisé. Quelles conclusions doit-on en tirer ? Un autre emplacement plus adapté est-il aujourd'hui à l'étude ou recherché, Madame le Maire ? Nous aimerions bien avoir quelques précisions à ce sujet.

Je vous remercie pour votre attention.

Pierre Camus-Lutz : Chers collègues, bonsoir à tous et à toutes. Merci à Robin et Michel pour cette présentation qui a un intérêt à un double niveau, tout d'abord en termes de lisibilité de l'action publique pour nous, élus. Le schéma du paysage institutionnel local et la complexification font qu'il est intéressant de savoir comment les choses se déroulent, notamment au travers des personnes qui peuvent nous regarder, en termes de lisibilité de l'action publique pour les citoyens, dans la mesure où nous sommes ici – je le dis en tant qu' élu, mais également en tant que chercheur qui travaille sur ces questions – sur une question de l'intercommunalité qui est problématique et qui s'est territorialisée sur les territoires de manière assez inégale.

Aujourd'hui, lorsque nous constatons les difficultés que rencontrent certains élus à trouver des pouvoirs d'agir ou les citoyens à comprendre la manière dont l'action publique se déroule, se retrouve souvent la question de l'intercommunalité, de la manière dont elle s'est développée pendant 25 ans. Nantes Métropole est très particulière, puisqu'il s'agit d'une des principales Métropoles en France et qu'elle est très intégrée, mais cela nous oblige néanmoins à devoir prendre en compte cette capacité à articuler nos différents niveaux de politique publique pour être efficaces.

Aujourd'hui, je crois que nous sommes efficaces. Robin a pu montrer tout l'intérêt d'avoir des politiques de gauche sur un territoire comme le nôtre, politiques qui permettent d'allier tous les sujets qui ont pu être traités. Je me joins aux propos qui ont pu être tenus ici sur la critique assez partagée par vous toutes et tous sur les projets d'austérité qui pointent de nouveau leur nez aujourd'hui. Si quelqu'un sait où se trouvent les 100 000 agents publics qui seraient superficiels à l'action publique aujourd'hui en France, qu'il vienne nous les montrer, parce que ce serait intéressant de voir sur quels secteurs on veut prendre ces personnes. En termes d'économie, il serait également intéressant de flécher quelles politiques nous arrêtons ou pas, quels investissements nous ne faisons pas, reportant de fait, d'un point de vue comptable, les dépenses non faites dans le futur.

Pour le dire vite et ne pas prendre plus de temps qu'il n'en faut, j'avais une appréciation assez voisine à celle de Farid Oulami. En tant que conseiller subdélégué aux déplacements doux, je regarde avec grande satisfaction le développement de toutes les politiques publiques cyclables sur le développement des réseaux, avec effectivement cet enjeu de raccordement et de coordination, de mise en cohérence de ces différents niveaux, mais nous y travaillons. La présentation du Plan Vélo qui a pu avoir lieu ces derniers mois montre effectivement les perspectives de travail qui étaient sur la table.

J'avais une question sur la crise du logement, mais tu y as répondu à l'avance. Je voulais avoir des précisions sur la politique de relance, mais je pense que tu l'as bien dit.

Je ne voulais pas forcément t'interroger sur la gestion de l'eau, parce que trop facile, mais j'avais en revanche une question peut-être un peu piège, mais qui ne l'est pas en réalité, et qui, je le sais, dépasse largement les attributions de Nantes Métropole en tant que tel, mais dont les enjeux pour notre territoire local sont très importants, qui est la question de Cordemais, revenue dans l'actualité. D'un point de vue institutionnel, parce que je sais qu'il y a forcément des leviers d'action au niveau politique, au niveau de Nantes Métropole, quels sont les enjeux possibles ? Quels sont les axes de travail qui existent ou qui n'existent pas ? Quelles sont les possibilités et les difficultés ? Nous pensons que ce genre de choses est intéressant à développer.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Je vois que Robin a pris des notes sur une page complète, donc je pense qu'il a quelques réponses à apporter.

Robin Salecroix : Merci, Carole, merci, Madame le Maire.

Sur cette question éminemment importante des réponses en termes de services publics de santé que nous devons à nos concitoyens, notamment dans le contexte démographique que nous connaissons avec un vieillissement de la population et un accroissement de la population sur notre territoire métropolitain, et à l'échelle de la Loire-Atlantique plus particulièrement, les éléments que j'ai évoqués sur le gain du nombre de lits, je suis désolé, mais ce n'est pas un scoop, parce que c'est un gain que nous avons arraché en 2021. À l'époque, pour rappel, on nous promettait un transfert de l'hôpital et du CHU sur l'île de Nantes avec une suppression d'environ 200 lits, qui était motivée par les services

de l'Etat avec le développement de l'ambulatoire, etc. Nous disions – je crois que nous sommes à peu près tous d'accord autour de cette table – que oui, le développement de l'ambulatoire, c'est bien, mais quand nous avons 6 000 à 8 000 habitants supplémentaires par an dans notre agglomération, il faut tout de même pouvoir répondre aux besoins. C'était évidemment un des axes de combat majeur, et cela toutes obédiences politiques confondues, parce que je sais que même à droite, certains ne se satisfaisaient pas de la question de la réduction du nombre de lits. Nous étions nombreux, socialistes, communistes, à défendre le fait d'arracher des lits supplémentaires. Il faudrait révéifier les chiffres parce que je n'ai pas tout en tête, mais nous étions sur une prévision de 200 lits en moins dans le cadre du transfert du nouveau CHU, 200 lits que nous avons regagnés.

Il y a aussi un autre sujet, c'est que nous parlons évidemment de l'hôpital de Nantes, mais il faut avoir une vision beaucoup plus large, comme vous l'évoquiez vous-même, à l'échelle de l'ensemble des communes, à l'échelle des différents cadrons de notre agglomération, voire à l'échelle du Département. Les leviers sont nombreux à activer, les Collectivités et Communes activent des leviers, par exemple le développement de maisons de santé et de centres de santé dans un certain nombre de territoires, justement pour permettre l'installation de professionnels lorsque nous avons des difficultés. Dans le domaine, je ne crois pas du tout à l'opposition villes contre campagnes. La réalité, c'est que les déserts médicaux et la difficulté d'avoir rendez-vous avec un généraliste ou un spécialiste, cela existe aussi bien à Nantes qu'à Couëron ou au fin fond de la Creuse. C'est là où la situation est dramatique.

Chacune et chacun, et notamment nous, activons des leviers. Il y a des leviers de la bataille politique que nous avons gagnés sur le fait de ne pas perdre de lits. Pour autant, une fois que je dis cela, la situation de l'hôpital public dans notre pays et à Nantes est une problématique et un souci. Nous pouvons penser à ce qu'il s'est passé cet été, à la mobilisation des salariés de l'hôpital qui revenaient sur leurs conditions de travail, notamment aux urgences. Le combat reste entier, d'ailleurs au-delà de la question de la localisation du CHU. Qu'on soit pour, qu'on soit contre ou qu'on ne sache pas, la réalité est qu'aujourd'hui, la situation qui est faite aux professionnels de santé dans ce pays n'est pas admissible. Nous pouvons parler des rémunérations, nous pouvons parler des conditions de travail. D'ailleurs, force est de constater que les dernières réformes, par exemple les réformes concernant les concours d'un certain nombre de professions de santé, ne sont pas là pour nous rassurer dans le domaine.

Il y a donc le combat politique, il faut le mener ; il y a le levier de l'action communale et intercommunale à travers les centres de santé, les maisons médicales, les dispensaires, qu'il faut continuer d'activer ; il y a aussi la question du maillage des équipements et des établissements publics entre eux, et notamment leur bonne cohérence entre ce qui est de la centralité et ce qui est de l'ouest de l'agglomération. Nous pouvons notamment penser aux spécialités sur Laënnec, qu'il nous faut à mon avis conserver et sur lesquelles il nous faut avoir une réflexion plus large sur leur développement à terme et sur la question de l'accessibilité du CHU. Là aussi, je ne suis pas un grand spécialiste, mais pour avoir eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises avec le directeur actuel du CHU, notamment dans le cadre des études amenant à ce transfert, tout a évidemment été pensé pour maintenir la bonne accessibilité, que ce soit en termes d'ouvrages ou en termes de voies réservées, qui peuvent parfois être des voies mixtes entre transport en commun et voies dédiées aux véhicules d'urgence. Aujourd'hui, nous avons déjà un établissement qui est en centralité ; il continuera à l'être demain.

Évidemment, la question de l'accessibilité, notamment en termes de parkings, est un sujet majeur qui a été travaillé dans le cadre du projet. Pour ceux qui le peuvent, évidemment pas les patients, ou en tout cas une minorité d'entre eux, il y aura aussi le développement des lignes de transport en commun qui vont permettre de s'approcher du site et de mieux le desservir.

Voici donc les réponses en termes d'accessibilité du CHU, des combats à mener et des leviers d'actions qui peuvent être les nôtres à l'échelle du pays ou à l'échelle communale.

Sur le service express métropolitain, ce que nous appelons le RER métropolitain, toute la bataille est devant nous. Là aussi, nous avons l'habitude, avec le pouvoir en place, de grandes annonces, d'opérations de communication, mais la question est la déclinaison concrète sur nos territoires. Autant vous dire que demain, si nous souhaitons avoir un vrai service express métropolitain, il va falloir beaucoup d'argent. Il est souvent beaucoup plus facile d'être généreux avec l'argent des autres – c'est ce que nous fait souvent l'Etat en faisant de grandes annonces et en laissant les collectivités payer – donc il va nous falloir être attentifs pour que l'Etat suive, mais aussi les autorités organisatrices dans le domaine. Pour ce qui est du TER, nous pouvons penser à la région des Pays de la Loire, qui va devoir suivre autre chose qu'une politique d'austérité et une politique à courte vue. Comme vous le savez, cela relève aussi de la bataille politique que nous aurons à mener aujourd'hui et demain.

Un certain nombre de jalons sont déjà posés sur le service express métropolitain. Nous avons passé un avenant au Contrat de Plan État-Région lors du dernier Conseil Métropolitain qui a eu lieu vendredi, qui nous permet notamment d'avancer sur la numérisation des dispositifs de signalisation et de gestion du trafic, là aussi pour accélérer et permettre une fréquence plus importante. Il va falloir aller plus loin que la seule signalisation, parce qu'il y a la question des infrastructures, la question de l'équipement et des rames.

Cela rejoint votre préoccupation majeure sur la question de l'affluence. Je reste persuadé – ce n'est pas que moi, ce sont toutes les études qui le démontrent – que le principal frein de l'accès aux transports publics, aux transports en commun, c'est la fréquence, c'est le maillage et c'est la qualité du transport. La réalité, c'est que ce n'est pas tant le prix, parce qu'aujourd'hui, notamment pour ceux qui travaillent et qui ont la participation de l'entreprise, le vrai sujet est la qualité du trajet et la possibilité de pouvoir se reporter sur une offre de transport efficace.

Là aussi, il faut que nous travaillions, il faut que nous continuions à militer auprès de la SNCF et auprès de l'autorité organisatrice qu'est la Région pour le TER pour qu'ils continuent d'investir. À une époque désormais révolue, mais sûrement pas terminée, nous avons eu la chance d'avoir une belle majorité de gauche à la Région qui n'hésitait pas à investir sur le transport ferré, qui investissait dans des rames, qui créait de nouvelles lignes de chemin de fer. Force est de constater que ce n'est pas tout à fait la politique en cours, mais là aussi, aucune fatalité dans le domaine.

Sur la question de la ZAC et du quartier des Marais, je laisserai les élus du territoire répondre, notamment sur la question des équipements collectifs, que nous avons bien évidemment en ligne de mire dans le cadre d'un dialogue structuré avec la mairie de Couëron.

Je note votre satisfaction quant à la question des horaires sur le E1, qu'il nous faut à mon avis noter comme étant une forme d'encouragement pour continuer à améliorer la fréquence et la desserte, y compris à Couëron.

J'entends aussi l'interpellation sur la question du maillage cohérent, même parfois sur de petites choses, parce qu'il vaut mieux être sécurisé pour rejoindre le grand axe magistral. C'est justement l'objet de l'accélération des investissements dans le domaine à l'échelle de l'Agglomération et du Plan Vélo communal.

Sur la question de la résorption des bidonvilles, je ne connais pas le cas d'espèce, donc je ne dirai pas de bêtises sur le Terrain d'Insertion Temporaire (TIT) qui vous concerne. Pour autant, je partage votre point d'attention, c'est-à-dire que l'effort doit être partagé. Lorsque nous sommes à 3 000 personnes

sur le territoire métropolitain, il faut que chacune et chacun prenne sa part, parce que si on se renvoie « la patate chaude », si vous me permettez l'expression, on ne résout ni le problème politique structurel et encore moins la question de l'humanité et du fait qu'il y a des gens qui vivent sur notre territoire, qui contribuent aussi à faire vivre le territoire, qui payent des impôts, et qui, aujourd'hui, n'ont pas de solution.

Une fois que j'ai dit cela, je ne tomberai pas non plus dans le discours naïf qui consisterait à mettre la tête dans le sable, à ne pas voir qu'il y a une minorité qui ne respecte pas les règles du jeu. J'estime que lorsque nous déployons des moyens financiers et des moyens humains, justement pour permettre la résorption des bidonvilles, il faut également traiter le sujet sécuritaire et de cette minorité qui, malheureusement, nuit à la communauté en règle générale. C'est ce que nous nous employons à faire dans chaque cas où nous sommes sur la résorption des bidonvilles, c'est-à-dire traiter avec humanité les personnes qui souhaitent être dans ce parcours d'insertion, mais aussi pouvoir traiter d'un point de vue sécuritaire, judiciaire et réglementaire ceux qui ne respectent pas les règles, et qui sont d'ailleurs parfois victimes et auteurs de faits de délinquance dans des phénomènes d'emprise, donc qui ne sont pas évidents. Il y a des sujets sur lesquels il ne faut rien laisser passer, à savoir le droit des femmes et le droit des enfants, parce qu'il se passe des choses inadmissibles sur lesquelles il faut répondre. Là aussi, l'Etat a sa part à prendre.

Sur la question qui était évoquée de la lisibilité de l'action métropolitaine, je crois que nous avons à faire œuvre de pédagogie encore et encore pour que les élus des territoires puissent se saisir de l'enjeu métropolitain, ainsi que les habitants de nos territoires, parce que je partage – je ne serai pas long là-dessus, nous pourrions l'être beaucoup plus autour d'un café ou autre – la question démocratique et le fait métropolitain. La réalité, c'est que cette intercommunalité, nous la voulons au service de nos habitants, nous voulons que ce soit une intercommunalité qui construise autour de projets partagés avec les intercommunalités. Là aussi, force est de constater qu'il ne faut pas être naïf : dans certains autres territoires, la Métropole aspire les compétences des communes, elle aspire le pouvoir des citoyens sur les Communes membres. Nous avons donc un vrai sujet qui est de pouvoir articuler la nécessaire intercommunalité et le nécessaire fait démocratique. Une fois que j'ai dit cela, je n'ai pas forcément la solution, mais je crois que le modèle de développement de notre Métropole à l'échelle nantaise, qui dit qu'il y a un projet politique qui est aux manettes, donc qu'il y a une majorité de gauche et une minorité de droite, contribue aussi à une forme de lisibilité. Je vous invite à regarder d'autres Métropoles ou intercommunalités où tout est dans tout : la gauche est avec la droite, la droite est avec la gauche. Il y a une espèce de mélange des genres qui, à mon avis, ne sert pas la légitimité démocratique de nos instances, et au contraire écrase les Communes et le nécessaire fait démocratique.

Je partage tout ce que vous avez dit, mon cher collègue, Pierre Camus-Lutz, sur la question de l'austérité, donc je n'y reviendrai pas.

Je terminerai en quelques mots sur la question de Cordemais. Ce que vit actuellement notre Département d'un point de vue industriel est dramatique. Cordemais, campus de Saint-Étienne-de-Montluc, General Electric, Saunier Duval... Nous pourrions continuer longtemps la liste des mauvais coups qui pleuvent sur notre territoire, à l'heure où nous avons un Premier ministre qui se gargarise des politiques publiques qu'il va déployer. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, c'est un drame, ce sont des milliers de familles qui se retrouvent sur le carreau. Il va donc falloir que nous arrivions à monter ensemble le ton, notamment vis-à-vis de l'Etat, qui finance aussi un certain nombre de ces entreprises, qui doit rendre des comptes – nous pouvons penser à General Electric – et qui doit, en tant qu'actionnaire majoritaire, et c'est le moins que l'on puisse dire, puisqu'il est à 100 % sur EDF, avoir son mot à dire. Lorsque le Président de la République a promis la transition énergétique de la centrale de Cordemais et qu'aujourd'hui, nous avons un PDG qui s'assoie sur l'avis des parlementaires du

territoire, des élus locaux, mais aussi de la parole présente, cela peut quand même questionner, d'autant plus que le projet de la centrale de Cordemais était porté par les salariés eux-mêmes, porté pendant tout un temps, sauf récemment, par la Direction, et soutenu par l'ensemble des élus. Ils faisaient la démonstration que pour maintenir la sécurisation et l'approvisionnement énergétique de notre territoire, il était possible de maintenir l'emploi sur la centrale et travailler à sa transition écologique grâce à la biomasse.

Nous avons un rendez-vous le 10 octobre, auquel je vous invite à être le plus nombreux possible, à l'hippodrome de Cordemais aux côtés des salariés, toutes obédiences syndicales confondues, et de tous les élus locaux, quelle que soit leur obédience là aussi, pour montrer qu'ici, nous savons nous faire respecter, nous savons défendre l'emploi et nous savons accompagner une transition vertueuse et écologique de notre territoire dans le cadre de la centrale.

Il y a donc de nombreux combats à mener, mais je crois que la période les appelle plus que jamais.

Madame le Maire : Merci, Robin. Je pense que les réponses que Robin souhaitait apporter sont entendues et sont à la hauteur. Michel va maintenant intervenir sur certaines de vos questions, puis je reprendrai éventuellement derrière s'il reste des points sans réponse.

Michel Lucas : Pour avoir fait l'exercice dans d'autres endroits, tu as parlé du sens large métropolitain, mais je vais aborder le contexte plus local par rapport à des questions que vous avez évoquées et sur des choses que nous avons partagées – nous sommes plus proches du partage que nous ne l'étions à une époque, donc c'est plutôt intéressant – sur le contexte et sur les réponses que nous pouvons vous donner.

Concernant la ligne TER, il y a quelque chose qui est très important et sur lequel nous n'étions pas auparavant. Que ce soit à la gare, l'esplanade ou le P+R, nous avons étudié les conditions pour pouvoir, au niveau public métropolitain, accueillir correctement au niveau de la gare. Aujourd'hui se pose la question de l'accessibilité universelle de la gare. Nous sommes effectivement en train de travailler sur des scénarios, cela va demander du temps, mais aujourd'hui, la gare est prise en compte par la Région, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Je pense que le fait que nous avons avancé sur le sujet de la gare en améliorant tout ce qui était autour a permis de doubler notre P+R. Il y a des conditions difficiles de stationnement sur place, nous allons doubler les choses pour permettre d'améliorer la situation, mais si nous n'améliorons pas les conditions d'accessibilité et les conditions d'accueil de la gare, les difficultés que vous évoquez de vétusté – je vais parler de vétusté, je vais être gentil – de la gare ne nous permettront pas d'avancer sur le sujet. Néanmoins, aujourd'hui, la conscience est prise.

Le deuxième sujet dont vous avez parlé, ce sont les déplacements et itinéraires vélos avec toute la présentation du Plan Vélo, sur laquelle je ne vais pas revenir ce soir, concernant deux secteurs très impactants aujourd'hui, notamment la Gâtine. Que ce soit piétonnier ou vélo, nous allons améliorer la Gâtine, mais également l'axe magistral. Il s'agit aussi de rendre compte au Conseil Municipal de certaines choses et des difficultés que nous rencontrons actuellement pour le travail des personnels sur l'axe magistral, avec des fermetures de nuit qui concernent cet axe. À un moment donné, nous avons de l'alternat qui ne fonctionnait pas bien, et il ne s'agit pas de fermer la Ville, parce qu'il y a tout de même des gens qui font le trajet domicile-travail tous les jours avec ces difficultés. Par rapport à ce qui était présenté, nous aurons des fermetures la nuit avec du travail de nuit sur l'axe magistral. Néanmoins, au mois de décembre, nous aurons de nouveau une partie de l'ouverture de Gâtine, ce qui va nous permettre de circuler de façon certes difficile, puisque c'est un alternat, mais nous pourrons recirculer sur la Gâtine. Cela permettra également d'offrir une alternative aux personnes qui habitent sur la Commune, donc ce sera mieux.

Néanmoins, jusqu'à ce que l'axe magistral soit terminé, puisque vous voyez l'impact des travaux qui sont réalisés, il est vrai qu'il y a une conséquence sur la vie de tous les jours des concitoyens, parce que tout faire passer sur le secteur nord de la Commune représente aujourd'hui une difficulté. Ce n'est pas seulement nous, cela concerne aussi Indre, tout le secteur est concerné.

Sur l'urbain, sur la partie centrale de la ZAC des Marais, c'était plutôt un travail avec la Métropole et Loire Océan Développement (LOD), c'est-à-dire trouver la bonne jauge par rapport au nombre de logements que nous y mettions, par rapport aux habitudes, par rapport à tout ce qui est espaces publics, renforcer l'espace public et avoir des espaces de transition de mobilités, avec un parc, etc.

La deuxième partie, ce n'est pas un scoop, le mail sera plutôt un parc dédié pour faire une transition avec la coulée verte et l'école. C'est quelque chose qui nous paraît nécessaire et qui va aussi provoquer un maillage pour revenir vers la rue Rostand, puisque nous aurons le prolongement du mail de l'autre côté, et d'aller sur la centralité. Tout cela participe effectivement à améliorer les choses, mais aussi le nombre de logements que nous pouvons mettre à cet endroit.

Une autre vraie question, c'est le renforcement sur ce secteur, puisque c'est aussi une demande des habitants par rapport à du commerce de proximité. Bien entendu, nous allons regarder comment se commercialise la première partie sur l'îlot 4.7 et voir comment nous devons accompagner derrière, et peut-être même avoir une offre de cabinet médical dans l'avenir. Il est trop tôt pour répondre sur ce sujet, mais c'est une question qui est posée aujourd'hui.

Je ne vais pas revenir sur le renforcement de la ligne 1, je laisserai Carole compléter, mais la pérennité est bien entendu quelque chose que nous souhaitons. La fermeture du pont Anne de Bretagne provoquait tout de même des besoins nécessaires de mobilité par rapport à l'Express, mais le souhait est très clairement de le pérenniser. La seule solution pour pouvoir pérenniser – c'est une réalité, cela fonctionne – c'est d'avoir suffisamment de montées et de descentes. Aujourd'hui, nous en sommes là. D'ailleurs, je pense que cette ligne E1 sera confirmée et peut-être accentuée plus nous aurons de montées et de descentes, puisque c'est le besoin qui fait que nous maintenons des choses ou pas.

Voilà ce que je voulais dire.

Madame le Maire : Merci. Je vais ajouter quelques petites précisions, même si je n'aime pas trop faire cela après la prise de parole d'un collègue. Il est vrai que nous n'avons pas toujours les mêmes éléments ni le temps de partager.

En ce qui concerne le problème de la santé et des médecins, le travail se mène avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et Nantes Métropole, qui, dans ses compétences facultatives, met en place un groupement de personnes et des réflexions par rapport à la santé. Comme le disait Robin, c'est vraiment l'idée d'avoir un maillage et de voir comment nous l'instaurons. Il y avait beaucoup de conférences là-dessus. Il y a un CHU, certes, mais vous avez aussi d'autres hôpitaux, vous avez aussi des lieux de santé, des maisons de santé avec des regroupements de médecins, donc il s'agit de voir comment ce maillage peut se mettre en place sur notre territoire. Tout un travail est mené en ce sens.

Nous le voyons bien, nous l'avons vécu sur notre Commune, il y a un lieu sur la Métairie où, en travaillant avec un partenaire, un plateau médical s'est mis en place dans lequel les praticiens souhaitent se retrouver, parce qu'ils apprécient de travailler dans un même lieu, de pouvoir partager et de ne plus être un peu partout dans nos villes, comme nous pouvons le trouver actuellement, ils ont du mal à bien fonctionner. Nous sommes vraiment dans ce travail. C'est pour cela, comme vous le savez, qu'une réflexion est entamée sur un autre lieu de notre Commune, avec un projet qui

commence à prendre forme pour pouvoir mettre en place un lieu où plusieurs disciplines pourront se retrouver.

En revanche, faire venir des médecins est un travail beaucoup plus complexe, qui est justement mené en partenariat avec l'ARS pour avoir de nouvelles venues sur notre territoire, ce qui est évidemment nécessaire, puisque nous sommes un territoire qui est toujours en augmentation. Il est donc bon que nos citoyens puissent avoir rapidement, ou du moins de manière plus proche, la possibilité de rencontrer et d'avoir ce médecin, souvent celui qu'ils perdent, parce que lorsqu'ils changent de lieu, ils quittent le médecin avec lequel ils étaient, et lorsqu'ils arrivent sur notre territoire, ils n'arrivent plus à avoir un autre médecin.

Je ne parle pas des mobilités, parce que Michel en a beaucoup parlé. La seule chose, c'est que l'accessibilité de notre gare est travaillée avec la SNCF, la Région et la Métropole. Le travail en est au stade où nous avons deux possibilités sur l'accessibilité : un souterrain ou une passerelle, mais une passerelle avec des ascenseurs. Les deux sujets sont actuellement à l'étude. Une première étude a déjà été faite, l'ensemble des partenaires ont demandé que ce soit encore plus travaillé, sans avoir fait de choix à ce moment-là, parce que les deux choix présentent des avantages et des inconvénients. C'est quelque chose qui pourra se mettre en place alors que les travaux du deuxième parking vont bientôt commencer. Nous devons donc mener de pair l'accessibilité. Nous sommes effectivement bien retenus et cette gare, qui est entrée de Métropole, est bien évidemment retenue également.

Nantes Métropole mène également tout un travail – je ne sais pas si Robin en a parlé – avec les territoires qui ne sont pas trop éloignés de la Métropole pour essayer de travailler au niveau de la tarification, parce que nous nous apercevons, et c'est normal, que des personnes ne vont pas sur certaines gares parce que si elles arrivent sur les premières gares de la Métropole, elles bénéficient de tarifs qu'elles n'ont pas si elles sont hors de la Métropole. Par rapport au parking, cela nous permettrait d'avoir un peu plus de places libérées pour correspondre à une utilisation plus importante de nos concitoyens.

Par rapport au cadencement, vous vous doutez bien que ce qui est attendu est une augmentation du cadencement, non pas entre matin, midi, fin d'après-midi et soirée, mais vraiment dans la période entre les trains cadencés le matin, puis vous n'en avez plus jusqu'au midi. C'est cela qui ne va pas. J'ai vu que sur une autre ligne, plutôt Sud-Loire - Je ne sais pas pourquoi cela va vers le Sud-Loire et un peu plus loin que notre Département, mais toujours est-il que le cadencement est prévu pour 2030, 2032, avec des travaux importants, toutes les demi-heures. C'est ce qu'il faudrait que nous puissions obtenir, parce que je pense que toutes les demi-heures, cela conviendrait.

Par contre, nous sommes bien sur une ligne qui va évoluer, et nous sommes bien sûr, éventuellement, de temps en temps sur un cadencement qui pourrait arriver, avec quelques arrêts qui vont venir progressivement. Néanmoins, bien évidemment, nous aimerions aller beaucoup plus loin.

Vous avez également posé une autre question par rapport aux déplacements. C'est vrai que Michel a parlé de la route des Sables, il a parlé de la Gâtine et du pont de Retz, mais il y a aussi le Pan Loup. Là encore, tout est prêt, mais la difficulté est que si nous faisons les travaux partout en même temps, cela va rendre notre Commune inaccessible. C'est donc prêt, nous attendons un peu que certains travaux se terminent pour pouvoir à nouveau commencer une autre série de voies à travailler.

Enfin, vous avez parlé du TIT. Ce qui s'est passé sur le TIT sur la ville de Couëron, c'est qu'au moment où cela s'est mis en place, où tout était prêt, nous avons tout travaillé, c'était dans le cadre de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), et dans ce cadre, un temps d'arrêt a été marqué parce que la MOUS a été arrêtée et qu'il a fallu remettre en place un nouveau dispositif, qui a été travaillé

avec notre collègue François Prochasson. Nous étions encore ensemble cet après-midi pour travailler de manière différente et avec le souhait que ces Terrains d'Insertion Temporaire n'aient pas du tout le même calibre. Nous nous retrouvons ici avec un terrain pour trois à quatre familles. De plus, l'habitat était un habitat caravane, et ce qui est souhaité maintenant, ce n'est plus un habitat caravane, mais un habitat avec des modulaires. Nous nous sommes donc retrouvés dans l'incapacité de pouvoir continuer ce projet à cet endroit. Maintenant, nous regardons avec la Métropole comment peut se faire cet accompagnement, voir si nous ne pourrions pas mettre quand même deux ou trois familles dans cet espace, ce serait déjà ça, pour que nous puissions au moins l'utiliser et qu'il puisse accueillir ces deux ou trois familles prévues au départ.

Par rapport à la création d'un autre lieu, cela suppose retrouver du foncier, cela suppose retrouver le lieu, comment nous le faisons, avec quel accompagnement, puisque l'accompagnement était aussi fait avec une association. Vous comme moi, vous savez qu'il y a certaines associations qui se retrouvent actuellement en grande difficulté. Je vous rappelle que nous avons mis un temps en place, nous avons un demi-poste consacré à l'accompagnement des familles, parce que nous avons quand même des familles sur cet espace pendant un moment. Il s'agit donc de recommencer.

Ce que je veux dire, c'est que nous faisons partie de cette Métropole, Métropole qui a tout de même voté un budget très important. Tu as parlé de Prairie de Mauves : ce budget a été voté également pour aider à l'accompagnement, certes, sur ce lieu, mais afin que d'autres lieux puissent en bénéficier aussi, et surtout d'une expérience qui va éventuellement nous permettre d'accompagner un certain nombre de familles. Je dis bien un « certain nombre » de familles, peut-être pas autant que certains souhaiteraient, mais il faut aussi que nous ayons la capacité d'accompagner. Si nous n'avons pas cette capacité, je pense que nous ne travaillons pas bien. Nous avons prouvé qu'avec un certain nombre de personnes, nous avons fait cet accompagnement. Rappelez-vous, ces enfants étaient scolarisés, ces jeunes ont suivi un parcours professionnel, certains sont en activité professionnelle maintenant, mais nous n'avons pas non plus la capacité d'accompagner un nombre important de foyers.

Je crois que j'ai répondu, à moins qu'il ne manque quelque chose. Non, c'est bon, très bien.

Par rapport à ce dossier, je vais tout de même vous demander de voter, mais nous votons pour prendre acte que ce rapport a bien été présenté et que nous avons échangé sur ce rapport. Je mets donc aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation.

Madame le Maire : Nous avons donc pris acte de la présentation de ce dossier. À moins que Robin souhaite rester avec nous, mais je le vois ramasser ses affaires discrètement, nous allons le remercier.

Robin Salecroix : Merci, Carole.

Madame le Maire : Merci à toi, merci pour ta présentation qui, je crois, était très fluide, que tout le monde a pu apprécier. Merci pour vos questionnements.

Nous allons maintenant pouvoir poursuivre notre ordre du jour.

2	2024-92	DIALOGUES CITOYENS - BILAN D' ACTIONS 2020/2024 - APPROBATION
---	---------	---

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSÉ

La participation citoyenne est un élément essentiel de la politique de la ville de Couëron et la Ville travaille depuis plusieurs mandats à l'intégration de la participation des habitants dans les projets qu'elle réalise, quel que soit leur âge, ou leurs usages et engagements sur le territoire (travailleurs, résidents, bénévoles associatifs, etc.).

Le dialogue citoyen concerne toutes les démarches organisées par la Ville pour inclure la parole citoyenne dans le cadre des projets menés par la Ville et en partenariat avec Nantes Métropole. Elles peuvent concerner les habitants, mais également les acteurs du territoire partenaires du projet.

En valorisant les savoirs et expériences des citoyens, recueillant leurs besoins, leurs propositions et en fédérant les acteurs autour de projets communs, le dialogue citoyen contribue à l'élaboration d'un projet partagé et adapté aux spécificités du territoire.

Le dialogue citoyen n'est cependant qu'une composante de l'engagement citoyen sur son territoire qui s'étend de la participation à la démocratie (citoyenneté électorale) jusqu'à l'engagement associatif et l'action locale.

Le dialogue citoyen mené par la Ville s'appuie sur les exigences méthodologiques suivantes :

- L'interrogation systématique de la pertinence d'une démarche dialoguée en amont d'un projet et son organisation, lorsqu'elle est pertinente, et ce dans toutes les politiques publiques menées par la Ville ;
- La rigueur dans les procédures d'élaboration et de mise en œuvre du dialogue citoyen ;
- L'adaptation des modalités de participation à chaque problématique et chaque public ;
- L'exigence de transparence auprès des citoyens couëronnais de l'appel à participer jusqu'à la réalisation des engagements de la Ville suite à l'instruction des propositions citoyennes.

Depuis le début du mandat, 36 sujets ont été mis en dialogue avec les citoyens et les partenaires de la Ville et six sont encore en cours de démarche. La durée d'une démarche dialoguée varie de quatre mois à plus de deux ans. En outre, 12 instances participatives pérennes et dispositifs de dialogues viennent soutenir et renforcer les démarches dialoguées par projet permettant d'ouvrir d'autres espaces de dialogue.

Le rapport joint en annexe détaille les faits marquants de la stratégie « dialogues citoyens » entre 2020 et 2024.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 9 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 26 septembre 2024 ;

Vu le bilan 2020/2024 du dialogue citoyen de la ville de Couëron ci-annexé ;

Le rapporteur propose de prendre acte de la présentation du bilan 2020/2024 du dialogue citoyen de la ville de Couëron.

Madame le Maire : Nous allons partager ensemble le bilan des actions qui ont été menées sur le dialogue citoyen depuis quelque temps. Je défends cette orientation et cette amplification, parce que le dialogue citoyen existait déjà bien évidemment, mais je défends la volonté de la Ville d'amplifier ces dialogues. Je crois qu'il était important que nous puissions partager ensemble ce bilan d'action, qui, à mes yeux, est un bilan d'actions remarquables, et surtout fortement portées.

Je tiens à remercier les services pour tout le travail qui est fait. Je crois que la présentation que Ludovic Joyeux va nous faire va également apporter à tout un chacun un état des lieux de ce qu'il se fait. Il arrive parfois que nous l'oublions, donc il est bien que nous le partagions ensemble.

Ludovic Joyeux : Merci, Madame le Maire, chers collègues. Je n'avais pas prévu de commencer par cela, mais Madame le Maire me donne l'opportunité de le faire. Je voudrais effectivement remercier les services, qui, à l'échelle de la Collectivité, sont directement ou indirectement impliqués autour du sujet dont nous allons parler, à savoir la participation citoyenne, les différentes formes de démocratie participative telles que nous pouvons les décliner à l'échelle de la Ville.

Je remercie bien évidemment Stéphanie et Nathalie, qui structurent le service Transition écologique et Dialogue citoyen, mais aussi toutes les équipes municipales, parce que, comme vous allez le voir dans mon propos, ce sont toutes les politiques publiques qui ont été mises en débat et en dialogue de manière à faire progresser notre proposition, notre position sur certains sujets.

Précisément, ce n'est pas un sujet nouveau, ce n'est pas une posture d'action politique nouvelle à l'échelle de notre Commune. Nous nous inscrivons dans une continuité qui était déjà fort riche d'expérience et d'expérimentation sous les précédents mandats, mais au point où nous en sommes, il nous paraissait important de pouvoir témoigner en toute transparence vis-à-vis de vous de l'effort qui a été consenti par la majorité municipale depuis le début du mandat, à la fois dans le nombre de situations que nous avons pu accompagner au titre de la démocratie participative, mais aussi de l'intensité des exercices que nous avons pu mettre en œuvre.

Pour rappeler un tout petit peu les choses avec la diapositive qui est sous vos yeux, il s'agit de rappeler globalement et schématiquement quels sont les fondamentaux qui sous-tendent cette intention, à savoir qu'à travers la participation citoyenne, nous avons également l'intention de valoriser les expériences, les savoirs dont sont dépositaires les habitants de notre territoire. J'ai plutôt envie de dire habitants que citoyens. J'aurais peut-être dû faire modifier cette diapositive, mais je vais parler d'habitants pour être sur deux aspects que je voudrais partager avec vous.

Si nous parlons de citoyens, l'acception qui peut être réductrice est celle de ne considérer que ceux qui sont inscrits sur les listes électorales. Or, aujourd'hui, le contexte national, qui nous rattrape bien évidemment, nous impose d'être extrêmement vigilants sur la manière dont nous associons très largement nos habitants à l'échelle de notre territoire. Il y a des personnes qui travaillent sur notre territoire et qui, d'une certaine manière, y ont des activités, donc qui l'habitent d'une certaine manière. Elles peuvent donc avoir fort légitimement voix au chapitre sur la manière dont nous développons tel projet ou telle politique publique ici ou là. C'est vraiment dans une posture de valorisation des savoirs et des expériences dont les habitants du territoire peuvent être dépositaires. Cela renvoie donc à une posture d'humilité : avec eux, nous ferons mieux ; avec eux, nous ferons des choses plus structurantes.

Le deuxième aspect, c'est d'être dans un recueil de besoins et d'analyse de ces besoins de manière à faire la distinction entre ce qui est de l'ordre de l'attente et de ce qui est de l'ordre du besoin. Pardon, ce n'est pas que de la sémantique, c'est aussi pour être dans une logique où il nous faut parfois prioriser nos interventions par rapport à nos compétences, bien évidemment, mais surtout par rapport aux champs que nous devons légitimement investir. Il y a parfois des attentes qui sont exprimées et qui ne correspondent pas tout à fait à l'intérêt général. Cela nous permet d'avoir des temps de dialogue assez structurants, mais c'est pour être bien dans cette juste appréciation des besoins, qui viennent ensuite proportionner nos politiques publiques et les engagements d'investissement qui peuvent être les nôtres.

Le troisième aspect, c'est d'essayer de voir comment nous fabriquons du consensus, donc fédérer les acteurs autour d'un projet. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de place pour l'expression du dissensus, cela veut simplement dire qu'à un moment donné, nous sommes capables de réunir les conditions d'un débat démocratique exigeant, d'un débat démocratique qui peut être contradictoire. La salle dans laquelle nous sommes accueillait il y a quelques semaines un exemple je crois tout à fait réussi de ce que peut être un débat contradictoire autour de la vidéoprotection. Sur certains sujets, il s'agira donc de créer du consensus ou de faciliter l'appropriation des projets. Dans les logiques qui sont les nôtres et de responsabilités qui sont les nôtres, notamment lorsqu'il s'agit d'intégrer le paramètre de la durabilité dans nos exercices politiques, la question de l'appropriation est une des conditions de réussite de la durabilité de nos projets, donc de nos investissements.

Le quatrième aspect, c'est de voir comment nous pouvons venir apporter une pierre à l'édifice à une contribution collective d'un projet que nous souhaitons partager. Le projet au sens large du terme, c'est le projet de mandat, mais c'est aussi, action par action ou projet par projet, la manière dont tout un chacun peut émettre un avis, et à défaut émettre un avis dans la phase de construction, être intéressé par la mise en œuvre ou par la suite du projet. J'y reviendrai, mais je pense que c'est l'un des marqueurs des évolutions que nous avons mises en œuvre sur ce mandat.

Sur la diapositive suivante – et non pas la *slide* – nous avons souhaité faire un petit extrait de la plateforme Couëron c'est vous, cette plateforme participative, qui est une des innovations de ce mandat, de manière à mettre en exergue principalement les mots qui figurent en gras au milieu de la diapositive, c'est-à-dire la notion de responsabilité partagée. Nous avons l'intime conviction – en tout cas, c'est ainsi que nous le portons – que lorsque nous voulons parler de citoyenneté active, cela renvoie à quelque chose qui appelle un certain respect de règles et de principes de fonctionnement, ne serait-ce que de tolérance vis-à-vis des propos des autres, quand bien même ceux-ci seraient contradictoires ou différents des idées que nous souhaitons porter.

Cette notion de responsabilité partagée nous oblige nous aussi en tant qu'élus à bien essayer d'articuler ce qui est de l'ordre de la démocratie représentative, ce que nous sommes – nous avons une légitimité que les urnes nous ont donnée pour mettre en œuvre un projet de territoire, donc nous avons cette responsabilité, il ne s'agit pas de s'en départir – mais il y a aussi quelque chose qui est de l'ordre de l'équilibre à travers une démocratie participative dès lors que nous veillons à ce que les personnes qui participent à ces exercices de démocratie participative ne soient pas toujours les mêmes.

Je rappelle que lorsque les fondamentaux de la démocratie participative ont été partagés pour justifier l'installation de certaines démarches et initiatives sur notre territoire, c'était justement pour veiller à ce que d'autres personnes participent à cette diversité, à cette pluralité de regard. Nous sommes donc extrêmement vigilants à la manière dont les différents exercices que nous pouvons initier ne viennent pas se faire uniquement avec les mêmes, mais bien veiller à une pluralité de regards.

Cela m'amène effectivement à considérer le fait que lorsque nous sommes dans une démarche qui est de l'ordre de la démocratie participative, nous avons schématiquement quatre catégories d'exercices qui sont proposées. Nous avons les projets qui sont dialogués, dès lors qu'un projet se met en place, sur lesquels nous convenons qu'une part, qui est désormais non négociable, renvoie à de la consultation, pouvant aller jusqu'à de la co-construction, donc une démarche dialoguée qui fait partie intégrante du projet qui est mis en œuvre et qui nécessite des modalités d'animation particulières pour collecter et rendre possible l'expression du plus grand nombre.

Nous avons ensuite les dispositifs de dialogue qui ont vocation à favoriser des éléments de proximité dans l'échange qu'il peut y avoir entre les habitants d'un territoire et nous, qui sommes censés les représenter. Je prendrai deux exemples : les Rendez-vous couëronnais, qui existent depuis longtemps, mais aussi ce que nous avons pu initier à la faveur ou à la défaveur de la Covid avec les Matinales, pour continuellement renouer ce lien de proximité. Quelque part, à travers cette proximité, il y a une notion de transparence du processus de décision politique et de démonstration de la manière dont nous conduisons les affaires, et quelque part encore, d'explicitation sur le fait que si un projet peut être pris isolément, il a beaucoup plus de sens dès lors que nous le remettons dans un contexte. Nous avons rarement la possibilité et la tribune pour expliquer le contexte dans lequel un projet s'installe, donc nous sommes souvent amenés malgré nous à des simplifications. Je pense qu'aujourd'hui, la simplification ne satisfait pas l'exigence de l'exercice politique, elle vient même plutôt faire le lit de certains extrêmes, et notamment l'extrême droite.

Nous avons donc cette vocation à créer, à travers la proximité et ces dispositifs de dialogue, cette proximité et cette exigence dans l'exercice du politique. Nous avons des instances qui sont effectivement dédiées, qui sont des instances consultatives rattachées au Conseil Municipal. J'en citerai deux. La première existe depuis déjà quelques années, mais se renouvelle à intervalles réguliers, c'est le Conseil des Sages, auprès desquels nous avons des intentions pour formaliser des saisines sur lesquelles on nous demande de porter un regard plus prospectif sur certains sujets, qui viennent nourrir nos propres réflexions et la rédaction de nos cahiers des charges sur certains sujets. Je citerai notamment les contributions remarquées que le Conseil des Sages a pu avoir sur ce début de mandat, par exemple à travers une réflexion sur la déchetterie que nous avons pompeusement appelée « la déchetterie du futur », c'est-à-dire quelles seraient les bonnes questions à se poser, les bonnes pratiques et la transposition au territoire dans la perspective de cette nouvelle déchetterie métropolitaine, ainsi que la réflexion qu'ils ont pu conduire autour de l'espace France Services.

Il existe également d'autres instances, notamment le Conseil Consultatif de la Restauration scolaire, qui permet d'essayer et de partager les exigences qui sont les nôtres au titre de la problématique de l'alimentation durable, parce que nous sommes déjà au-delà de la restauration collective, nous sommes sur de l'alimentation durable, ce qui fait le lien avec certains dossiers que Michel peut porter au titre de l'agriculture sur notre territoire.

Il existe aussi une nouvelle instance, qui est le Conseil Citoyen de la Transition Ecologique (CCTE), et qui, dans son fonctionnement et dans son périmètre de participation, permet d'avoir les regards les plus partagés possibles, les plus exigeants possibles, sur des problématiques qui sont celles de la transition écologique et vis-à-vis desquelles je pense qu'il est urgent et impérieux de partager les expériences.

Il y a un quatrième niveau, qui est le relais que la Ville fait de démarches qui ne sont pas forcément initiées par nous, mais qui concernent notre territoire ou nos habitants. Je pense notamment aux initiatives portées par Nantes Métropole. Robin Salecroix en a évoqué quelques-unes tout à l'heure à travers la Fabrique de la Ville ou la Loire et nous, mais j'aurais aussi pu citer le grand débat sur la

longévité qui, à titre d'exemple, a pu permettre à certains Couëronnais, individuellement ou collectivement, de porter des contributions qui ont été regardées à l'échelle de la Ville et qui, pour certaines d'entre elles, ont même trouvé un écho dans l'élaboration du plan d'action sur le bien-vieillir – je fais le lien avec une délibération à venir.

Sur la diapositive suivante, nous posons très rapidement quelques jalons méthodologiques. Aujourd'hui, il n'y a aucun projet conduit par la Collectivité qui ne fasse l'objet en amont d'une réflexion sur la pertinence ou pas d'une démarche dialoguée qui viendrait s'inviter dans le processus. Cela ne signifie pas qu'à chaque fois, la réponse sera qu'une demande doit être initiée. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse à cette question, mais il y aurait une mauvaise posture qui serait de ne pas se poser la question. Ainsi, la question de l'intégration d'une démarche dialoguée est aujourd'hui systématique dans la conduite de chacun des projets que nous initions.

Il y a de la rigueur – c'est ce que nous devons garantir au minimum – dans les procédures qui sont mises en œuvre au titre du dialogue citoyen et qui trouvent notamment une formalisation dans des lettres de mission, c'est-à-dire que chaque démarche dialoguée est cadrée, nous explicitons les règles du jeu, nous explicitons bien évidemment le contexte, mais nous explicitons aussi dès le départ ce qui sera de l'ordre de l'invariant, ce qui peut être dialogué, et nous précisons aussi quelles peuvent être les limites, parce qu'il ne s'agit pas à chaque fois d'être dans une posture.

Je trouve qu'une posture absolument insuffisante intellectuellement et délétère politiquement serait le : « y a qu'à faire ci » ou le « faudrait qu'on fasse ça ». La rigueur que nous mettons dans la formalisation de ces lettres de mission renvoie effectivement à quelque chose qui a interrogé à la fois l'opportunité et la faisabilité, mais dans un cadre qui est explicité et partagé.

Le troisième aspect est l'adaptation, puisque chaque exercice de participation est conditionné au sujet, à la thématique, au calendrier qui nous est proposé. Il n'y a pas de méthode unique, il n'y a pas une approche univoque des choses dès lors que nous venons construire un modèle de participation qui est directement corrélé à la thématique ou au sujet dont nous allons parler.

Le dernier aspect est la transparence. J'évoquais tout à l'heure la rigueur et le fait qu'il y ait des aspects délétères à être sous le « y a qu'à faut qu'on », et je pense effectivement que la moindre des choses, si nous regardons un peu les interpellations des habitants et plus largement de la société, est que nous devons rendre compte, c'est-à-dire qu'il y a un principe de redevabilité de la manière dont l'action publique est conduite, de la manière dont le denier public est engagé. La transparence que nous devons aux citoyens et aux habitants du territoire est quelque chose qui se traduit aussi dans les méthodes et les animations que nous pouvons mettre en place au titre du dialogue citoyen, de manière à garantir un droit de suite, de manière à initier une posture qui est quasi évaluative dans la manière dont les choses peuvent être initiées.

Sur la diapositive suivante, l'idée est effectivement de rentrer dans quelques chiffres, parce qu'une fois que nous avons posé les bases de la posture, il s'agit de montrer ce qui a pu être initié depuis le début du mandat. Sans rentrer dans le détail, nous avons voulu faire l'inventaire des différentes politiques publiques municipales. Vous vous en rendrez compte, il peut paraître surprenant d'en voir certaines émerger au titre des politiques publiques qui ont fait l'objet d'une démarche de dialogue citoyen.

J'ajoute que 36 sujets ont été mis en dialogue avec les citoyens, avec les partenaires de la Ville, et que six sont encore en cours au moment où nous nous parlons.

Comme vous le voyez, certains sujets peuvent être plus porteurs, ou du moins plus habituels en termes de développement de démarches participatives. Je pense notamment à l'aménagement du territoire. Nous pouvons avoir des formats qui peuvent être tout à fait différents entre ce qui a été mis en œuvre pour partager avec la population et nos partenaires, la réflexion sur la requalification du centre-ville ou des réunions de proximité, que Michel apprécie particulièrement, pour aller évoquer le projet de la rue de la Pommeraye, qui est une petite rue à l'échelle du linéaire couëronnais, mais qui, pour autant, a mis en place une méthode particulière qui a su emmener les habitants et les riverains dans une démarche de coconstruction et qui, *in fine*, garantit là aussi les conditions d'une adhésion, comme je l'évoquais préalablement, et fondamentalement, je le crois, les conditions d'une durabilité des investissements.

Je reprendrai peut-être la question de la longévité, dont il sera question tout à l'heure. Mettre en place une réflexion autour de la Ville amie des aînées, ce n'est pas quelque chose qui peut se faire sans que ne soit collectée la parole des principaux bénéficiaires de ces politiques publiques. Cela venait effectivement en résonance avec ce qui avait pu être porté par la Métropole au titre du grand débat sur la longévité.

Je ne vais pas vous faire l'affront de développer tout le linéaire, mais à chaque fois, pour ces petits publics, une réflexion a été conduite sur ce que nous appelons l'intensité ou la profondeur de la participation, autrement dit : de quel exercice parlons-nous ? Est-ce un exercice d'information qui peut être un des premiers jalons jusqu'à un exercice de codécision ?

Nous avons également systématiquement réfléchi à la largeur du spectre de la participation, autrement dit : qui participe ? Nous veillons à ce qu'il y ait de façon quasi systématique une intention vis-à-vis de la communauté des acteurs associatifs sur notre territoire, que nous impliquons dans nombre de nos réflexions. Le Plan Vélo communal, dont il a été question tout à l'heure, a reposé notamment sur un comité de suivi associatif qui se prolongera dans le déploiement, sur le droit de suite que j'ai pu évoquer tout à l'heure. Nous sommes donc sur des formats qui sont toujours calibrés à l'aune de ces deux aspects, à savoir la profondeur et la largeur de la participation.

Sur la diapositive suivante, vous pouvez voir que 10 démarches ont été engagées en moyenne par an. Bien évidemment, pendant la phase de crise sanitaire, c'est moins facile, même si ce n'est pas totalement impossible. Nous en avons tout de même fait quelques-unes, mais c'est moins facile d'engager des démarches dialoguées, parce que même si le numérique et la digitalisation permettent d'avoir une approche en non présentiel, c'est tout de même – pardon de le dire comme cela – beaucoup plus intéressant et beaucoup plus vivant d'être dans une situation en présentiel, même si l'une ou l'autre seule ne sont plus suffisantes. Dit autrement, se satisfaire uniquement d'une réunion publique est aujourd'hui insuffisant ; se satisfaire uniquement d'une consultation par le biais du web est insuffisant. Nous sommes donc dans des démarches que nous pourrions qualifier d'hybrides méthodologiquement, de manière à ce que les gens qui sont empêchés, pas disposés à prendre la parole en public ou pas disponibles au moment où nous le faisons avec nos formats relativement standardisés, puissent trouver le moyen de s'exprimer par le digital, et inversement, que ceux qui ne sont pas à l'aise avec le digital ne se voient pas uniquement enfermés dans une seule posture et un seul canal d'expression et puissent trouver, auprès de la Collectivité, dans ces différents formats d'expression en présentiel, la possibilité de s'exprimer.

Sur la diapositive suivante, vous voyez que 30 % des démarches ont nécessité un recours à une prestation externalisée. Il est important de comprendre l'apport que peuvent représenter des cabinets de consultants pour la Collectivité, soit parce qu'ils viennent avec une méthode d'animation dont nous ne sommes pas forcément dépositaires, soit parce qu'ils viennent avec une expertise, donc parfois des

logiques de comparaison avec d'autres expériences sur le même sujet dans d'autres territoire, c'est-à-dire ce *benchmark*, comme dirait Madame le Maire, ce parangonnage. Un pour moi !

(Rires.)

Cette logique de parangonnage ou d'analyse croisée permet effectivement de nourrir nos réflexions, et parfois, pas forcément d'identifier de nouvelles problématiques, mais identifier des écueils que nous n'aurions pas à reproduire. Cela permet également d'avoir un tiers extérieur qui peut moduler, pondérer les propos ou faire advenir des problématiques dont nous avons parfois conscience, mais nous avons tellement le nez dans le guidon que nous ne les voyons pas aussi bien que lorsqu'un tiers extérieur nous le dit.

Pour prendre un exemple, oui, nous avons recours au Comité 21 pour animer le Conseil Citoyen de la Transition Ecologique, ce qui est fort apprécié des différents intervenants, parce qu'il y a une expertise. Je rappelle que le Comité 21 est la structure qui accompagne les travaux du Groupement Interdisciplinaire sur les Evolutions du Climat(GIEC) régional, et c'est justement parce qu'ils ont cette légitimité scientifique qu'ils sont tout à fait à même de nous accompagner dans les travaux du Conseil Citoyen de la Transition Ecologique, de la même manière que nous avons fait appel à un prestataire cette fois pour animer les débats, lorsque nous avons fait ces deux séances sur le débat sur la vidéoprotection. Pour être tout à fait transparent, nous avons même fait appel à deux prestataires : TMO Régions pour l'étude de victimation et un autre prestataire pour accompagner et modérer les débats ici.

Nous avons parfois recours aux prestations extérieures, comme vous le voyez, mais *in fine*, ce ne sont que 30 % des démarches, le reste renvoie à une ingénierie d'extrême qualité que nous avons au sein de la Collectivité – je le disais en introduction et je le redis une deuxième fois – parce que nous bénéficions d'une expertise sur le sujet que peu de collectivités ont et que beaucoup nous envient.

Sur la diapositive suivante, il est précisé quelles sont les 12 instances participatives qui structurent la manière dont nous conduisons certaines de nos politiques publiques. Il y a des instances pérennes comme le Comité consultatif Restauration scolaire, la Commission Communale d'Accessibilité, qui veille à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et au déploiement des travaux qui permettent de rendre la Ville en accessibilité universelle, le Conseil Citoyen de la Transition Ecologique, le Conseil des Sages.

Il y a également des instances pérennes d'animation, dont Clotilde parlera tout à l'heure au titre de la Convention Territoriale Globale qui nous lie à la CAF et au Projet Educatif de Territoire qui nous lie plutôt à l'Éducation nationale. Il s'agit principalement d'acteurs institutionnels et associatifs, mais comme il y a notamment des représentants de parents d'élèves dans les acteurs associatifs, nous œuvrons là aussi et nous impliquons l'ensemble des composantes de la communauté éducative pour que le Projet Educatif de Territoire (PEdT) ne soit pas uniquement un document institutionnel. Nous avons aussi les instances de suivi du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ainsi que le Comité de suivi du Plan Vélo, que nous initions. Je me permets de faire un peu de *teasing* : il y a actuellement une phase de recrutement qui va s'ouvrir de manière à ce que ces actions puissent être suivies. Si je ne me trompe pas, c'est du 15 novembre au 15 décembre 2024, mais si jamais l'information n'est pas correcte, nous la corrigerons sur le site web et dans le compte rendu.

Des dispositifs de dialogue existent également. J'ai déjà évoqué les Rendez-vous couëronnais et les Matinales, et effectivement le fait que la Ville bénéficie désormais d'une plateforme appelée Couëron c'est vous, de manière à avoir une approche de réunion publique augmentée, et qui permet aussi de mettre à disposition, en fonction des débats, une information stabilisée.

Je vais me permettre de prendre trois petites secondes sur le sujet. Ce n'était pas forcément un point que nous avons imaginé comme étant un enjeu crucial au moment où nous avons mis en place cette plateforme que de garantir une information fiabilisée. Le fait est que nous avons beau ne pas être aux États-Unis, les *fake news* viennent malgré tout jusqu'ici, et nous voyons bien également l'influence que certains réseaux sociaux peuvent avoir sur des informations qui ne sont pas fiables. Je pense qu'il nous faut – et c'est ce que nous faisons – réhabiliter totalement ce premier étage de la participation citoyenne, qui est celui de l'accès à une information fiable et stable, parce que c'est la seule manière d'avoir des débats éclairés – encore une fois, ils peuvent être contradictoires, mais éclairés – sans forcément être uniquement sur de la déconstruction de propos nuls et non avendus, pas fiables, même parfois diffamatoires, fallacieux le plus souvent.

Au-delà de cette démocratie participative par le dire, il y a ce que j'appelle la démocratie participative par le faire, qui renvoie plus largement à la notion d'engagement sur le territoire et qui peut trouver une première traduction dans le fait de s'engager à l'échelle du territoire. Là, il n'est pas forcément utile ou nécessaire d'activer des modalités de participation citoyenne. Cela s'appelle s'engager dans la vie associative et donner de son temps, investir cette notion du bénévolat.

J'aurais peut-être dû le dire en préalable, mais je rappelle que parler de démocratie participative, c'est en première instance parler de participation à la démocratie, donc cela n'exonère pas de la nécessité, même si ce n'est pas un devoir, en tout cas du droit de vote dont nous disposons et de la manière dont tout un chacun possède un pouvoir absolument gigantesque à travers la possibilité qu'il a de mettre un bulletin dans l'urne.

À travers ces appels à initiatives, deux démarches sont initiées, le premier étant l'appel à projets compostage collectif. Nous serons certainement amenés à en revoir les modalités au regard de la stratégie qui est celle de Nantes Métropole sur le sujet, mais aujourd'hui, la posture était de dire : nous ne déploierons pas de nouveaux composteurs collectifs s'il n'y a pas en amont une initiative collective qui permet de justifier de l'investissement public. Nous avons pu en installer l'année dernière avec mon collègue Olivier, nous avons eu l'honneur d'en accompagner deux nouveaux, ce qui fait que nous en avons six à l'échelle du territoire.

À partir de cette fin d'année, nous réactivons également l'appel à initiatives citoyennes lié à la transition écologique, que nous avons porté sur la deuxième moitié du précédent mandat, de manière à générer la possibilité d'un amorçage, d'un accompagnement à l'amorçage de projets à l'échelle de notre territoire dès lors que cela satisfait un cahier des charges qui sera diffusé prochainement, avec là aussi des modalités particulières d'instruction, de discernement et de validation de l'éligibilité des projets par rapport aux orientations qui sont celles de l'appel à initiatives, et aussi, fait nouveau, puisque la plateforme Couëron c'est vous le permet, de mettre ces projets, dès lors qu'ils ont été rendus éligibles, à la votation citoyenne pour savoir ce qui retient l'attention et l'assentiment de nos habitants.

Il y en a davantage à évoquer, mais deux outils nouveaux que j'ai largement pu évoquer, pour ne retenir que ces deux-là, sont la plateforme Couëron C'est vous et ce nouveau Conseil Citoyen de la Transition Ecologique, qui achève désormais sa deuxième saisine. Nous y travaillions encore samedi matin.

Je pourrais citer d'autres aspects à ce titre, notamment le fait que nous soyons aujourd'hui filmés, cette captation vidéo étant là aussi une proposition du mandat. Souvenez-vous, lorsque nous avons été installés, nous étions en plein Covid, donc pour nombre de nos concitoyens, il pouvait paraître important et impérieux de pouvoir suivre les débats sans être confrontés au présentiel. Aujourd'hui,

lorsque nous parlons d'information fiable, d'information stable et de capacité à accéder à cette information, j'ai la prétention de penser que cette captation vidéo y participe.

Nous avons parlé des Matinales, mais j'aimerais également revenir sur le fait que nous avons pu imposer, dans les nouveaux formats, des conférences contradictoires, comme nous l'avons fait au titre de la vidéoprotection, je le redis, ainsi que la réactivation de l'appel à projets. Ce sont quelques-unes des innovations qui viennent compléter les deux qui sont mentionnées sur la présente diapositive.

Voici quelques exemples de sujets qui ont été mis en débat. Je ne parle que des grands titres, vous irez lire le détail.

- Aménagement du territoire : Etude de centre-ville, etc. ;
- Espaces verts et naturels : Requalification des aires de jeux, végétalisation des cours de récréation, etc.) ;
- Longévité ;
- Prévention et tranquillité publique : Débats contradictoires, etc. ;
- Vie associative et initiatives locales : Mise en œuvre de rencontres associatives et consultation des associations pour redéfinir le format du Forum des Associations, qui aura lieu en septembre 2025 ;
- Petite enfance, éducation, jeunesse : Ecomobilité scolaire, exigence qui a été largement débattue avec l'ensemble des composantes de la communauté éducative du site scolaire Anne-Frank et Léon-Blum, CTG et PEdT ;
- Culture et patrimoine : DECA (Dispositif d'Education Culturelle et Artistique) qui fait largement l'objet, dans sa recomposition, d'un dialogue continu avec les différentes composantes de la communauté éducative et de la communauté artistique et culturelle ;
- Relations usagers : La question de l'espace France Services et de la Maison des Services a fait l'objet, ne serait-ce qu'à travers la saisine du Conseil des Sages, d'une vraie réflexion de fond qui participe de cette volonté d'aller chercher de l'expertise, de l'expérience, les attentes et besoins de nos concitoyens ;
- Sport : De manière anecdotique, le nom qui a été donné à la nouvelle salle de tennis-padel a lui aussi fait l'objet d'une concertation ;
- Transition écologique : Plan Vélo communal, zones d'accélération des énergies renouvelables, projet de Collectivité au regard des objectifs de développement durable, qui a été la première saisine du Conseil Citoyen à la Transition Ecologique.

Ce sont autant de sujets non exhaustifs de ce qui a été mis en débat à l'échelle de ces quatre années de début du mandat.

Enfin, sur la dernière diapositive, vous avez quelques exemples en termes de méthodes. Vous le voyez, il y a des réunions publiques, mais encore une fois, en fonction de la vocation de ces réunions publiques, nous pouvons être uniquement sur de l'information descendante. Je rajouterai même un nouvel échelon aujourd'hui avec de l'information à vocation de vulgarisation. Les travaux du GIEC Pays de la Loire qui ont été présentés ici même la semaine dernière participent de cette volonté d'aller sur une information scientifiquement éprouvée et fiable, pour aller sur une qualité de débat qui dépasse assez largement le climatoscepticisme ou les stratégies qui peuvent parfois amener à des approches qui viendraient à penser que nous sommes tout le temps en train de fausser les choses.

Nous avons également des ateliers participatifs où nous mettons beaucoup plus en interaction les personnes qui peuvent venir contribuer à nos réflexions. Au titre des modalités de participation, nous avons des temps de travail qui ne se font pas uniquement avec des habitants, et même peut-être parfois exclusivement avec des partenaires, mais parce que nous sommes sur des compétences partagées. Vous avez pu le voir dans les présentations qui ont été faites, notamment à l'instant par

Robin Salecroix et Michel Lucas : même sur les compétences Métropolitaines, nous sommes sur des champs de compétences qui peuvent être mixtes et partagés, donc il est important que les partenaires de la Collectivité institutionnels ou associatifs soient impliqués.

Il y a évidemment tout le registre des enquêtes et des contributions en ligne. Nous avons aussi intégré, dans le cadre des Rendez-vous couëronnais, des logiques de diagnostic en marchant, que nous avons aussi dupliquées dans le cadre de l'étude de centralité de manière à être à la bonne échelle et à la bonne vitesse pour appréhender les problématiques qui peuvent notamment se faire jour sur notre territoire. Cela fonctionne plutôt extrêmement bien, dans une logique là aussi de collecte des besoins et des attentes exprimés par nos concitoyens.

J'en suis arrivé au bout de la présentation. Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci de cette présentation. Nous parlons de moments dialogués, ce qui prend évidemment du temps, et notre collègue a bien dialogué. Plus sérieusement, c'est vraiment quelque chose qui nous tenait à cœur, qui me tenait à cœur, c'est-à-dire de partager avec tout le monde tout ce qui est mis en place depuis le début de ce mandat, qui a pris bien sûr la continuité de ce qu'il se faisait, mais qui a franchement amplifié, diversifié et associé un maximum de nos concitoyens. Forcément, nous allons sur certaines thématiques, nous n'allons pas sur l'intégralité de toutes ces thématiques, et heureusement, parce qu'il faut que nous ayons un regard le plus divers possible sur toutes ces politiques publiques.

Il était important que nous puissions évoquer avec vous, l'ensemble des élus, mais aussi avec nos concitoyens, et leur faire part de ce que c'est réellement quand nous parlons de participation, toutes les formes de participation et la réalité de ce qu'il s'est passé sur notre territoire et ce qu'il va bien évidemment continuer à se passer durant cette dernière partie de mandat.

Avez-vous des prises de parole ? Madame Bretin, allez-y, je vous en prie.

Adeline Bretin : Bonsoir à tous. L'implication des citoyens et citoyennes fait partie de notre ADN. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces possibilités offertes aux citoyens de s'exprimer sur des questions et projets qui les concernent. Cependant, nous avons eu du mal à comprendre le passage de ce dossier en Conseil Municipal. Vous venez d'apporter quelques éléments de réponse. Nous avons eu le détail de tout ce qui a pu être fait. Nous entendons que c'est davantage à destination de nos concitoyens pour leur retracer le déroulement pendant ce mandat, mais c'est vrai que les dossiers étaient assez copieux à consulter sur ce Conseil Municipal et nous nous attendions plutôt à un passage en commission ou lors d'échanges plutôt qu'un passage en Conseil Municipal, étant donné qu'il ne s'agit ici que de prendre acte et qu'il n'y a pas de vote. Néanmoins, nous avons bien entendu les explications de ce passage en Conseil Municipal.

Sur le fond, nous sommes toujours interrogatifs sur la réelle prise en compte de ces avis citoyens. Nous avons souvent l'impression que cela a seulement pour résultat de retarder certaines décisions simples qui auraient dû être prises depuis longtemps. C'est notamment le cas des décisions concernant les mobilités douces. Nous constatons ainsi aujourd'hui une multiplication d'études et de concertations dont nous ne voyons encore que peu de résultats concrets. Le risque est grand de ne faire du dialogue citoyen qu'un outil de communication.

En matière de dialogues citoyens, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, il nous paraît prioritaire d'améliorer l'écoute des habitants par rapport à leurs problématiques quotidiennes. Nous constatons à ce niveau une grande insatisfaction face à des courriers ou demandes de rendez-vous sans réponse. C'est pour nous le niveau 1 d'une démarche de dialogue citoyen.

Pour terminer, nous avons noté dans le rapport de Nantes Métropole l'intérêt des conseils citoyens existant à Nantes et envisagés à Saint-Herblain, Rezé et Orvault, un dispositif qui nous paraît pertinent pour favoriser une vraie participation à la réflexion collective et un réel éclairage de la décision.

Autre dispositif pour encourager le lien direct entre citoyens et élus : permettre aux citoyens de poser des questions en Conseil Municipal, le droit d'interpellation sur des sujets d'intérêt général. Est-ce envisageable à Couëron ?

Je vous remercie

Ludovic Joyeux : Nous avons effectivement enclenché des études et des consultations de manière à affermir les diagnostics, et surtout, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, de manière à éviter que ce qui est engagé, même si nous croyons parfois être dépositaires de la bonne connaissance ou du bon diagnostic, ne soit pas en contradiction avec ce que nos concitoyens peuvent vouloir. C'est un exercice d'humilité, je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas du tout un maquillage de retard que nous aurions déjà identifié. Je ne peux pas me satisfaire de cette démarche, de cette approche. En tout cas, ce n'est clairement pas la nôtre. C'est plutôt dans une logique d'exigence et dans une volonté de créer les conditions de l'adhésion, les conditions de la durabilité de ce que nous engageons.

Je ne sais pas comment, au titre des mobilités douces, à un moment où il faut effectivement engager un changement de pratique radicale, nous aurions pu travailler sans être dans une logique de consultation, sans être dans une logique de confrontation avec ceux qui sont usagers de la route, si nous parlons des vélos, ou piétons, puisque le Plan Vélo communal a eu ceci d'assez précieux – Pierre et moi, qui en avons fait la présentation lors d'un précédent Conseil Municipal, avons très largement abondé en ce sens – qu'il avait aussi permis d'aller sur une approche de la place du piéton dans l'espace public.

Nous pouvons effectivement considérer qu'en nous mettant dans une pièce, en nous donnant suffisamment à manger et à boire pendant deux jours, nous aurions peut-être trouvé 95 % du plan d'actions, mais certainement pas ordonnancé de la même manière, certainement pas étayé de besoins qui ont été largement consolidés, certainement pas en créant les conditions d'une forme de pédagogie dans les changements de pratiques, donc dans les reports modaux que nous appelons tous dans cette salle de nos vœux, je le crois, de manière à avoir une approche qui, *in fine*, viendrait réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

En la circonstance, créer aujourd'hui des politiques publiques, fabriquer des politiques publiques sans recourir, et pas de manière artificielle, à la parole des habitants, des usagers ou des bénéficiaires de nos politiques publiques, j'avoue très modestement ne pas savoir le faire et même ne pas vouloir le faire. Je crois que je parle ici pour mes collègues également.

Sur la question des conseils citoyens, vous mentionnez bien, Madame Bretin, qu'il s'agit des villes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé, donc il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit des quatre villes du Contrat de Ville et que le Conseil citoyen est une obligation prescrite au titre du Contrat de Ville pour chaque quartier prioritaire. Heureusement, et je pense que c'est en ce sens qu'il faut appréhender les choses, le territoire de Couëron n'a pas de quartier prioritaire. Pour avoir travaillé pendant plus de 20 ans dans ces quartiers, je dis bien que c'est plutôt mieux de ne pas avoir de quartier prioritaire au titre de l'action publique. Je ne suis pas du tout dans une posture où mon propos serait infamant vis-à-vis de la population, ce n'est pas du tout l'idée.

Le Conseil citoyen est donc une prescription faite auprès des villes qui ont des quartiers prioritaires. Cela peut être de bons exemples dont nous pourrions éventuellement nous inspirer. Je vous invite également à aller voir les évaluations récurrentes qui sont faites, notamment par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui est le bras de l'Etat pour tout ce qui a trait à la politique de la Ville. Nous sommes sur des appréciations qui sont parfois fort hétérogènes et qui portaient d'un principe qui était de mon point de vue fallacieux, au sens où les quartiers prioritaires ne sont pas des quartiers d'anomie sociale. Pardon pour ce jargon un peu sociologique : anomie, c'est au sens où il n'y a pas de lien social. Les conseils citoyens avaient pour objectif de recréer une forme de lien social, donc une participation à la décision, à la chose politique.

Dans tout ce que j'ai pu évoquer, j'espère qu'au moins une des informations sera retenue, c'est que nous sommes dans une volonté profonde et sincère d'être dans une amélioration, une amplification de la capacité d'agir – j'ai parlé d'engagement, mais il s'agit ici de la capacité d'agir des habitants, des Couëronnaises et des Couëronnais – notamment dans tout ce qui a trait à la définition de la chose publique.

En ce qui concerne le premier niveau, j'avais évoqué que le premier niveau était pour moi un niveau d'information qui garantisse une qualité de ce qui est mis à disposition pour éviter tout procès d'intention ou tout débat autour de propos fallacieux, mais vous évoquez que pour moi, il faut que la Collectivité soit plus performante en termes de relations usagers dans les réponses qui peuvent être apportées à des sollicitations. La partie facile pourrait être de me retourner vers les services et de dire : qu'en est-il ? Il faut là aussi avoir une posture d'humilité. Nous avons des sollicitations qui sont diverses et variées, parfois extrêmement hétérogènes dans leur intensité, parfois extrêmement distinctes et différentes dans le degré de gravité ou de criticité de la demande, ou même dans l'urgence de la demande. Sans faire outrage à qui que ce soit, je crois pouvoir dire que les services font beaucoup pour essayer de répondre dans les délais. Effectivement, il y a des marges de progression, ici comme ailleurs, mais en tout cas, la plus mauvaise des postures serait de penser que le retard serait une forme de déconsidération. Il n'y a pas du tout l'intention, à l'échelle de la Collectivité, d'être dans cette approche.

Sinon, tout ce que j'ai pu dire avant, en disant qu'il nous importe, qu'il est impérieux d'incarner une forme de responsabilité partagée, d'exigence, de transparence dans l'exercice du politique, et que quelque part, toutes les modalités de participation doivent y concourir, sinon, tout ce que j'ai pu dire est caduc ou serait caduc.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Non.*)

J'avoue être un peu surprise de votre réaction. Moi, je ne me satisfais pas simplement de partager dans des commissions, sans quoi cela signifie que nous faisons de l'entre-soi. Ce dossier a été présenté en commission, mais pour moi du moins, je pensais que tout le monde comprenait bien que l'intérêt était évidemment de le partager avec nos habitants, puisque c'est ce qui se fait, comment cela se fait, pourquoi nous l'avons mis en place et comment nous travaillons cette participation de l'habitude dans les politiques publiques. Au contraire, je peux comprendre que cela fâche qu'il y ait autant de choses qui soient mises en place, qui existent et qui vivent, mais c'est la réalité, c'est ce qu'il se fait. Je pense qu'il était indispensable de le partager avec nos concitoyens et nos habitants, et non pas simplement entre élus et dans un petit groupe.

C'est la réalité, je trouve qu'il y a beaucoup de choses, qu'il y a justement beaucoup de participations du citoyen à des niveaux totalement différents, qui touchent un public et un nombre de personnes assez important maintenant. Je crois qu'il faut au contraire que nous en soyons tous fiers, puisque, comme vous l'avez signalé, c'est dans votre ADN. Eh bien, comme quoi, l'ADN peut aussi se partager.

C'est effectivement quelque chose qui est mis en place ici, et volontairement, par les personnes, par le Conseil Municipal. Vous participez aux commissions, donc au Conseil Municipal.

Ce qu'il faut absolument voir, c'est que ce qui est mis en place ici a été travaillé avec l'ensemble des services de la Ville, mais nous avons été obligés de restreindre, parce qu'il y avait parfois trop de volontés. Si nous voulons faire un travail cohérent, il faut effectivement qu'il soit bien mesuré. Des choix ont donc été opérés sur certaines politiques publiques, sur certains moments particuliers dans notre Ville et dans différents lieux. De cette façon, nous l'avons mis en place, mais c'est vrai qu'il y en a beaucoup et que c'est impressionnant.

Je tiens également à préciser, et vous l'avez dit, que cela suppose aussi que nous nous accordions un temps un peu plus important sur les projets, parce qu'effectivement, qui dit concertation, qui dit dialogue, dit aussi plusieurs rencontres au minimum pour pouvoir faire aboutir les projets. Quand j'en vois certains, le fait d'avoir procédé comme cela, il y a une satisfaction de la part des personnes et des habitants que nous n'aurions sans doute pas eue. Ne vous inquiétez pas, à certains moments, il y a aussi des décisions qui sont prises très rapidement, parce que nous savons que nous devons parfois être dans la réaction. Néanmoins, pour tout ce qui peut être concerté et dialogué, nous essayons de le faire au maximum.

Je vais tout de même le mettre au vote. Cela peut être pour prendre acte, mais toujours est-il que je tiens à ce que ce soit voté de la part de tous, suite à la présentation de ces actions menées sur notre Ville sur le dialogue citoyen. Je veux bien vous demander qui est pour ou contre le dialogue citoyen, mais je pense que je suis sûre d'avoir l'adhésion.

(Rires.)

Je vais donc vous demander de prendre acte de cette présentation qui vous a été faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation.

3	2024-93	STRATÉGIE BIEN VIEILLIR - PLAN D'ACTION 2024/2026 - ADOPTION
---	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

À Couëron, les habitants âgés de 60 ans et plus sont près de 4 900, soit environ 21 % de la population. L'évolution du nombre de séniors entre 2022 et 2032 est estimée à une augmentation de 19 %.

Déjà fortement impliquée dans l'action menée sur la Commune pour le bien-être des seniors (services, soutien au CLIC, subventions aux associations, appui au projet de résidence seniors ; etc.), la Municipalité a souhaité définir une stratégie du « Bien vieillir à Couëron » autour de deux objectifs :

- La poursuite et l'amélioration de la prise en compte des besoins des seniors dans les différentes politiques publiques portées par la Ville ;
- La réalisation de projets et d'actions répondant aux besoins identifiés.

Une ambition a guidé la démarche : celle de « favoriser le bien-vieillir à Couëron et l'inclusion des seniors dans une ville faite pour tous, en cohérence avec les choix de vie et les capacités des seniors ».

Des principes forts ont également été affirmés par la Collectivité :

- La transversalité de la démarche en interne, afin d'irriguer l'ensemble de ses politiques publiques ;
- L'animation territoriale, pour favoriser la complémentarité d'action avec les acteurs institutionnels et associatifs ;
- La participation des séniors à la démarche, afin de construire des solutions au plus près des besoins ;
- L'impulsion d'une dynamique durable, pour contribuer à répondre aux enjeux des séniors d'aujourd'hui et de demain.

Première étape de la démarche, la Ville a adhéré début 2022 au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés (RFVAA). Celui-ci fédère les collectivités engagées dans l'adaptation de leur territoire au vieillissement et outille ses adhérents dans la construction de leurs plans d'action, en suivant un cadre méthodologique issu des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Sans s'engager dans une démarche de labellisation, la Ville a souhaité s'appuyer sur la méthodologie proposée par le RFVAA.

Sur la base des résultats de l'analyse des besoins sociaux conduite par le CCAS en 2021, un diagnostic de territoire a été lancé début 2022. Les habitants ont activement contribué à ce diagnostic : 389 questionnaires exploitables ont été transmis par les Couëronnais.

En parallèle, les partenaires associatifs et institutionnels de la Ville et du CCAS ont été sollicités pour donner leur avis sous forme de cahiers d'acteurs. 14 acteurs ont répondu.

De plus, plusieurs temps d'échange regroupant des partenaires, habitants et services de la Ville et du CCAS ont été organisés afin d'enrichir le diagnostic et prioriser les besoins recensés.

Des réunions spécifiquement dédiées aux partenaires associatifs et institutionnels ont permis d'impulser une dynamique territoriale et de dresser un état des lieux des acteurs et activités locales répondant aux enjeux du bien-vieillir.

En interne à la Collectivité, des rendez-vous de travail et ateliers collectifs ont ponctué la démarche afin de sensibiliser l'ensemble des services aux enjeux liés au vieillissement et identifier, dans chacune des politiques publiques, les projets à intégrer au plan d'action.

Ce travail de diagnostic a permis de faire émerger quatre axes stratégiques afin de structurer un plan d'action :



Ainsi, la stratégie « Bien vieillir à Couëron » s'inscrit en cohérence avec le projet de collectivité et se décline en un plan d'action qui couvre la période 2024-2026.

Autour de trois types d'actions :

- Des actions existantes qui contribuent déjà au bien-vieillir ;
- Des actions issues du projet de collectivité pour lesquelles la prise en compte des seniors et de leurs besoins sera renforcée et améliorée grâce au plan d'action ;
- De nouvelles actions initiées grâce au plan d'action.

Le plan d'action est structuré autour de quatre axes stratégiques et 12 enjeux, déclinés en 36 objectifs opérationnels et 74 actions :

Axe 1 : Favoriser les solidarités et poursuivre les accompagnements des aînés

- Accompagner les seniors en perte d'autonomie et renforcer la prévention ;
- Soutenir les proches aidants ;
- Accompagner les vulnérabilités (isolement, précarité financière) ;
- Favoriser l'accès à des activités culturelles et de loisirs notamment pour les seniors les plus éloignés ;
- Favoriser l'engagement et les contributions des seniors à la vie de la Cité.

Axe 2 : Développer et renforcer l'accès aux droits et aux services publics ;

- Renforcer l'accessibilité des bâtiments publics ;
- Faciliter le parcours usager et accompagner dans l'accès aux droits ;
- Renforcer l'inclusion numérique.

Axe 3 : Intégrer les besoins des seniors dans l'adaptation de l'espace public

- Aménager la ville et développer un cadre de vie favorable au bien-vieillir ;
- Faciliter l'accès à une offre d'habitat diversifiée et adaptée ;
- Faciliter la mobilité des seniors.

Axe 4 : Renforcer l'information pour faciliter l'accès des seniors à l'offre de service du territoire

- Renforcer et adapter la communication sur l'offre de service du territoire auprès des seniors.

En complément, des enjeux internes à la Collectivité ont été identifiés et ont permis de faire émerger quatre actions concernant le fonctionnement interne de la Collectivité :

- Enjeu interne 1 : Prendre en compte, au travers de la politique RH, les enjeux relatifs au vieillissement au sein de la Collectivité ;
- Enjeu interne 2 : Assurer la transversalité de la politique publique longévité.

Sur le plan partenarial, la Ville désire poursuivre la collaboration engagée avec les associations et institutions sous la forme d'un comité des acteurs du « Bien vieillir à Couëron ». Celui-ci se réunira une à deux fois par an et aura pour missions principales :

- De contribuer à l'élaboration du plan d'action ;
- D'assurer la mise en cohérence territoriale du plan d'action (complémentarités entre acteurs, articulations, communication...);
- De suivre la mise en œuvre ;
- De contribuer à la remontée de besoins/veille ;
- De faciliter la mobilisation d'usagers ;
- De participer à l'évaluation du plan d'action.

Les actions sont pilotées par 20 services ou secteurs de la Ville et du CCAS, en lien avec des partenaires du territoire et institutions intervenant dans les différents domaines d'action.

La Ville et le CCAS poursuivront également leur participation aux instances partenariales proposées sur le territoire, au service de la dynamique métropolitaine « territoire de longévité » et de l'animation du RFVAA en Loire-Atlantique et veilleront à faciliter les articulations et passerelles avec d'autres dispositifs et espaces de dialogue, tels que la Commission communale d'Accessibilité ou la convention territoriale globale.

La participation des usagers seniors est également un point fondamental pour la réussite d'une telle démarche. Aussi, le recours à l'expertise d'usage a été inscrit comme une action en tant que telle, au sein de l'axe 3 (intégrer les besoins des seniors dans l'adaptation de l'espace public).

Plus largement, l'animation du plan d'action veillera à renforcer le recours à l'expertise d'usage et à la participation citoyenne dès que cela s'avèrera possible et pertinent.

Ce plan d'action et les modalités d'animation prévues visent à une inscription durable et en transversalité des enjeux de la longévité dans l'action de la Collectivité, sur le plan technique et politique.

Un suivi régulier et une évaluation du plan d'action seront assurés et pourront permettre d'alimenter un nouveau plan d'action à l'issue de la période considérée.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 16 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu le plan d'action 2024/2026 Bien vieillir à Couëron ci-annexé,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver le plan d'action 2024/2026 « Bien vieillir à Couëron » ainsi que ses modalités ;
- Autoriser Madame Le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Ce point concerne aussi quelque chose qui a été évoqué tout à l'heure par Robin Salecroix : nous avons justement parlé de grands débats, que vous avez évoqués. Il y a eu un grand débat à la fin du mandat dernier au niveau de la Métropole sur la longévité. Sur notre Commune, nous avons donc également pris cet angle sur la longévité pour avoir un regard sur notre Commune et pouvoir là aussi associer un certain nombre de nos concitoyens pour s'exprimer sur cette longévité et comment nous gérons le temps des plus de 60 ans, mais certains savent déjà ce qu'ils doivent faire, puisqu'ils sont toujours actifs à ce jour. Sur notre Commune, nous sommes à 4 900 personnes toujours jeunes, mais avancées en âge. D'ici 10 ans, nous aurons donc une augmentation de 19 %, avec tout de même une remarque sur notre Commune, sur laquelle il y a un équilibre entre les personnes de plus de 60 ans et les jeunes jusqu'à 20 ou 25 ans (je ne me souviens plus de l'âge) où nous sommes aussi à 21 %. Je vais laisser la parole à Geneviève.

Geneviève Haméon : Bonsoir à tous. La ville de Couëron adhère depuis 2022 au réseau francophone Ville Amie Des Aînés (VADA) qui fédère les Collectivités engagées dans l'adaptation de leur territoire au vieillissement et qui nous accompagne dans la construction d'un plan d'actions pour 2024/2026.

Madame le Maire vient de vous donner quelques chiffres, donc je vais plutôt vous parler de la démarche, qui est transversale. La Ville et le CCAS ont contribué au diagnostic et à l'élaboration de ce plan. Cette démarche est partenariale avec des institutions et une quinzaine d'associations mobilisées, mais aussi participative : il y a eu un diagnostic d'usage auquel près de 400 personnes ont répondu.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- Se doter d'une stratégie au service du bien-vieillir ;
- Améliorer la prise en compte des seniors dans les politiques portées par la Ville ;
- Mener des projets et des actions qui répondent aux besoins des seniors.

En ce qui concerne les étapes, nous sommes partis du projet de territoire. Il y a eu des questionnaires et des cahiers d'acteurs, des réunions avec de multiples acteurs, et l'établissement d'un état des lieux interne et externe.

Quatre orientations stratégiques ont été déterminées :

- Favoriser les solidarités et poursuivre les accompagnements des aînés ;
- Développer et renforcer l'accès aux droits et aux services publics ;
- Intégrer les besoins des seniors dans l'adaptation de l'espace public ;
- Renforcer l'information pour faciliter l'accès à l'offre de service sur le territoire.

Dans chaque orientation, des objectifs ont été déterminés et déclinés en actions. Il y a 30 actions existantes, 40 qui ont été renforcées et huit nouvelles actions. Pour ce faire, ont été mis en place des instances de suivi et de pilotage en interne, la création d'un comité d'acteurs du bien-vieillir, avec des

associations du territoire, 23 services ou secteurs impliqués entre la Ville et le CCAS, ainsi que des seniors impliqués dans le diagnostic, la mise en œuvre et l'évaluation de certaines actions.

L'animation de ce plan d'actions veillera à renforcer le recours à l'expertise d'usage et à la participation citoyenne lorsque cela sera possible et pertinent. Ce plan d'actions et les modalités d'animation prévues visent à une inscription durable et en transversalité des enjeux de la longévité dans l'action de la Collectivité sur le plan politique. Une évaluation du plan d'actions sera assurée de façon régulière et permettra d'alimenter un nouveau plan d'actions à l'issue de la période considérée, soit 2026.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Madame Foubert.

Françoise Foubert : Madame le Maire, chers collègues. L'enjeu lié au vieillissement est évident et nous ne pouvons qu'apprécier que la Collectivité s'en saisisse, mais ce plan, dont nous approuvons sans peine le but, est particulièrement dense et difficile à appréhender sans déclinaison dans des objectifs spécifiques, mesurables et temporellement définis, répondant aux grandes préoccupations des seniors. En effet, à la lecture des objectifs, nous avons du mal à comprendre où ce plan nous emmène concrètement. Les habitants et nous-mêmes aimerions surtout avoir du détail sur les objectifs. Éplucher 74 actions n'a que peu d'intérêt, ces actions pouvant par ailleurs évoluer en fonction des contraintes et du contexte, de manière à toujours permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Prenons par exemple l'objectif 22, qui est de favoriser les démarches de mise en accessibilité de l'espace public et inciter à la mise en accessibilité des établissements privés. Est-ce bien l'objectif que de favoriser ? Quel pourcentage d'espace public est mis en accessibilité et à quelle échéance ? Peut-on mettre dans le même objectif les espaces publics et les établissements privés ? Ce ne sont pas les mêmes leviers ni les mêmes interlocuteurs.

Autre exemple avec l'objectif 30, qui est de favoriser le recours aux transports en commun. C'est très louable, mais nous pouvons néanmoins douter des moyens mis en place pour atteindre cet objectif, par exemple lorsque nous voyons la navette pour aller au marché de Basse-Indre supprimée en septembre.

Nous avons besoin d'y voir plus clair. Il paraît irréaliste de mener de front tous ces objectifs en deux ans. Les citoyens et citoyennes ont besoin de savoir à quoi s'attendre sur notre Commune. Combien de temps cela prendra-t-il ? Y aura-t-il des quartiers plus accessibles que d'autres ?

Plutôt que des intentions floues, nous préférons du concret, des réalisations. Ainsi, les actions proposées dans ce plan seront suivies d'effets, car cette thématique nous concerne toutes et tous et mérite une attention particulière dans un contexte de vieillissement de la population.

Je vous remercie.

Geneviève Haméon : Ce plan d'actions est évidemment assez dense. Il faut savoir que certaines actions sont déjà en cours. Nous n'avons pas forcément encore de dates précises à vous donner, mais sur les deux ans, beaucoup de ces actions seront réalisées. Si vous l'avez vu, nous n'avons consacré que huit actions nouvelles, justement pour ne pas surcharger les services et pour que cela puisse rester

dans un domaine réalisable. Peut-être que tout ne sera pas réalisé à la fin de ce plan d'actions, mais nous repartirons de ce travail pour élaborer le futur plan d'actions par la suite.

Madame le Maire : Merci. Cela peut effectivement paraître copieux, mais c'est un travail qui est mené depuis 2022 avec les partenaires, puisqu'il fallait justement que nous fassions un diagnostic, diagnostic qui a été réalisé. Ensuite, en travaillant avec les partenaires, il y a ces objectifs. Il y a d'abord les quatre axes stratégiques. Ce sont tout de même ces quatre axes qui sont nos lignes de conduite, donc nous allons vraiment rester sur ces quatre axes. Ensuite, vous avez bien vu qu'un bon nombre d'actions existent déjà, quelques-unes seront renforcées et quelques-unes sont nouvelles. Cela sera à nouveau partagé avec les partenaires.

Par exemple, une des actions qui était fortement souhaitée, c'était le fameux guide des seniors, avec une présentation qui, je pense, devrait permettre à tout un chacun de pouvoir aller rechercher l'information vis-à-vis de telle ou telle problématique. Ce guide, qui existe déjà dans plusieurs Collectivités, était vraiment un outil attendu de la part des seniors sur notre Commune. Il a d'ailleurs été travaillé avec des représentants d'associations, des personnes qui sont venues seules, et bien sûr le service du CCAS. Là aussi, je remercie à la fois le service du CCAS, les personnes du service Personnes âgées et Personnes handicapées, mais aussi la chargée de mission qui nous a accompagné sur ce travail, à savoir Marianne Caudal.

Comme vous le dites, c'est sans doute un peu copieux. En deux ans, certainement pas, mais là encore, le souci est que nous avons été obligés de commencer à travailler un peu tard, ce qui nous aurait permis d'aller plus en amont, mais c'est quelque chose qui sera de toute façon réactualisé, et avant d'être réactualisé, surtout ce que vous signalez, c'est-à-dire évalué, une évaluation sur là où nous en sommes sur les différentes actions menées, éventuellement pour en abandonner certaines et peut-être en remettre d'autres. C'est ce qui s'appelle le bilan qui se fait systématiquement.

Ludovic Joyeux : Si vous me le permettez, Madame le Maire, parce que j'ai présenté ce dossier au Conseil d'administration du CCAS la semaine dernière, je voudrais rajouter quelques petits éléments sur ce plan d'actions. Tel qu'il vous a été présenté, nous sommes effectivement sur un plan d'actions qui n'a pas bénéficié pour l'instant d'une réécriture communicationnelle, donc il est dans une version très technique, brute et abrupte dans sa structuration, mais il est extrêmement complet.

Il offre deux choses qui sont pour moi d'une extrême valeur à l'échelle de ce plan. Tout d'abord, il met en cohérence les actions que la Collectivité peut mener sur l'ensemble de ses politiques publiques, et ce n'est pas rien de le dire. Cela peut paraître normal, mais ce n'est jamais si facile que cela. Parfois, quand nous n'y prenons pas garde et que nous ne mettons pas en place ces modalités de coordination, nous en arrivons bien malgré nous à avoir des actions qui ne sont pas complémentaires, mais qui sont concurrentielles.

Le deuxième aspect, qui n'est pas anodin, c'est que nous sommes sur une compétence partagée, nous sommes sur une compétence qui est *a minima* partagée avec le Département. Il est important que sur notre territoire, nous soyons, nous, Ville, non pas dans une logique de chef de file de la politique publique, parce que cela reste le Département, mais dans une position où nous assumons la coordination de l'ensemble des partenaires, là aussi de manière à créer de la cohérence dans l'intervention et de la complémentarité. Aujourd'hui, les problématiques liées au vieillissement de la population requièrent ce niveau de coordination. Si nous n'y prenons pas garde, c'est du non-recours ou de la précarité que nous allons savamment, mais puissamment, distiller.

Ne serait-ce que pour ces effets de cohérence interne et externe, le plan d'action qui vous est proposé, au-delà de sa dimension un peu abrupte dans sa présentation, me paraît être d'une valeur tout à fait significative.

Madame le Maire : Merci pour ce complément d'information. Je vais maintenant mettre cette délibération aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Madame le Maire : Je vais vous solliciter pour que nous puissions prendre la délibération 22 maintenant. Je remercie un collègue qui a des soucis, et vous pouvez le voir, qui reste le plus longtemps possible avec nous, mais il n'est pas sûr de pouvoir rester jusqu'à la fin. Or, pour cette délibération, nous sommes quatre à sortir de la salle et nous avons besoin du quorum, donc je vais donner la parole à Clotilde Rougeot. Tu prends également la présidence du Conseil Municipal pour cette délibération. Je te remercie.

(Madame le Maire, Ludovic Joyeux, Michel Lucas et Jean-Michel Eon quittent la séance et en cède la présidence à Madame Clotilde Rougeot.)

22	2024-094	CONGRES DES MAIRES - MANDAT SPÉCIAL - APPROBATION
----	----------	---

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

L'Association des Maires de France (AMF) organise du 19 au 21 novembre 2024 le 106^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités de France au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Pendant ces journées, des conférences, débats en plénière, forums thématiques, points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'action des communes sont proposés aux participants.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion, au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du gouvernement concernés présenter la politique de l'État vis à vis des communes.

Ainsi, la participation des élus couëronnais présente incontestablement un intérêt pour la commune de Couëron.

Aussi, une délégation de quatre élus participera à ce temps fort à destination des élus et de leurs collaborateurs, les journées des 19, 20 et 21 novembre 2024, composée de :

- Madame Carole Grelaud, Maire ;
- Monsieur Ludovic Joyeux, Adjoint ;
- Monsieur Michel Lucas, Adjoint ;
- Monsieur Jean-Michel Eon, Adjoint.

L'article L.2123-18 du CGCT dispose que : « *Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais. Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la Commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil municipal* ».

Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil municipal. Conformément aux articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT, ce mandat spécial doit être délivré :

- À des élus nommément désignés ;
- Pour une mission déterminée de façon précise, circonscrite dans le temps et accomplie dans l'intérêt communal.

Le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 prévoit un remboursement forfaitaire des frais engagés (140 euros pour l'hébergement et 20 euros pour l'indemnité de repas).

Il convient donc d'autoriser, dans le cadre d'un mandat spécial, la prise en charge forfaitaire et sur justificatifs, des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des élus dans le cadre de ce déplacement.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État et notamment l'article 7-1 ;

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Autoriser la prise en charge forfaitaire, et sur justificatifs, des dépenses d'hébergement et de restauration, ainsi que des frais de transport engagés pour les quatre élus désignés, des 19, 20 et 21 novembre 2024 dans le cadre du déplacement à Paris pour le 104^{ème} Congrès des Maires de France ;
- Préciser que les frais inhérents seront remboursés sur présentation d'un état de frais ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Clotilde Rougeot : Bonsoir à toutes et à tous.

L'Association des Maires de France organise du 19 au 21 novembre 2024 le Salon des Maires à Paris. Une délégation de quatre collègues, que sont Madame le Maire, Ludovic Joyeux, Michel Lucas et Jean-Michel Eon, va y participer, dans un but de prospective et de formation. Je vous sollicite donc dans la prise en charge des frais engagés pour l'hébergement et pour les repas.

Peut-être auront-ils la primeur de connaître en direct l'ampleur des économies que le gouvernement souhaite faire sur le dos des Collectivités, mais ce n'est pas l'objectif premier.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? (*Non.*) Je vous propose donc de mettre cette délibération 22, qui passe en n° 4, aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

(Madame le Maire rejoint la séance et en reprend la présidence.)

4	2024-95	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024/2028 - APPROBATION
---	---------	---

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

La ville de Couëron met en œuvre une politique publique volontariste d'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles en œuvrant notamment à la structuration d'une offre de service de qualité et diversifiée en direction de la Petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Les questions de continuité éducative, de coordination et de transversalité des politiques publiques et de complémentation de l'action publique au profit des familles constituent un marqueur de ce projet global pour agir sur la réduction des inégalités sociales, éducatives et culturelles.

Afin de mettre en place ce projet ambitieux, la Ville s'appuie sur un partenariat nourri avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique, formalisé par une Convention Territoriale Globale (CTG) en 2019. Véritable démarche d'investissement social territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG couvre, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, accès aux droits et aux services et animation de la vie sociale.

La CTG liant la ville de Couëron à la CAF de Loire-Atlantique étant arrivée à son terme au 31 décembre 2023, il a été convenu de procéder à son évaluation et au renouvellement de celle-ci pour la période 2024/2028.

En septembre 2023, la Ville a initié une démarche participative visant à actualiser le diagnostic partagé avec les partenaires associatifs et institutionnels, à définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Trois axes stratégiques ont été définis en réponse aux enjeux relevés :

- Faciliter la continuité des parcours éducatifs, culturels et citoyens de la Petite enfance vers l'âge adulte ;
- Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale ;
- Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs.

Ces orientations sont déclinées en plan d'action. Décliné sur cinq ans, ce plan d'action fait apparaître des actions-socles, la notion d'offre renforcée/confirmée et d'offre nouvelle.

Au regard de la convergence des orientations et actions entre la démarche territoriale portée par la CTG et l'engagement départemental de l'action sociale de proximité, la CAF de Loire-Atlantique, la ville de Couëron et le département de Loire-Atlantique souhaitent conclure ensemble cette CTG pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés. Aussi, la CTG vaudra également Projet Territorial des Solidarités.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 2 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu la convention ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la Convention Territoriale Globale pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer la convention, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Clotilde Rougeot : Si vous en êtes d'accord, je vous propose de vous faire une seule présentation des points 4 et 5, à savoir la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Projet Educatif de Territoire (PEdT), puisqu'ils sont intimement liés et imbriqués, c'est une seule et même feuille de route. En revanche, nous ferons deux temps de questions et deux votes.

(Intervention hors micro)

Nous pourrions ne faire qu'un temps de questions, parfait.

Avant de vous expliquer ce qu'est la Convention Territoriale Globale, je vous propose de prendre trois exemples d'actions menées ou qui vont être menées. La CTG s'articule en trois axes. J'ai fait le choix de prendre un exemple dans chaque axe.

Sur l'axe 1, qui est de faciliter la continuité des parcours, l'exemple concret est le renforcement des liaisons entre les différents types d'accueil, la famille et l'école, avec la mise en place d'un temps passerelle et de découverte entre la Petite enfance et l'entrée à l'école.

Sur l'axe 2, qui est de veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale, un sujet que nous avons souvent et longuement abordé sur de précédents Conseils Municipaux, c'est la révision de la politique tarifaire, qui était un sujet important et qui est mis en place depuis la rentrée, avec un travail partenarial réalisé sur les temps gérés par la Ville, mais aussi un travail avec les associations pour l'accueil de loisirs et les séjours.

Enfin, le partage d'information et la communication dans tous les espaces formels et informels, l'interconnaissance des acteurs du territoire, permet aux usagers de pouvoir aller chercher l'information fiable leur permettant de savoir s'ils sont éligibles ou non à l'accompagnement ou aux dispositifs de nos politiques publiques, ce qui satisfait notre objectif de lutte contre le non-recours. C'est un exemple de l'axe 3, qui est de décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs.

Ces trois exemples d'actions concrètes permettent d'illustrer ce qu'est la CTG, parce que la Convention Territoriale Globale a vocation à définir un cadre de développement du territoire en visant le renforcement de l'efficacité, de la cohérence et de la coordination des actions, le développement de l'offre en direction des familles à Couëron. C'est une vision grand-angle à 360° sur le territoire, qui repose sur l'animation d'une transversalité en interne et à l'externe. Ce dispositif permet de réunir différents acteurs de plusieurs horizons, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, de différents

secteurs (sport, handicap, etc.), pour construire des réponses adaptées aux besoins et problématiques repérés ensemble.

La Convention Territoriale Globale, c'est travailler ensemble, avancer ensemble pour repérer les « trous dans la raquette » sur le territoire et essayer ensemble d'apporter et de trouver des solutions autour des thématiques qui vont de la Petite enfance à la jeunesse, en passant par l'inclusion, la parentalité et l'accès aux droits.

La CTG et le PEdT, c'est apprendre à se connaître, travailler ensemble au bénéfice des usagers. Ce dispositif permet aussi de financer ces actions.

Une attention est portée aux moyens financiers alloués par la CAF de la Loire-Atlantique pour la mise en œuvre de la CTG qui sera déployée sur la période 2024/2028, donc période de cette nouvelle Convention Territoriale Globale. Plusieurs conventions d'objectifs et de financement seront présentées lors du prochain Conseil Municipal en décembre.

Le périmètre d'actions de la Convention Territoriale Globale s'étend pour mieux s'articuler aux projets stratégiques du territoire, tels que le PEdT, la démarche Bien vieillir à Couëron, dont nous venons de parler, ou encore le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les orientations de la Ville résonnent avec celles du Département et de l'Espace des Solidarités sur les territoires. C'est pour cela que pour la première fois sur le Département, nous aurons une CTG qui vaudra Projet Territorial des Solidarités (PTS), qui est un dispositif initialement signé entre la CAF et le Département.

La CTG s'articule en trois axes :

- Faciliter la continuité des parcours, qu'ils soient éducatifs, culturels ou citoyens ;
- Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale ;
- Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs.

Ces trois axes regroupent 16 enjeux et 54 actions. Je ne souhaite pas faire plus long que le temps sur le rapport de Nantes Métropole, donc je ne vais pas détailler chaque action, à moins que vous ne le demandiez expressément.

Ce renouvellement de la CTG est basé sur un travail d'un an d'actualisation d'un diagnostic et d'évaluation de la précédente période (2019/2023), évaluation faite avec tous les partenaires prenant part à la CTG, qui a permis d'établir les actions à poursuivre, les actions à amplifier et les nouvelles actions à mettre en œuvre.

Dans les trois exemples que j'ai pris au début, j'ai fait le choix d'en prendre un dans chaque axe, mais j'ai également choisi de prendre une action à poursuivre, qui est le temps passerelle, une action à amplifier, qui est la lutte contre le non-recours, et une nouvelle action, qui est celle de la nouvelle tarification des activités de la Ville.

Cette convention sera donc signée entre la Ville, le Département et la CAF après le passage d'une délibération lors d'un Conseil Départemental.

Le Projet Educatif de Territoire a été formalisé de manière concomitante au renouvellement de la CTG, il en devient le pilier éducatif. Nous aurions aimé – nous étions prêts – ne faire qu'un seul document, mais malheureusement, l'État pas encore. Nous serons donc prêts pour la prochaine fois, nous l'espérons.

Le PEdT Plan Mercredi permet à la Ville de formaliser ses engagements territoriaux en matière de continuité éducative, de coordination et de complémentation de l'action publique au profit des enfants. Le Projet Educatif de Territoire se veut évolutif et partenarial pour permettre à chaque enfant d'avoir un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les temps qu'il vit au long de sa journée.

La place de l'enfant reste au cœur du projet global où réussite, bien-être, émancipation, inclusion et ouverture culturelle ont toute leur place.

Le PEdT permet l'accueil des enfants en prenant en compte leurs besoins et leurs particularités. La question du handicap et de l'inclusion est un point important dans la prise en compte de l'accueil et la mise en place d'accompagnements individuels pour les enfants.

Je voudrais terminer mon propos en remerciant les services qui ont fait vivre la précédente CTG, qui ont mené un travail d'évaluation important au cours de cette dernière année, et surtout dans la rédaction de ces deux documents, qui sont, je pense que nous pouvons tous le dire, de très grande qualité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? *(Non.)*

Je m'associe également à ces remerciements. Nous sommes vraiment sur un travail qui a été long, c'était une année pour faire le bilan, continuer à travailler avec tous les partenaires et toutes les personnes qui interviennent pour remonter ce document. Je crois que nous sommes vraiment sur un Conseil Municipal où nous démontrons l'action municipale, celle qui ne se voit pas. Il est certain que ce n'est pas l'action du quotidien pour l'habitant, mais c'est l'action menée par nos services sur des temps masqués et qui ne se voient pas, même s'il y a eu des rencontres avec des partenaires. Ce sont des documents qui sont lourds, importants, mais qui sont aussi des documents qui vont structurer notre action sur le territoire.

Merci à Clotilde et toutes ses équipes.

Nous allons d'abord voter sur la délibération n° 4 pour la Convention Territoriale Globale, pour vous demander d'approuver cette convention territoriale et nous permettre ensuite de la signer avec nos partenaires, à savoir la CAF. Il y aura ensuite un second document, qui doit également pouvoir être signé par le Département sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

5	2024-96	PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI 2024/2027 - APPROBATION
---	---------	---

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

La ville de Couëron met en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins des habitants et plus particulièrement aux politiques en faveur de la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et celles qui ont trait au lien social, à l'animation de la vie sociale et aux solidarités. Les engagements municipaux se structurent autour des marqueurs suivants :

- Placer la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques publiques ;
- Conforter la cohésion sociale de notre territoire assurant le bien-être de tous ses habitants ;
- Agir sur la qualité de vie au quotidien dans un environnement préservé et protecteur.

Si offrir des services au quotidien, en proximité et accessibles au plus grand nombre, est plus que jamais affirmé, la Ville considère tout aussi important d'aménager harmonieusement les espaces et de prendre soin de la population durablement, et ce dès le plus jeune âge.

À travers le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) - Plan Mercredi, la Ville formalise ses engagements territoriaux en matière de continuité éducative, de coordination et de complémentarité de l'action publique au profit des enfants.

Le PEdT - Plan Mercredi arrivant à son terme en août 2024, il a été convenu de procéder à son évaluation et au renouvellement de celui-ci pour la période 2024/2027. À l'appui d'une démarche participative et contributive mobilisant les partenaires associatifs et institutionnels, la Ville a défini les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Volet éducatif de la Convention Territoriale Globale renouvelée également en 2024, le PEdT - Plan Mercredi participe à la déclinaison de la vision globale du territoire de cette convention, dont les axes stratégiques sont :

- Faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) ;
- Veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale ;
- Décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs.

Ce projet triennal se veut évolutif et partenarial, proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les temps de vie. Le PEdT place l'enfant au cœur d'un projet global où réussite, bien-être, émancipation, inclusion et ouverture culturelle ont toute leur place.

Pour ce faire, au quotidien et en partenariat avec les acteurs éducatifs (école, parents, associations, etc.), la Ville met en œuvre des actions pour favoriser l'éducation artistique et culturelle dans des cadres différents, développer la pratique sportive, éveiller au monde, accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité, contribuer à l'accueil des enfants en situation de handicap et proposer un accompagnement individuel pour les enfants chaque fois que cela est nécessaire.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission municipale Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 2 septembre 2024 ;

Vu le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) - Plan Mercredi 2024/2027 ci-annexé,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Adopter le PEdT - Plan Mercredi 2024/2027 ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Par rapport au Projet Educatif de Territoire, c'est vraiment un document et un travail que nous avons davantage l'habitude de voir. Ce Projet Educatif de Territoire est le Plan Mercredi, qui a été travaillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

6	2024-97	FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE RECTORAT DE NANTES - APPROBATION
----------	----------------	--

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

Dans le cadre de la déclinaison de son Projet Éducatif de Territoire, la ville de Couëron accompagne les équipes enseignantes dans la mise en œuvre de pratiques éducatives innovantes dans les écoles publiques du premier degré. Des rencontres régulières permettent de partager les projets d'école portés et de mettre en perspective les enjeux partagés à relever dans une recherche de cohérence et de continuité éducative sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Parallèlement, le Conseil National de la Refondation (CNR) lancé en septembre 2022, a marqué l'ambition de faire émerger dans le cadre de concertations locales, des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves et à réduire les inégalités. C'est l'objectif de la démarche « Faire notre école ensemble ».

Le dispositif « Notre École, Faisons-La Ensemble (NEFLE) », vise :

- Une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des parties prenantes, et notamment les parents d'élèves et collectivités territoriales partenaires ;
- Un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- Une démarche ouverte dans le temps : Si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche peut être initiée par les équipes à tout moment.

C'est dans le cadre de cette double réflexion que plusieurs écoles publiques ont manifesté leur intérêt pour développer des projets singuliers qui, après validation de la Commission d'Examen académique, bénéficient du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP) géré par l'État comme suit :

Écoles	Projets déposés	Montant global du projet	Subvention NEFLE obtenue
École élémentaire Paul-Bert	Ludothèque	2 000 €	2 000 €
École élémentaire Louise-Michel	Pour une école du numérique	12 500 €	7 422,16 €
Groupe scolaire primaire Jean-Zay	L'oral comme objet d'apprentissage	18 573 €	16 573 €

Pour chacun de ces projets, une convention organise les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du FIP entre l'État gestionnaire du fonds et la ville de Couëron en charge d'engager les dépenses afférentes au projet pédagogique présenté en annexe. Cette convention porte plus spécifiquement sur l'acquisition de matériel pédagogique, d'équipements immobilisables ou de menus travaux d'aménagement. Tels que précisés dans la convention dédiée, les versements liés à la subvention ne peuvent être assurés que lorsque la Ville a fourni la preuve de la dépense réalisée en faveur des projets concernés. Une avance d'un montant maximal de 30 % de la participation consentie est versée dès la signature de la présente convention, soit 7 798,55 euros.

Ce montant sera déduit de la subvention restant à verser après justification des dépenses réalisées par la Collectivité.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu les conventions de financement ci-annexées ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver les conventions de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation pédagogique avec le Rectorat de l'Académie de Nantes pour les projets portés par les écoles élémentaires Paul-Bert et Louise-Michel, le groupe scolaire primaire Jean-Zay ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : C'est toujours Clotilde, avec un Fonds d'Innovation pédagogique et une convention de financement avec le Rectorat suite à la proposition de projet présenté par trois écoles, je crois.

Clotilde Rougeot : Tout à fait. En mai, nous avons déjà voté une délibération sur le NEFLE. Pour rappel, un appel à projets visant à soutenir l'innovation pédagogique au sein des établissements scolaires a été lancé dans le cadre de la démarche Notre école, faisons-la ensemble, par le Conseil National de la Refondation. Dans le cadre des concertations locales, les écoles identifient des projets de nature à améliorer la réussite éducative des enfants. C'est aussi en lien avec le PEdT que nous venons de voter. Les projets déposés doivent être nécessairement dialogués en amont avec la Ville, ceux-ci étant susceptibles d'engager la Ville pour leur financement ou leur mise en œuvre, notamment pour les équipements.

Je vous propose ce soir de voter trois projets pour trois écoles :

- Un premier projet pour l'école élémentaire Paul-Bert sur un projet de ludothèque pour apprendre en jouant, pour un montant de 2 000 euros ;
- Un deuxième projet pour l'école élémentaire Louise-Michel pour une école numérique et la demande de prise en charge financière de l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les classes, pour un montant de près de 7 500 euros ;
- Un dernier gros projet pour le groupe scolaire Jean-Zay, un projet intitulé « L'oral comme objet d'apprentissage », en lien avec, entre autres, l'Ecole du Dehors, pour un montant d'un peu plus de 16 500 euros.

Je précise que ce sont les montants retenus par l'Education nationale pour le financement.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes de précisions ? Oui, Madame Bretin.

Adeline Bretin : Ce ne sont pas des précisions, nous souhaitons juste dire que les équipes pédagogiques des groupes scolaires semblent s'emparer de ce dispositif avec des financements d'actions tout de même conséquents. Les dossiers sont exigeants et nécessitent un travail important de préparation. Nous souhaitons donc saluer l'ensemble des équipes éducatives pour leur engagement au quotidien.

Clotilde Rougeot : Il s'agit effectivement d'un gros projet, c'est beaucoup de temps pour les équipes enseignantes, mais c'est aussi du temps de la part des services, puisque ce travail se fait en lien et est dialogué entre les écoles et la Ville. Cela demande effectivement du temps, pour les écoles qui proposent un projet qui peut être retoqué, donc sur lequel nous leur demandons de retravailler pour le proposer. Pour vous donner un exemple, le projet de la ludothèque de l'école Paul-Bert n'avait pas été retenu, donc ils ont retravaillé le projet pour être retenus dans un deuxième temps.

Je m'associe effectivement aux remerciements pour ce gros travail des équipes enseignantes.

Madame le Maire : Merci. Nous sommes maintenant amenés à voter pour approuver les conventions de financement dans le cadre de ce Fonds d'Innovation pédagogique avec le Rectorat de l'Académie de Nantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

7	2024-98	RENOUVELLEMENT DES COURS D'ÉCOLE - SITES LÉON-BLUM ET ANNE-FRANK - PROGRAMME - APPROBATION
---	---------	---

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

La ville de Couëron ambitionne de renouveler ses cours d'école afin de les végétaliser et les rendre plus égalitaires. Elle souhaite articuler cet engagement autour de quatre enjeux principaux : la désimperméabilisation, la végétalisation, l'inclusion et la mixité. L'inclusion et la mixité sont des piliers pour développer une société plus juste et équitable dès le plus jeune âge.

Cette orientation s'articule autour de cinq objectifs :

- Lutter contre les îlots de chaleur urbains et ramener de la fraîcheur en ville ;
- Favoriser le développement de la biodiversité et de la nature en ville ;
- Favoriser des usages diversifiés afin que chaque enfant puisse évoluer selon ses envies et ses besoins ;
- Promouvoir de nouvelles formes de pédagogie : Pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge ;
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Le renouvellement des cours d'école s'inscrit dans une réflexion plus globale en lien avec le territoire qui l'environne et vient interroger les interactions envisageables comme l'ouverture potentielle de ces espaces sur le quartier, mais également l'usage des espaces verts de proximité par les écoles.

Dans cette perspective, la ville de Couëron programme un premier projet de renouvellement global de cours d'école. Le site retenu est celui des écoles Léon-Blum (maternelle) et Anne-Frank (élémentaire). Ce projet a vocation à alimenter la réflexion portée par la Ville sur le renouvellement sur l'ensemble des cours d'école.

Dans la phase préalable à l'élaboration du programme, la Ville s'est attachée à mettre en place un processus de concertation avec l'ensemble des usagers de février à juin 2024 (enfants des deux écoles, communauté éducative et services techniques municipaux). Ce processus a permis d'établir un diagnostic partagé, de croiser les attentes et les visions et de nourrir le projet d'aménagement et de gestion des cours d'école du site en prenant en compte les contraintes.

Il convient aujourd'hui de lancer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du programme des travaux qui consiste à procéder à la requalification des cours suivantes :

- École maternelle Léon-Blum : 1 003 m² (hors préau couvert) ;
- École élémentaire Anne-Frank : 2 965 m² (hors préaux couverts) répartis en deux cours.

La coursive permettant d'accéder à la restauration en demi-niveau bas par des escaliers ainsi que les talus associés à la coursive sont intégrés dans le projet. Nourri des préconisations relevées dans la phase de concertation, il est retenu une modification des usages pour deux des trois cours. La cour initialement destinée à l'accueil des enfants de cycle 3 (CE2 à CM2) sera réaménagée pour les enfants scolarisés en CP et CE1 offrant ainsi une continuité et une cohérence d'espaces avec la cour contiguë des maternelles.

Les travaux consisteront à requalifier les espaces supports aux activités calmes/dynamiques, de jeux, d'éveil et d'apprentissage en plein air tout en veillant à l'adaptation aux âges, à l'accès à toutes et à tous (mixité et inclusion).

La désimperméabilisation d'au moins 30 % de la surface totale des trois cours sera réalisée au profit d'une végétalisation avec des plantes issues du Massif armoricain. De même, les types de sols seront différenciés en privilégiant des sols meubles pour répondre au besoin des multiples activités et jeux. Les besoins en eau seront pris en compte, avec l'ajout de points d'eau techniques et pour les élèves. Des espaces de stockage seront créés pour permettre le rangement des jeux et d'équipements d'entretien.

La réalisation des travaux est projetée en deux phases : été 2025 (une cour à vocation élémentaire) et été 2026 (la cour à destination des maternelles et la seconde cour élémentaire).

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération est estimé à 695 833,33 euros HT soit 835 000 euros TTC dont 510 000 euros HT, soit 612 000 euros TTC de coût de travaux (valeur juillet 2024).

La Ville sollicitera le cas échéant les différents partenaires financiers pour des demandes de subventions associées à cette opération.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2125-1.2, R.2162-15 à R.2162-26 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération qui s'élève à 695 833,33 euros HT soit 835 000 euros TTC dont 510 000 euros HT, soit 612 000 euros TTC de coût de travaux (valeur juillet 2024) ;
- Valider le programme de renouvellement des cours Léon-Blum et Anne-Frank en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif au présent projet ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à solliciter toutes subventions permettant de participer au financement de l'opération ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à effectuer les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager ou permis de démolir) correspondantes pour les travaux relatifs à cette opération ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Clotilde, c'est toujours toi. C'est le renouvellement des cours d'école, les sites Léon-Blum et Anne-Frank, donc le programme.

Clotilde Rougeot : Tout à fait. Je vous fais un point sur le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des cours d'école Léon-Blum et Anne-Frank.

La Ville souhaite en effet renouveler ses trois cours d'école, qui représentent près de 4 000 m². Notre volonté n'est pas seulement de végétaliser les cours, mais de désimperméabiliser et de prendre en compte la question de l'inclusion et de la mixité. Sur ce dernier point, nous avons effectivement des cours très genrées avec de grands terrains de sport collectif en plein milieu, ce qui ne permet pas les usages pour chacun.

Cette orientation s'articule autour de cinq objectifs :

- Lutter contre les îlots de chaleur urbains et ramener de la fraîcheur en ville ;
- Favoriser le développement de la biodiversité et de la nature en ville ;
- Favoriser des usages diversifiés afin que chaque enfant puisse évoluer selon ses envies et ses besoins ;
- Promouvoir de nouvelles formes de pédagogie : Pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge ;
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Ce renouvellement va s'appuyer sur une démarche concertée, qui a eu lieu sur le premier semestre de l'année avec l'appui d'un prestataire. Cette démarche concertée s'est faite avec les premiers usagers que sont les enfants de ces deux écoles, la communauté éducative, donc les équipes enseignantes, le personnel d'animation et de restauration, les parents d'élèves, mais aussi les services techniques qui interviennent sur ces espaces.

Cette concertation a permis de croiser les usages, de croiser les envies et de croiser les réalités. Elle nous a permis d'identifier, même si nous en avons bien conscience, le besoin de différents espaces : des espaces calmes, des espaces dynamiques, des espaces avec des jeux, des espaces libres, tout en permettant l'apprentissage en plein air et en veillant à l'accès pour tous.

Nous sommes sur une modélisation d'expérimentation et de concertation du renouvellement de ces cours pour le déployer en l'adaptant aux autres cours, parce qu'aujourd'hui, nous ne serons pas exactement sur le même renouvellement. Toutes les cours ne sont pas végétalisées de la même façon, toutes les cours n'ont pas le même usage, donc les besoins ne seront pas tous les mêmes en termes de renouvellement. En effet, certaines accueillent du centre de loisirs pendant les vacances ou le mercredi et doivent, dans leurs usages, pouvoir accueillir ces activités.

Chaque cour doit être imaginée avec une mutualisation des espaces, imaginée comme un îlot de fraîcheur au cœur d'un quartier ou permettre par exemple à des assistantes maternelles de pouvoir utiliser ces espaces lorsqu'il n'y a pas d'école. Ce sont des choses qu'il faudra discuter et avancer.

Les cours vont être faites en deux phases : une première cour à l'été 2025 et deux autres cours l'année suivante, pour un coût total du projet de 835 000 euros.

Madame le Maire : Merci, Clotilde. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Madame Foubert.

Françoise Foubert : Nous étions intervenus sur ce sujet dès 2021, donc vous le savez, cette délibération nous tient particulièrement à cœur. Le projet est coûteux, il semble dépasser la débitumisation et la

végétalisation pour améliorer aussi le fonctionnement des bâtiments scolaires (rangement du matériel par exemple). Cela peut s'entendre, car ceci répond à des besoins exprimés.

Envisagez-vous de mener la même réflexion avec la communauté éducative des autres écoles de Couëron ? À quelle échéance ?

Pour conclure, nous espérons en effet vivement que ces aménagements inclusifs permettront de faire progresser l'égalité filles-garçons sur les cours d'école.

Je vous remercie.

Clotilde Rougeot : Nous partageons votre propos sur la place des garçons et des filles sur les cours d'école. Comme je l'ai dit, nous sommes sur une modélisation d'expérimentation. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire à quelle échéance nous ferons le renouvellement de toutes les cours d'école. Cela fera partie des projets à venir et des choix à faire, notamment en termes de budget.

Si nous nous sommes appuyés sur un prestataire, c'est pour avoir cette modélisation et cette démarche de concertation qui pourra être dupliquée - pas à l'identique, mais utilisée.

Ludovic Joyeux : Si Madame le Maire et Clotilde me le permettent, je voudrais simplement compléter d'un mot, parce que cela fait partie de la réflexion que nous avons pu initier sur cette expérimentation.

Qui dit expérimentation dit évaluation, donc il s'agira aussi de voir dans quelle mesure ce qui a été mis en œuvre ici est transposable et les conditions de la transposabilité dans les différents sites scolaires.

Nous pouvons partager un critère avec vous : toutes les cours de récréation de Couëron ne s'équivalent pas, à la fois dans leur point de départ, c'est-à-dire dans la qualité de la végétalisation présente ou de la bitumisation présente, mais aussi dans leurs usages et dans les perspectives d'usages en devenir. Pour schématiser un peu les choses, une cour de récréation peut être uniquement une cour de récréation dans sa vocation et être occupée 180 jours par an – j'ai vérifié, Madame le Maire, c'est 180 jours par an – de manière à ce que ce soit juste un espace récréatif pour les enfants, mais cela peut aussi être des espaces utilisés dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement. Le simple fait de rajouter cette vocation supplémentaire amène à considérer différemment l'aménagement du site.

Nous avons pléthore d'exemples à l'échelle de l'Agglomération, où justement, dans une logique très, voire trop volontariste – eh oui, c'est possible – de débitumer certaines cours de récréation, des choix ont été faits qui sont parfois regrettés lorsque les écoles sont considérées dans cette vocation de centre de loisirs. Dit autrement, à être dans une logique quasiment d'archipelisation des différents espaces dans la cour de récréation, il n'y a plus un seul espace qui permette le déploiement de jeux parfois nécessaires pour l'animation des centres de loisirs.

Tout cela est théorique et schématique, mais c'est aussi pour dire la complexité relative de ce petit sujet.

Le troisième sujet, c'est qu'en fonction des environnements résidentiels, une cour de récréation pourrait aussi opportunément être ouverte sur son quartier, ce qui pose aussi des questions « d'étanchéité » du bâtiment, de l'école, parce que si des gens rentrent dans la cour de récréation, il faut que le bâtiment en tant que tel soit sécurisé, avec là aussi des modalités d'appropriation qui doivent être pensées, ne serait-ce que dans l'entretien de ces espaces. Par exemple, si c'est ouvert le

week-end, il faut que ce soit conforme à des standards de propreté et de nettoyage quand les enfants arrivent le lundi.

Il y a donc beaucoup de questions qui viennent s'inviter, cela crée une matrice pour être sûr qu'en fonction des cours de récréation, nous soyons amenés à faire les bons choix, donc la bonne intensité d'investissement.

Madame le Maire : Sur ces cours d'école, il faut vraiment se poser l'intégralité de ces questions, mais aussi dans les autres pratiques qui y existent. Je rappelle tout de même que les enseignants sont également chargés d'accompagner les enfants sur la découverte de certains sports. Dans le programme d'une journée scolaire, il y a justement des temps de sport. Il ne faut pas non plus éliminer totalement ces pratiques, parce que cela deviendra compliqué s'il faut systématiquement se déplacer vers des installations sportives dès les petits niveaux, voire les écoles élémentaires. Je crois qu'il y a vraiment toutes ces questions à se poser.

C'est très intéressant, c'est à faire. C'est vrai que c'est parti sur l'idée de végétaliser et de débitumer tous ces espaces. Je crois que nous allons bien au-delà de cela, d'où l'importance d'avoir cette méthodologie au départ, et une fois que les premières cours, parce que cette école a trois cours à travailler...

Je crois que cela nous servira vraiment beaucoup pour continuer ensuite avec les autres écoles. Je pense que ce sera beaucoup plus rapide pour certaines, mais pour d'autres, comme il y aura des changements de lieu, ce sera automatiquement travaillé avec la création de cette nouvelle école.

Je vais maintenant vous demander de voter sur ce programme concernant cette école et les cours d'école, avec une évolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

8	2024-99	MISE À DISPOSITION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE COUËRON - MODIFICATION - APPROBATION
---	---------	---

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs de droit commun représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités éducatives. Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante de la Convention Territoriale Globale et du Projet Éducatif de Territoire portés par la ville de Couëron. Il s'agit notamment de favoriser, dans l'intérêt de l'enfant, la continuité de l'appui qui lui est apporté à travers un référent commun à l'ensemble des temps (scolaire et périéducatif).

Le 11 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé les conventions-cadres portant mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap entre la ville de Couëron et l'Éducation nationale.

La loi du 27 mai 2024 rend caduque cette dernière convention. Afin de favoriser la continuité de l'accompagnement de ces élèves et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire, l'État est désormais compétent pour prendre en charge financièrement les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) qui interviennent pendant le temps de pause méridienne organisé par la Collectivité.

Pour conforter les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap, la Ville accueille avec attention cette nouvelle convention proposée par l'État portant mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal l'adoption d'une convention modifiée relative à l'intervention d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne. Il revient à l'État, et plus précisément au Recteur d'Académie, de décider du principe et des modalités de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap pendant la pause méridienne.

Dans ce cadre, les besoins particuliers de chaque élève sont analysés en tenant compte des éventuelles recommandations émises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de l'expertise du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL). Ceux-ci évaluent les besoins en lien avec l'école dans laquelle l'enfant est scolarisé, et avec la Ville. Dans tous les cas, la famille est associée au processus d'analyse du besoin et peut exprimer directement auprès du directeur de l'école une demande d'accompagnement de son enfant sur le temps méridien.

Sauf circonstance particulière, l'accompagnement humain sur le temps de la pause méridienne est majoritairement de type collectif.

Un recensement des AESH volontaires pour travailler sur la pause méridienne pourra être effectué localement. Une priorité pourra être donnée, lorsque cela est possible, aux AESH liés actuellement par un contrat de travail avec une collectivité territoriale pour assurer un accompagnement sur la pause méridienne lorsque cet accompagnement a vocation à être repris par l'État en application de la loi du 27 mai 2024 et que cette situation conduit à la fin du contrat entre l'AESH et la Collectivité.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-101 du Conseil municipal du 11 décembre 2023 portant adoption des conventions-cadre de mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap entre la ville de Couëron et l'Éducation nationale ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne entre la ville de Couëron et l'Éducation nationale ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Clotilde, tu continues pour la mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, la convention entre l'Etat et la ville de Couëron.

Clotilde Rougeot : C'est cela. Faire, défaire, refaire, revenir en arrière.

La Ville est engagée sur la question de l'inclusion et de l'accueil d'enfants en situation de handicap, c'est d'ailleurs un des enjeux de la Convention Territoriale Globale que j'ai présentée tout à l'heure. Il y a moins d'un an, lors du Conseil Municipal de décembre, nous avons voté une convention-cadre pour la mise à disposition d'AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) entre la Ville et l'Etat. Malheureusement, cette convention a très peu été activée, parce que pour qu'elle puisse être mise en œuvre, il fallait que les enfants aient la mention d'accompagnement sur la pause méridienne dans leur notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce qui est malheureusement très peu le cas, puisque cela a été le cas pour un ou deux élèves seulement. Pour autant, les enfants ont tout de même été accueillis et la Ville a mis les moyens supplémentaires pour permettre de les accueillir.

La loi du 27 mai 2024 permet un retour en arrière de deux ou trois ans avec une prise en charge financière de l'accompagnement sur la pause méridienne pour favoriser l'accompagnement des enfants en situation de handicap et permettre une continuité tout au long de la journée. L'objet de la délibération est le vote d'une convention modifiée avec l'Etat.

Nous serons tout de même particulièrement attentifs à la mise en œuvre de cette convention. Aujourd'hui, nous n'avons pas beaucoup d'informations sur la mise en œuvre. Il s'agirait d'accompagnement collectif, mais nous ne savons pas ce que le collectif signifie, donc nous serons attentifs, comme nous le sommes toujours aux besoins de chaque enfant.

Suite à cette convention, un recensement pourra être fait auprès des AESH pour connaître celles qui souhaitent poursuivre sur la pause méridienne. Nous avons un petit peu anticipé ce travail et nous savons d'ores et déjà que des AESH sont intéressées, donc cela pourra être activé très rapidement.

Je vous remercie.

Farid Oulami : Nous approuvons toutes les démarches visant à aider l'inclusion des personnes handicapées. Aussi, nous voterons bien évidemment cette délibération permettant la mise à disposition d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap sur le temps de la pause méridienne. Par ailleurs, nous savons qu'il y avait plus de 1 000 enfants handicapés qui n'étaient pas scolarisés en cette rentrée. Nous mesurons le chemin à parcourir pour une réelle égalité des chances.

Aussi, j'en profite, Madame le Maire, pour tirer le fil et éclaircir une délibération qui a été prise par une autre instance, si je peux me permettre, mais nous aimerions bien avoir des explications, notamment sur la délibération du Département qui a été prise en juin 2024, qui a finalement été déboutée par le Tribunal administratif et qui n'a donc pas pu être appliquée concernant le transport des enfants handicapés. Pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet ? Beaucoup d'informations nous arrivent et nous n'avons pas eu le temps d'en échanger avec vous, donc si vous pouviez rétablir exactement ce qu'il s'est passé, parce que pour une majorité départementale de gauche, dans laquelle nous nous reconnaissons, cette affaire nous semble un peu bizarre. Si vous pouviez nous éclairer, nous en serions demandeurs. Merci beaucoup.

Madame le Maire : Je vais d'abord revenir sur la délibération, parce que cette délibération concerne effectivement les AESH, et pour l'instant, tous les AESH qui intervenaient sur le temps du midi étaient sur des contrats Ville. Nous étions une Ville qui le faisait, puisqu'il n'y avait strictement aucune obligation. Par contre, ce qui était important, c'est que nous voulions que les enfants puissent avoir exactement le même accès que les autres enfants et puissent déjeuner sur site, ce qui était une difficulté pour les AESH, parce qu'ils avaient deux employeurs. Cela va justement permettre de faire évoluer les choses et de n'avoir qu'un seul employeur. Néanmoins, vous avez bien lu dans la délibération que cela suppose bien sûr qu'une inscription soit faite et que cette demande soit validée par la MDPH, puis le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) pour confirmer la nécessité de la présence d'un accompagnement sur le temps du midi.

Les dernières informations que j'ai eues, c'est que le budget alloué à notre Académie n'a pas évolué. Or, nous savons qu'il y a besoin de plus de personnels AESH pour accompagner l'ensemble des enfants, et à partir du moment où le budget n'évolue pas, mais qu'il intègre le temps méridien, je n'ai pas une licence en mathématiques, mais je crois tout de même comprendre que, peut-être, toutes les demandes faites ne sont pas forcément validées et couvertes.

Bien évidemment, nous sommes partants pour signer cette convention ; bien évidemment, la Ville a déjà fait la démarche de demander si des personnels étaient déjà intéressés. Nous allons donc tout faire pour le mettre en place. Néanmoins, je sais que la demande est d'avoir davantage d'AESH, puisque vous savez que dans les écoles, ce qui est important, c'est que tous les enfants puissent être acceptés et accompagnés pour avoir une réussite scolaire, puisque c'est effectivement ce que nous recherchons.

Par rapport au sujet qui concerne le Département, il n'y a aucun souci, je suis prête à vous recevoir et à évoquer ce sujet avec vous. Je ne vais pas le faire ici. De toute façon, les personnes savent très bien que si elles souhaitent avoir les informations, elles peuvent me contacter, il n'y a aucun souci. De toute façon, tout est mis en place. Nous en discuterons, mais vous verrez quand même qu'il y a encore une marge de progression qui n'est pas forcément du Département, mais qui est aussi des transporteurs et des autres personnes qui ont en charge le déplacement des enfants ayant besoin de ce moyen de transport.

Je mets tout de même aux voix cette délibération. Je précise que je parlais de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

9	2024-100	LABEL DU QUAÏ « RELAIS INFO JEUNES - CONVENTION AVEC « INFO JEUNES PAYS DE LA LOIRE » ET LA DRAJES - APPROBATION
---	----------	---

Rapporteur : Hervé Lebeau

EXPOSÉ

En 2022, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé une expérimentation dans les Hauts-de-France et les Pays de la Loire visant à déployer des structures labellisées Relais Info Jeunes (RIJ) afin de faciliter l'accès aux jeunes aux « Informations Jeunesse » issues des réseaux Info Jeunes.

L'expérimentation mobilise les acteurs Jeunesse locaux, les réseaux régionaux et locaux Info Jeunes et les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Elle se base sur des structures existantes (publiques ou associatives), déjà en contact avec des jeunes, auxquelles le réseau régional Info Jeunes propose de devenir un relais. Les structures labellisées bénéficient de ressources, sans pour autant devenir une structure d'Information Jeunesse à part entière. Dans ces structures, les jeunes y trouvent des ressources documentaires en format papier, un poste informatique permettant l'accès à internet, un accompagnement individualisé sur les thématiques liées à la vie quotidienne des jeunes, pour favoriser l'accès aux droits (études, logement, emploi, formation, santé, etc.).

En mars 2023, le réseau Info Jeunes des Pays de la Loire et la DRAJES ont proposé officiellement de poursuivre l'expérimentation Relais Info Jeunes jusqu'au 31 décembre 2023. En juin 2023, un bilan régional intermédiaire a permis de constater la qualité de l'implication des structures pour faciliter l'accès aux jeunes aux ressources Information Jeunesse. Le réseau Info Jeunes des Pays de la Loire et la DRAJES ont décidé de prolonger l'expérimentation. La Ville souhaite s'inscrire dans cette démarche en renouvelant la convention pour l'année 2024 et en mobilisant la structure municipale Le Quai pour en assurer la mise en œuvre.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales :

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu la Convention Relais Info Jeunes ci-annexé ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la convention entre la ville de Couëron, Info Jeunes des Pays de la Loire et la DRAJES permettant la poursuite de la labellisation « Relais Info Jeunes - RIJ » du Quai, pour l'année 2024 ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Je vais pouvoir donner la parole à Hervé Lebeau.

Hervé Lebeau : Bonsoir. Pour rappel, en 2022, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé une expérimentation dans les Hauts-de-France et les Pays de la Loire visant à déployer des structures labellisées Relais Info Jeunes afin de faciliter l'accès aux jeunes aux Informations Jeunesse issues des réseaux Info Jeunes.

L'expérimentation mobilise les acteurs de la jeunesse locaux. Elle se base sur des structures existantes, comme Le Quai. Les jeunes y trouvent des ressources documentaires en format papier, un poste informatique permettant l'accès à internet, un accompagnement individualisé sur les thématiques liées à la vie quotidienne des jeunes pour favoriser l'accès aux droits (études, logement, emploi, formation, santé).

En juin 2023, un bilan régional intermédiaire a permis de constater la qualité de l'implication des structures pour faciliter l'accès aux jeunes aux ressources Information Jeunesse. La ville de Couëron souhaite s'inscrire dans cette démarche en renouvelant la convention pour l'année 2024 et en mobilisant la structure municipale Le Quai pour en assurer la mise en œuvre.

Je vous propose donc de voter pour le renouvellement de cette convention.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes de précision ? Oui, Monsieur Oulami.

Farid Oulami : Merci pour cette intervention. Nous sommes toujours intéressés par la jeunesse et par la proximité de l'information que nous pouvons transmettre aux jeunes – quand je parle de jeunes, je pense aux 15-25 ans. Ainsi, tout le travail qui peut être fait par Le Quai et qui peut être relayé dans les différents quartiers couëronnais va nous intéresser en tant qu'élus, mais évidemment aussi les habitants et les familles.

Nous rencontrons également des professionnels engagés dans le domaine de la jeunesse qui veulent travailler, accompagner et soutenir les jeunes pour la concrétisation d'actions avec eux. Je pense qu'il faut réellement les encourager.

Je citerai un exemple : le faible niveau de mobilisation du Réseau Jeunesse, par exemple pour la Fête de la Musique à Couëron-Bourg, puisqu'à la Chabossière, il y a un certain nombre d'initiatives qui sont prises et qui fonctionnent, mais à Couëron-Bourg, force est de constater, et je crois que je ne trouverai pas grand monde pour me contredire ici, que cela ne prend pas, et ce depuis quelques années.

Ludovic Joyeux, à juste titre, évoque souvent la redevabilité. Je pense que dans le cadre du PEdT, page 7, nous voyons aussi que la Ville travaille et intervient dans le soutien aux pratiques musicales amateurs, donc comment pourrions-nous envisager des contreparties à ce soutien pour ambiancer et animer la Ville ? Nous sommes plusieurs à le vouloir, cela pourrait être une bonne chose.

Merci beaucoup.

Hervé Lebeau : Par rapport à cela, nous avons une réflexion avec Plan Job, qui permet justement de proposer à des jeunes de participer à des actions avec les associations. Cela se met en place actuellement. Quelques cas se sont produits pour les manifestations qui se sont déroulées dernièrement sur Couëron. Avec l'équipe du Quai, qui est très mobilisée là-dessus, une incitation est faite au niveau des jeunes qui viennent spontanément au Quai, sachant que Le Quai est l'espace ressources. Le dialogue existe avec l'équipe en place.

Je pense que la demande que vous faites sera de plus en plus amplifiée. Les jeunes entre eux, sur Couëron, notamment grâce à ce dispositif, échangent. Nous voyons une fréquentation de plus en plus

importante, donc je pense que nous irons de plus en plus vers ce type de besoin des associations, qui seront tout à fait acceptées par nos jeunes.

Il faut bien penser que cela ne fait que très peu de temps que Le Quai fonctionne et nous nous apercevons que cela s'amplifie, que cela va de mieux en mieux. C'était un dispositif qui était assez expérimental au départ, mais je pense qu'il prend toute sa dimension aujourd'hui et qu'il n'y aura que de très bonnes choses à venir, c'est certain.

Madame le Maire : J'entends votre demande. C'est vrai que vous posez vraiment le sujet, c'est-à-dire que ce n'est pas toujours à la Ville de lancer ces projets. Il est vrai que cela a été fait longtemps, très longtemps, ce projet de Fête de la Musique a été poussé par la Ville, donc à un moment donné, il y a eu ce souci de pouvoir être sur beaucoup d'autres manifestations, mais nous ne sommes pas en mesure d'accompagner toutes les manifestations.

L'objectif était aussi de revenir à l'idée de départ de la Fête de la Musique, à savoir que tout un chacun pouvait faire de la musique un jour particulier, là où il habite ou ailleurs, et que ce soit vraiment quelque chose qui soit complètement amateur et spontané.

C'est reparti sur un autre quartier de Couëron. Ce n'est pas le cas pour l'instant dans la centralité, mais il est aussi possible que des initiatives citoyennes se lancent, toujours avec la mesure que je mets, c'est-à-dire que lorsque nous sommes sur des initiatives, nous pouvons mettre un peu de choses à disposition, mais si nous venons vraiment faire un accompagnement fort, cela veut dire qu'en réalité, nous allons nous retrouver exactement dans la même situation qu'avant. Nous savons très bien qu'il y a d'autres événements que nous accompagnons sur la Ville. Par exemple, vous savez qu'il y en aura en 2025 un temps fort important avec Débord de Loire. Quand nous sommes sur une telle manifestation, nous regroupons nous-mêmes des temps, puisque nous mettons les Éphémères de Printemps en même temps que Débord de Loire, justement pour avoir des propositions plus importantes.

J'entends, j'espère que le message que vous avez envoyé ce soir sera entendu et qu'il y aura des initiatives ou des groupes qui viendront éventuellement vers Le Quai pour essayer d'organiser quelque chose de manière un peu spontanée. D'ailleurs, il y en a de manière spontanée. Quand on dit qu'il n'y en a pas vraiment dans le Bourg, il y avait par exemple des fanfares qui s'étaient mises sur l'estacade et qui nous avaient fait des aubades. C'est vrai qu'il n'y avait pas de publicité ni quoi que ce soit, donc je ne sais pas si tout le monde l'avait vu, mais il y a quand même quelques initiatives.

Dans d'autres Communes, ce sont aussi des initiatives qui sont prises avec les commerçants, c'est-à-dire que certains ouvrent leurs portes pour pouvoir accueillir ces moments un peu festifs. C'est un projet à travailler.

En attendant, il faut tout de même que nous votions cette délibération par rapport à la poursuite du Relais Info Jeunes, qui est désormais le RIJ, alors que je connaissais le PIJ. Je vais donc vous demander vos votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

10	2024-101	DOJO JEAN-CLAUDE-LE QUINTREC - RÉHABILITATION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE - PROGRAMME - APPROBATION
----	----------	--

Rapporteur : Sylvie Pelloquin

EXPOSÉ

La ville de Couëron met en œuvre une politique sportive en faveur de tous les habitants à travers les différentes actions qu'elle développe et les différents équipements sportifs qu'elle a en gestion.

Chaque site sportif comprend ses spécificités. Le site Paul Langevin compte notamment une salle d'arts martiaux : le dojo Jean-Claude-Le Quintrec. Construit en 1971 puis rénové en 2000, ce dojo d'une surface de 435 m² comprend une aire d'évolution, deux vestiaires et des sanitaires. Cet espace sportif est utilisé à la fois par le public scolaire en journée et le public associatif en soirée et le week-end.

Afin de répondre au besoin de la pratique sportive et à ses évolutions et aux exigences en matière de sobriété énergétique et d'accessibilité, l'équipement nécessite aujourd'hui d'être rénové.

Le programme global consiste en la réhabilitation complète du dojo (sans extension) comprenant son espace sportif et les vestiaires, ainsi qu'une requalification de l'enveloppe extérieure. Il comprend une mise aux normes complètes, notamment en termes d'accessibilité, autour des objectifs suivants :

- Offrir une qualité de pratique optimale aux utilisateurs scolaires/associatifs ;
- Offrir une pratique en conformité avec les règles fédérales (tatamis, aire d'évolution, équipement de la salle) ;
- Proposer un équipement adapté à tout type de public ;
- Offrir un équipement sportif confortable et adapté aux pratiques : vestiaires, sanitaires, confort thermique ;
- Réécrire les lignes architecturales du bâtiment en intégrant les enjeux de transition énergétique.

Les surfaces actuelles représentent une emprise au sol de 439,7 m², comprenant l'espace sportif intérieur de 312,9 m² avec son tatami de 223 m² et un espace entrée-vestiaire de 96 m².

Au niveau de l'aire sportive, les travaux consistent à :

- Maintenir la surface de jeu, et améliorer l'accès au tatami pour les personnes en situation de handicap,
- Créer une surface vitrée sur le mur du fond pour agrandir l'espace, permettre une vue et un accès vers l'extérieur et apporter de la lumière naturelle ;
- Rendre visible l'entrée par les personnes présentes sur l'aire de combat ;
- Remplacer l'éclairage en LED ;
- Créer des stockages pour le matériel sportif avec un stockage fermé par association et un stockage scolaire.

Au niveau de la zone vestiaire, cette réhabilitation intègre les points suivants :

- Un vestiaire homme et un vestiaire femme avec trois douches individuelles par vestiaire dont une PMR (actuellement les douches hommes ne sont pas dans le vestiaire) ;
- Rafraichissement complet des vestiaires avec mise en place de bancs avec étagères ;
- Création d'un bloc sanitaire accessible depuis l'aire sportive avec un PMR + deux toilettes + lavabo double,
- Local associatif avec point d'eau type évier + rangement.

Enfin, au niveau technique, cette réhabilitation devra permettre :

- La remise en question du système de production de chauffage (actuellement chaudière gaz) et du système de distribution, notamment avec volonté de mettre en œuvre une pompe à chaleur ;
- L'isolation des murs et de la toiture de l'ensemble du bâtiment, le remplacement des menuiseries extérieures ;
- La reprise de la toiture des vestiaires et de la charpente de l'aire sportive ;
- La limitation des surchauffes estivales par l'ajout de stores extérieurs, de casquettes ou de brise-soleil, mais il devra bénéficier des apports solaires passifs en hiver ;
- Une orientation vers l'utilisation de matériaux durables, biosourcés, et de provenance locale.

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération est estimé à 1 333 333,33 euros HT, soit 1 600 000 euros TTC, dont 900 000 euros HT, soit 1 080 000 euros TTC de coût de travaux (valeur septembre 2024).

À ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme et de l'estimatif précité.

La Ville sollicitera le cas échéant les différents partenaires financiers.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2125-1, R.2162-15 à R.2162-26 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 9 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver le principe de réalisation de cette opération ainsi que le programme ;
- Approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération qui s'élève à 1 333 333,33 euros HT soit 1 600 000 euros TTC (y compris aléas) avec 900 000 euros HT, soit 1 080 000 euros TTC, de coût de travaux (valeur septembre 2024) ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à solliciter toutes subventions permettant de participer au financement de l'opération ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à effectuer les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager ou permis de démolir) correspondantes pour les travaux relatifs à cette opération ;

- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : C'est Sylvie qui présente le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du dojo Jean-Claude-Le Quintrec.

Sylvie Pelloquin : Bonsoir à toutes et tous. Le Dojo Jean-Claude-Le Quintrec construit en 1971 nécessite une rénovation afin de répondre aux besoins de la pratique sportive associative et scolaire et à ses évolutions, ainsi qu'aux exigences en matière de sobriété énergétique et d'accessibilité.

Le programme global consiste en la réhabilitation complète du Dojo, espace sportif et vestiaires, avec une mise aux normes en termes d'accessibilité afin d'offrir une qualité de pratique optimale aux utilisateurs qui soit en conformité avec les règles fédérales. Il s'agit également de proposer un équipement adapté à tout type de public, un équipement qui soit confortable et adapté aux pratiques (vestiaires, sanitaires, confort thermique), et de réécrire les lignes architecturales du bâtiment en intégrant les enjeux de transition énergétique.

Au niveau de l'aire sportive, la surface de jeu sera maintenue et l'accès aux tatamis sera amélioré pour les personnes en situation de handicap. Une surface vitrée sur le fond du mur sera créée pour agrandir l'espace et permettre une vue et un accès vers l'extérieur afin d'apporter de la lumière naturelle. L'entrée sera rendue visible par les personnes présentes sur l'aire de combat, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'éclairage passera en LED et des stockages seront créés pour le matériel sportif, stockages fermés pour les associations, et un stockage pour les scolaires également.

Au niveau de la zone de vestiaires, cette réhabilitation intégrera un rafraîchissement complet des vestiaires avec la création d'un vestiaire hommes et d'un vestiaire femmes, avec trois douches individuelles dont une PMR, ainsi que la création d'un bloc sanitaire accessible depuis l'aire sportive avec un PMR. Le local associatif sera équipé d'un point d'eau et d'un rangement.

Enfin, au niveau technique, cette réhabilitation devra permettre la remise en question du système de production de chauffage – nous sommes actuellement en chauffage gaz – et de son système de distribution. Nous avons une volonté de mettre en œuvre une pompe à chaleur. L'isolation des murs et de la toiture et le remplacement des menuiseries extérieures feront aussi l'objet de la rénovation, avec la reprise de la toiture des vestiaires et de la charpente de l'aire sportive, la limitation des surchauffes estivales par l'ajout de stores extérieurs, de casquettes ou peut-être de brise-soleil - c'est en réflexion – adaptés pour éviter que le soleil ne vienne taper dans les vitres l'été, mais qu'il puisse tout de même s'infiltrer en période hivernale de façon à pouvoir chauffer l'espace, puisqu'il est toujours agréable d'avoir du soleil de temps en temps. Nous prévoyons également une orientation vers l'utilisation de matériaux biosourcés et durables, et de préférence de provenance locale.

Le montant global de cette opération s'élève à 1 600 000 euros TTC, soit 1 080 000 euros de coût de travaux.

À ce stade, nous allons donc lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme et de l'estimatif précité. La Ville sollicitera le cas échéant les différents partenaires financiers.

Farid Oulami : Merci, Madame Pelloquin. Le programme qui est présenté est séduisant et à la hauteur des enjeux. Nous attendons évidemment la suite avec impatience en fonction des études qui seront

faites et proposées par la maîtrise d'œuvre qui travaillera dessus. Nous nous réjouissons du travail et de l'ambition qui sont portés sur cet équipement.

Juste une petite question, à laquelle vous vous attendez certainement : ces travaux vont entraîner la fermeture du Dojo pendant un temps assez important, donc que vont devenir ces collégiens, ces scolaires, ces deux clubs de karaté et judo sur cette année de fermeture ? Des replis sont-ils prévus et pensés pour permettre aux clubs de pérenniser leur action sur le territoire ?

Sylvie Pelloquin : Je n'ai pas la réponse, Monsieur Oulami, parce que je ne m'occupe pas de la politique sportive, mais je pense que Monsieur Joyeux pourra vous répondre.

Ludovic Joyeux : Je vais apporter une moitié de réponse, parce que sur la question des scolaires et de l'usage que peut en avoir le collège, j'avoue que je suis...

Clotilde Rougeot : L'idée est que ces créneaux soient redispachés sur d'autres salles de la Ville. Cela ne va pas être simple pour les services, mais cela va nécessiter...

Ludovic Joyeux : Pour ce qui est de la pratique des clubs résidents de l'équipement, la réflexion est engagée à un niveau intercommunal, donc avec les villes voisines. Je ne peux pas en dire davantage parce que les discussions ne sont pas abouties, mais il y a un accueil plutôt favorable de certains de nos partenaires et Communes voisines sur le sujet.

Dans la présentation qui devait être faite à deux voix, notamment avec notre collègue Læticija Bar, il y avait quelques éléments de politique sportive que nous voulions partager aussi, d'abord le fait que cet équipement a fait l'objet d'une consultation et d'une analyse de besoins avec les clubs résidents, mais bien évidemment aussi avec l'intervention de l'Office Municipal des Sports (OMS). Je voudrais rappeler la dimension tout à fait précieuse de ce partenariat que nous avons avec l'OMS, mais aussi dire qu'il y a une volonté de conserver, parce que la discussion a aussi porté sur la question de démolir et reconstruire ou de réhabiliter, et le choix, après des études techniques qui témoignaient de la robustesse et de la dimension saine du bâtiment actuel, a été de réhabiliter, aussi parce que nous avons intégré dans la réflexion un paramètre désormais incontournable qu'est le bilan carbone des opérations. Le bilan était beaucoup plus élevé avec une démolition-reconstruction qu'avec une réhabilitation. C'était important de le partager.

Nous avons également veillé à ce que ce nouvel équipement puisse aussi penser l'articulation entre ce qui sera requalifié à l'intérieur de l'enveloppe et l'extérieur. Ainsi, l'articulation intérieur-extérieur pour des pratiques qui sont aujourd'hui les mêmes, mais plutôt dans la logique de voir comment l'échauffement, les assouplissements, c'est-à-dire les débuts et les fins de séance, dès lors que la météo nous le permet, peuvent permettre d'investir l'extérieur. Ce sont aussi des réflexions qui ont été portées et conduites dans le cadre de ce programme de réhabilitation.

C'était pour compléter très modestement les propos de ma collègue.

Sylvie Pelloquin : J'ai oublié de spécifier qu'au niveau de la consommation de chauffage, nous avons une très grande hauteur sous plafond. Le plafond sera donc abaissé pour gagner un peu en chaleur et dépenser moins, mais aussi pouvoir créer un accès technique pour la ventilation, tout ce dont nous aurons besoin, chose qui n'existe pas actuellement. Cela rendra un peu plus facile l'accès pour les techniciens.

Madame le Maire : Je pense que les réponses ont été apportées. Si vous l'acceptez, c'est maintenant parti pour une maîtrise d'œuvre et pour pousser un petit peu plus loin toutes les investigations. C'est

sûr que c'est comme pour n'importe quels travaux, c'est-à-dire qu'il y aura une période qui ne sera pas très pratique. La volonté est aussi d'utiliser, de rationaliser et d'intensifier parfois l'utilisation de lieux que nous allons peut-être pouvoir investir pour que ce soit pratique pour les clubs et ne pas trop les éloigner, afin qu'ils puissent continuer à pratiquer. Pour les scolaires, il est certain que ce ne sera pas non plus très facile, les salles étant fortement occupées, mais il y aura un juste équilibre à trouver. Je peux tout de même espérer qu'il y aura une solidarité entre les utilisateurs pour permettre à tous les scolaires de pouvoir participer, peut-être de manière moins intense, mais au moins d'avoir des sessions, des créneaux pour pouvoir pratiquer, qu'ils soient collégiens ou élèves des écoles primaires.

Je mets aux voix cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

11	2024-102	RESSOURCES HUMAINES - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2024 AUX ASSOCIATIONS - APPROBATION
----	----------	--

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSÉ

Les associations participent activement au rayonnement du territoire et au bien vivre ensemble sur la Commune. Dans la continuité de son ambition pour la vie associative, la Collectivité continue de réaffirmer son engagement et son soutien auprès de toutes les associations qui participent de l'animation des politiques publiques sur le territoire.

Ainsi, le renforcement du partenariat entre la Ville et les associations se poursuit dans une logique d'engagements réciproques favorisant l'équité et la transparence dans une démarche de redevabilité des deniers publics et de sécurisation des associations.

Le budget primitif 2024 prévoit les crédits au titre des subventions de fonctionnement des personnes morales de droit privé.

L'association Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal concourt à la politique Ressources humaines d'action sociale de la Ville, en complémentarité avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel la ville de Couëron adhère. Il convient dès lors de préciser le montant de la subvention de fonctionnement de l'association Comité des Œuvres sociales pour l'année 2024, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relevant de la délibération du 11 décembre 2023 d'un montant de 89 770, 91 euros.

En sus, la Ville met en œuvre une politique de l'emploi diversifiée permettant l'accompagnement de l'insertion professionnelle par la sollicitation d'associations qui renforcent les personnels communaux tant sur des missions du quotidien que sur des missions ponctuelles. Dans ce cadre, l'association « Ouest Cœur d'Estuaire Agglomération Nantaise » (OCEAN), est notamment mobilisée autour des chantiers liés aux espaces verts et naturels. Cette association, qui a notamment pour but de favoriser l'accompagnement social et professionnel des personnes en recherche d'emploi notamment sur le territoire de la ville de Couëron a fait part de ses difficultés économiques conjoncturelles pour l'année 2024. La ville de Couëron souhaite donc à titre exceptionnel accompagner cette association qui œuvre dans le domaine de l'insertion professionnelle.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-111 du Conseil municipal du 11 décembre 2023 portant approbation de la convention pluriannuelle avec le Comité des Œuvres sociales du personnel communal ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 16 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Attribuer à l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel communal une subvention de fonctionnement de 89 770, 91 euros ;

- Attribuer à l'association « Ouest Cœur d'Estuaire Agglomération Nantaise » une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros ;
- Autoriser Madame Le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Ce point concerne les ressources humaines et une subvention complémentaire pour certaines associations sur l'année 2024.

Ludovic Joyeux : Il y a quelques départs, deux de nos collègues doivent nous abandonner (*Clotilde Rougeot, Jean-Michel Eon et Patrick Evin ne participent pas au vote*).

Comme vous le savez, nous avons pris l'habitude de mettre en place un calendrier spécifique pour le soutien aux associations, mais chaque Conseil Municipal peut avoir à son ordre du jour une délibération dédiée. Il est ce soir question de deux délibérations, d'abord une délibération relative au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, qui s'inscrit en droite ligne avec la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens qui a été validée lors de notre séance du Conseil Municipal de décembre 2023. Il est notamment question de préciser le montant de la subvention de fonctionnement que nous nous proposons d'attribuer à l'association du Comité des Œuvres Sociales (COS), qui est d'un montant de 89 770,91 euros, ce montant étant directement corrélé au plan d'actions qui structure la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens. C'est donc une première association au titre d'une subvention de fonctionnement.

Il y a également l'association OCEAN, qui nous avait sollicités en début d'année sur une subvention exceptionnelle, notamment au regard du désengagement relatif, voire parfois total, de certains contributeurs institutionnels, étant entendu que l'association OCEAN est déjà une association, c'est une structure d'insertion par l'activité économique qui concourt à l'intégration et à l'insertion socioprofessionnelle de publics qui sont parfois très éloignés de l'emploi et qui intervient assez fortement sur le territoire communal, au moins à deux niveaux, dans la mesure où il y a une convention partenariale entre la Ville et OCEAN, notamment pour des entretiens d'espaces publics. C'est par le biais de ces prestations que la Collectivité abonde financièrement assez fortement auprès de l'association, mais il est également question de valoriser un chantier d'insertion, qui est le chantier maraîchage, qui se situe sur notre territoire, et c'est plutôt au titre de ce chantier que la demande avait été exprimée par OCEAN.

Je m'explique. Dans les parcours d'insertion des personnes qui sont accompagnées par OCEAN, il y a des chantiers d'insertion, qui sont des chantiers de réemployabilité, si vous me permettez le mot, autrement dit, pour remettre le pied à l'étrier d'un cadre d'emploi, mais également des chantiers d'insertion qui sont plutôt pour favoriser des sorties de chantier vers l'emploi ordinaire. Ainsi, tous les chantiers n'ont pas le même équilibre financier : certains sont à l'équilibre et d'autres sont parfois très déficitaires. Il s'avère que le chantier maraîchage que nous accueillons sur notre territoire, sur une domanialité qui est municipale, si je ne me trompe pas, c'est-à-dire que les terres qui sont mises à leur disposition sont des terres qui appartiennent au domaine de la ville, est en fait un chantier d'amorçage qui est extrêmement déficitaire. Or, sans ce chantier d'amorçage, il n'est pas possible d'engager des parcours d'insertion pour les publics dont nous parlons. Aujourd'hui, si nous, Collectivité de gauche, ne prenons pas soin de ces acteurs intermédiaires qui sont absolument essentiels dans le champ de l'insertion, force est de constater que je ne crois pas que le contexte actuel de désengagement viendra suppléer.

Dans une logique de solidarité et de soutien à ces acteurs intermédiaires, nous vous proposons donc d'abonder, dans le cadre d'une subvention exceptionnelle, la demande qui avait été faite par OCEAN à hauteur de 5 000 euros.

Il y a donc deux montants pour cette délibération : une subvention de fonctionnement pour le COS à hauteur de 89 770,91 euros et une subvention exceptionnelle pour OCEAN à hauteur de 5 000 euros.

Madame le Maire : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des renseignements complémentaires ?
(*Non.*) Je mets donc aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Ludovic Joyeux : Les collègues peuvent donc nous rejoindre.

12	2024-103	BÂTIMENT MUNICIPAL DE LA PLACE DES CITÉS - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE - PROGRAMME - APPROBATION
----	----------	---

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSÉ

Pour répondre aux enjeux d'attractivité du territoire et aux attentes de la population en augmentation constante, la Ville adapte en permanence ses équipements publics et l'offre de services associée.

Le bâtiment municipal occupé par le centre socioculturel Henri-Normand occupe une place centrale au niveau de la polarité du quartier de la Chabossière. Depuis plusieurs années, cet équipement concentre beaucoup d'attentes de la part de la Ville et du centre Henri-Normand, suite à la fermeture définitive du bureau de poste en décembre 2020 et au déménagement du multiaccueil en novembre 2022.

Le projet consiste à réhabiliter et agrandir ce bâtiment municipal situé Place des Cités pour y accueillir :

- Le centre Henri-Normand ;
- L'espace France Service ;
- Une nouvelle salle associative (en extension de l'équipement).

La réhabilitation de l'équipement s'inscrit dans une logique de réagencement et d'optimisation des espaces en fonction des usages et dans une recherche de performance énergétique. Par ailleurs, il est souhaité l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le projet concerne le bâtiment, y compris le jardin situé à l'arrière. Par ailleurs, la connexion avec les autres bâtiments et la voirie avoisinante sera étudiée dans le cadre de ce projet.

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération est estimé à 3 708 333,33 euros HT soit 4 450 000 euros TTC, dont 2 963 333,33 euros HT, soit 3 556 000 euros TTC de coût de travaux (valeur septembre 2024).

À ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme et de l'estimatif précité.

La Ville sollicitera le cas échéant les différents partenaires financiers.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu Le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2125-1.2, R.2162-15 à R.2162-26 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 6 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver le principe de réalisation de cette opération ainsi que le programme ;

- Approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération qui s'élève 3 708 333,33 euros HT soit 4 450 000 euros TTC dont 2 963 333,33 euros HT, soit 3 556 000 euros TTC de coût de travaux (valeur septembre 2024) ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à solliciter toutes subventions permettant de participer au financement de l'opération ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à effectuer les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager ou permis de démolir) correspondantes pour les travaux relatifs à cette opération ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : C'est toujours Ludovic, nous sommes sur le bâtiment municipal de la Place des Cités. Nous sommes là aussi sur une consultation pour une maîtrise d'œuvre.

Ludovic Joyeux : C'est un peu en miroir avec la présentation que Sylvie a pu faire sur le Dojo. L'idée est de vous présenter l'état de la réflexion conduite sur ce bâtiment municipal qui accueille aujourd'hui les activités du centre Henri-Normand – nous sommes bien sur la Place des Cités – de manière à regarder comment, au terme de cette délibération, nous nous mettons d'accord sur la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de la programmation que je vais évoquer et de l'estimatif qui a été escompté.

Nous sommes donc sur le bâtiment socioculturel Henri-Normand qui, sans la configuration urbaine de la Place des Cités et à l'échelle de la centralité de la Chabossière, a un rôle particulier, notamment dans l'animation du lien social. Or, cet équipement fait depuis de nombreuses années l'objet d'attentes ciblées de la part de l'association et des différents occupants qui peuvent venir y trouver à loger leur activité. Il nous semblait important aujourd'hui de conduire une réflexion sur la réhabilitation de ce bâtiment, tout en y annexant d'autres ambitions.

Une analyse de besoin a été conduite auprès de l'association qui est aujourd'hui le principal occupant de cet espace. Nous avons convenu qu'au moins deux registres pouvaient être largement empruntés, Madame le Maire en a parlé il y a quelques minutes, à savoir la question de l'optimisation des espaces aujourd'hui mis à disposition et la question de l'intensification des usages qui peuvent y être abrités. C'est le point de départ de la réflexion qui a été portée avec le cabinet qui nous a accompagnés sur cette première phase de préprogrammation. Il s'agit effectivement de voir comment le projet réhabilité a vocation à accueillir les activités du centre Henri-Normand et, à terme, l'Espace France Services, qui, je le rappelle, sera plutôt localisé dans un premier temps sur le parking du gymnase Pierre-Moisan, ainsi qu'une nouvelle salle associative en extension du centre socioculturel, donc du bâtiment actuel, cette nouvelle salle devant numériquement remplacer la salle de la Berthaudière qui se situe au rez-de-chaussée du bâtiment Jules-Ferry, ce bâtiment étant dédié à l'activité de l'Ecole de Musique.

Voilà les trois gros sujets de la programmation qui sont proposés, avec une enveloppe dont vous voyez l'estimation TTC, qui est là aussi confortable, puisque nous sommes à 4 450 000 euros TTC, dont plus de 3,5 millions dédiés au coût des travaux.

Je précise que dans le périmètre de la réflexion qui a été conduite, il s'agit de garantir un accueil qualitatif pour l'ensemble des publics accueillis dans le bâtiment, que ce soit pour les activités du centre socioculturel ou pour l'espace France Services, de veiller à ce que ces trois espaces que je viens d'évoquer puissent fonctionner en autonomie les uns par rapport aux autres, ce qui nous paraît aujourd'hui absolument essentiel dans une logique d'intensification des usages, comme je l'ai évoqué. Il s'agit aussi de regarder comment, au niveau des circulations intérieures, nous pouvons veiller à une meilleure connexion de ces trois modules, et voir comment des espaces peuvent être mutualisés. C'est notamment la raison pour laquelle l'espace France Services qui est projeté est d'une surface moindre que ce qui va être offert de manière temporaire, en étant totalement dédié au niveau du parking Moisan, justement parce qu'il y aura cette mutualisation de salles qui sera aussi possible pour l'Espace France Services. Il s'agit encore de veiller à avoir un équipement qui soit plus compact, autrement dit qui limite les espaces de circulation. Si vous fréquentez et connaissez le bâtiment, vous pouvez vous rendre compte qu'il y a quand même des espaces qui sont très généreux, non plus en termes de surfaces, mais de volumes, donc il s'agit là aussi de regarder comment nous pouvons rationaliser tout cela pour que cette rationalisation se fasse au profit des espaces qui doivent accueillir de l'activité.

Il s'agit également d'intégrer davantage d'espaces de rangement, parce que c'est aussi ce qui permet de qualifier des espaces en évitant que les espaces de déambulation ou de circulation soient des espaces de stockage – c'est rarement bien vu, notamment par les commissions de sécurité, et ce n'est pas notre collègue Patrick Evin, qui n'est pas là ce soir, qui dirait le contraire – mais aussi de veiller à ce que ce projet intègre des principes de sobriété, bien sûr dans des logiques de performance énergétique, mais pas uniquement, y compris dans la manière dont la reconfiguration du bâtiment va pouvoir être initiée, avec ce que les techniciens peuvent parfois appeler, et Madame le Maire prend souvent ces mots pour elle, du *low tech*, donc qui soit technologiquement la plus sobre et la plus frugale possible, de manière à garantir *in fine* des conditions de maintenance et d'exploitation, et donc des coûts d'exploitation qui soient les plus maîtrisés possible.

Voilà globalement le périmètre de la réflexion, avec à ce stade le fait qu'il faille lancer une consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, sur la base de la programmation dont je viens de dire quelques éléments et sur la base de l'enveloppe estimée que je viens d'évoquer et qui figure sur la diapositive.

Je précise peut-être que nous sommes sur un phasage en deux temps, dont il est important de parler puisqu'il s'agit d'abord de commencer par la construction de l'extension, laquelle devrait prendre une dizaine de mois, d'accuser réception de cette extension pour favoriser le redéploiement des activités du centre – en tout cas, c'est une hypothèse qui est travaillée – ce qui fait que la réhabilitation du centre sera la seconde séquence, laquelle devrait prendre, comme c'est souvent le cas dans le cadre d'un projet de réhabilitation, une douzaine de mois, de manière à ce que ces travaux soient livrés, si je ne me trompe pas, plutôt fin 2027. Je guette l'assentiment des services, qui me confirment que c'est bien fin 2027. Ils ont peur quand j'annonce des délais.

(Rires.)

Madame le Maire : Merci pour cette présentation, qui est une présentation un peu large, mais nous ne sommes pas encore rendus suffisamment loin, et pour cela, nous avons maintenant besoin d'une

maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de ce bâtiment et mettre toutes les activités et tous nos partenaires dans ces lieux.

Je ne sais pas s'il y a besoin de remarques complémentaires à ce stade. Oui, Madame Bretin.

Adeline Bretin : Nous sommes satisfaits que ce projet très attendu puisse avancer. Ainsi, la construction d'une salle polyvalente grâce à l'extension du centre Henri-Normand permettra aux habitantes et habitants de la Chabossière d'avoir une salle associative digne de ce nom à disposition. Ceci, nous l'espérons, améliorera encore l'engagement du centre auprès de la population et la cohésion sociale du quartier. Nous nous réjouissons d'ailleurs que ce site soit retenu pour la production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, même si nous regrettons encore la disparition des services publics que représentaient pour nous toutes et tous la Caisse primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et le bureau de poste de la Chabossière. Nous saluons l'ouverture de l'Espace France Services.

Par ailleurs, seront présents trois agents payés par la Ville. Auront-ils un accès privilégié aux différents interlocuteurs et des réponses à donner ou s'agira-t-il d'une simple médiation numérique ?

Ludovic Joyeux : Il y a deux questions dans votre propos. La première renvoie effectivement à la vocation de la salle associative. Je précise bien que c'est une salle à vocation associative qui sera sous gestion municipale. Il n'est pas prévu que cette salle soit sous gestion de l'association qui occupe aujourd'hui le centre Henri-Normand. Bien évidemment, leurs activités pourront s'y déployer, mais c'est bien sous gestion municipale.

Soyons bien précis, c'est une salle associative, ce n'est pas une salle familiale, donc des habitants et des collectifs pourront bien évidemment la solliciter et éventuellement y accéder. Nous avons prévu que cette salle soit « sécable » au sens où nous pourrions la compartimenter, non pas forcément en trois tiers d'égale surface, mais en tout cas en trois salles qui pourront avoir des activités qui cohabiteront ensemble. C'est important de rappeler que c'est presque comme le Mille-Club, mais ce qui est important dans ma phrase, c'est le « presque ».

(Rires.)

La deuxième partie de votre question, c'était l'Espace France Services, où il y a effectivement un enjeu. Nous avons pu avoir ce débat en commission, nous pouvons également l'avoir ici et assumer complètement les choses. Effectivement, l'Etat, et notamment les administrations déconcentrées de l'Etat qui pouvaient animer la Caisse Primaire d'assurance Maladie (CPAM), la CARSAT, bref, globalement les piliers de notre système de sécurité sociale, ont pris il y a quelques années un tournant où, sous couvert de modernité, on a digitalisé les choses et fermé des guichets, pour dire les choses un peu rapidement. Aujourd'hui, nous nous rendons bien compte – et c'est normal que cela adienne, c'était même très anticipable – que pour une partie de la population, le fait que ces guichets aient disparu constitue un problème dans l'accès aux droits et aux services.

Prenant acte de cette décision qui a été prise unilatéralement par l'Etat de laisser cette sous-traitance aux collectivités. C'est un débat que nous avons eu au sein de la majorité, nous en avons pris acte et c'est quelque chose qui peut effectivement être contesté intellectuellement. Ensuite, il y a le deuxième aspect, qui est le suivant : comment, malgré tout, au-delà de cette contestation, et nous nous sommes exprimés sur le sujet, venons-nous apporter une réponse structurée et structurante pour la population et qui permette que la Collectivité garantisse toujours un rôle de proximité et de facilitation dans l'accès aux services et aux droits ?

Aujourd'hui, nous avons pris le parti d'ouvrir cet Espace France Services, d'y dédier des moyens, et nous y dédions effectivement des moyens. Une partie seulement de ce que représente cette masse salariale sera compensée par des dotations de fonctionnement dédiées, mais une petite partie seulement. Effectivement, tout l'enjeu aujourd'hui sera de voir comment, dans un dialogue avec les différentes administrations qui font partie du bouquet d'offres que le label Espace France Services permet d'escompter, nous allons engager des discussions, et peut-être plus loin des négociations, pour voir dans quelle mesure ces différentes administrations vont participer de l'animation du lieu. Il ne s'agit pas que les trois agents municipaux se substituent à des professionnels de ces administrations, il va falloir que nous définissions des calendriers de permanence et des modalités d'articulation sur le qui fait quoi.

C'est un espace de travail que Julien Peltais et moi-même avons face à nous, dans des négociations avec les différentes administrations concernées, de manière à voir comment tout cela crée une offre qui soit cohérente et qui intègre aussi à côté de la médiation numérique et des permanences d'associations qui pourraient avoir, en tout cas sur la question de l'accès aux droits, une expertise et une offre à proposer.

Nous sommes bien dans ce périmètre, nous sommes bien sur un positionnement d'agents municipaux qui sont dans une logique de facilitation et de traduction en langage administratif des doléances qui peuvent être exprimées par nos concitoyens et non de substitution aux différentes administrations qui ont vocation à être abritées dans l'Espace France Services.

Au fur et à mesure que nous allons mûrir et arriver à des points d'équilibre et de fonctionnement plus tangibles et concrets avec les différentes administrations dont nous venons de parler, nous pourrions tout à fait être amenés à en reparler, notamment en commission.

Madame le Maire : La délibération concernait le bâtiment, donc l'avis du Conseil Municipal qui doit être apporté est de permettre d'approuver l'enveloppe prévisionnelle et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Je mets donc cette délibération aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

13	2024-104	DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION
----	----------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

La présente délibération concerne les modifications budgétaires, en dépenses et en recettes, devenues nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Tout d'abord, le chapitre 012 qui concerne les charges de personnel est abondé de 180 000 euros (soit + 0,9 % par rapport au budget primitif du Budget Principal (BP) pour intégrer une évolution des dépenses liée à l'absentéisme de longue durée (augmentation des remplacements) et à l'organisation des élections législatives.

De plus, le chapitre 011 concernant les dépenses à caractère général est ajusté pour tenir compte de l'augmentation du coût des contrats d'assurance de la Collectivité (+8 000 euros), du nombre croissant de parutions de marchés publics (+5 000 euros), de dépenses afférentes à la gestion du personnel (+25 000 euros, principalement sur le volet formation) et l'acquisition de fournitures, principalement liée l'augmentation des travaux réalisés en régie (+7 500 euros).

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une diminution partielle de l'excédent de la section d'investissement (diminution du chapitre 023 virement à la section d'investissement, dépense d'ordre). La section d'investissement est impactée en miroir par une diminution d'une recette d'ordre de même montant sur le chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, et également ajustée sur le volet dépenses par une diminution des chapitres 20 et 21 (immobilisations incorporelles et corporelles) et par une augmentation du chapitre 23 (immobilisations en cours). La section est équilibrée par l'augmentation du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-02 du 5 février 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 26 novembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu la maquette modifiée du Budget Principal 2024 ci-annexée,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Adopter la décision modificative, par chapitre, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctionnement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
023 - Virement de la section d'investissement		- 225 500,00 €	- 225 500,00 €
012 - Charges de personnel	180 000,00 €		180 000,00 €
011 - Dépenses à caractère général	45 500,00 €		45 500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	225 500,00 €	- 225 500,00 €	0,00 €

Investissement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 225 500,00 €	- 225 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	348 350,00 €		348 350,00 €
Total des recettes d'investissement	348 350,00 €	- 225 500,00 €	122 850,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 - Immobilisations incorporelles	-67 150,00 €		-67 150,00 €
21 - Immobilisations corporelles	-170 000,00 €		-170 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	360 000,00 €		360 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	122 850,00 €		122 850,00 €

- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Je vais maintenant laisser la parole à Jean-Michel Éon. Comme c'est un sujet financier, Jean-Michel va nous faire les choses très rapidement, bien évidemment, mais il a été sage aujourd'hui.

Jean-Michel Éon : Ce n'est pas un problème, il n'y a que des solutions.

Bonsoir à toutes et à tous. Ce sont effectivement six délibérations, dont une sur laquelle je laisserai la parole à Sylvie concernant la Commande publique.

La première concerne une décision modificative que nous devons prendre. Vous savez que nous approchons de la fin de l'exécution budgétaire et que nous avons besoin d'abonder des crédits sur le chapitre 012, comme sur le chapitre 011.

Sur le chapitre 012, la masse salariale avait sans doute été un peu sous-évaluée et il se trouve que les vacances de postes ont été moins nombreuses que les années précédentes, ce dont nous pouvons nous réjouir. Il est donc nécessaire d'abonder ce chapitre 012 de 180 000 euros. La somme peut paraître importante, mais sur nos 17 ou 18 millions de masse salariale, cela représente moins de 1 %.

Sur le chapitre 011, c'est un peu en corolaire. Les agents sont là, les agents travaillent, nous pouvons nous en réjouir, nous pouvons nous en féliciter. Un certain nombre d'actions et de projets sont menés. Avec les lignes budgétaires ouvertes actuellement, nous ne sommes pas certains d'arriver à finir l'année, raison pour laquelle nous avons besoin d'abonder aussi le chapitre 011 de 45 000 euros.

Comme d'habitude, cela a une conséquence, puisque pour équilibrer ce budget, un budget de fonctionnement devant toujours être en équilibre, dans la mesure où il y a des dépenses supplémentaires, il faut également qu'il y ait des recettes supplémentaires, donc cela vient prendre sur la section d'investissement, que nous rééquilibrons avec des opérations d'ordre, notamment l'inscription d'un emprunt un peu plus important.

Au-delà de l'aspect technique, je profite de cette délibération pour rebondir sur ce qu'a pu dire Pierre tout à l'heure sur la volonté gouvernementale de voir nos effectifs diminuer un petit peu. C'est bien l'exemple que nous avons besoin de nos agents pour mener à bien les projets, et Dieu sait si nous avons parlé de projets ce soir.

La période est sans doute bien choisie, puisque nous devrions avoir le budget de l'Etat cette semaine, donc je formule le vœu que les diminutions de dotation de l'Etat cessent et que nous allions plutôt vers une reconnaissance des besoins des collectivités pour fonctionner et exister et que nous ne soyons pas mis à contribution, une fois de plus, dans l'équilibre du budget de l'État en diminuant encore nos dotations. Je rappelle juste un chiffre que j'avais présenté l'an dernier : en 2009, la dotation globale de fonctionnement représentait 21 % de notre budget, et au compte administratif 2023, c'était moins de 9 %. Espérons que cela s'arrête.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il besoin de renseignements complémentaires par rapport à cette délibération ? (*Non.*) Je la mets donc aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

14	2024-105	DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES
-----------	-----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

- Correction des amortissements passés sur exercices antérieurs

La première vague d'amortissements réalisée en juin 2024 a permis de mettre en évidence, par l'ordonnateur et par le Centre des Finances publiques - Service de gestion comptable de Saint-Herblain, une anomalie dans les écritures figurant sur Hélios et chez l'ordonnateur au compte 281318.

Nature acquisition	N° Immobilisation	N° Inventaire	Libellé	Date acquisition	Montant acquisition	Montant des Amortissements antérieurs à 2024
21318	4688	I 92103	Mise aux normes électriques - Gendarmerie	28/05/2003	2 137,97 €	1 420,00 €
	4752	I 92103	Travaux divers - Gendarmerie	16/07/2004	392,29 €	247,00 €
	5300	I 92103	Gendarmerie - Travaux	17/05/2005	3 212,45 €	1 926,00 €
	5803	I 3220	Maison Stade Noe Allais - Clôture	11/07/2006	2 612,06 €	1 392,00 €
	5050	I 7049	Inspection académique - Honoraires	26/12/2000	1 276,30 €	798,00 €
	4757	I 7049	Alarme incendie - Inspection académique	15/06/2004	1 184,04 €	741,00 €
TOTAL						6 524,00 €

Les délibérations antérieures (n° 1996-157, n° 2000-16, n° 2016-109 et n° 2020-78) et la délibération actuellement en vigueur (n° 2023-94), portant sur les amortissements, prévoient que les biens acquis sur la nature 21318 ne font pas l'objet d'un amortissement. Ainsi, il convient de procéder à la rectification des amortissements antérieurs constatés, par l'intervention du débit du compte 281318 et du crédit du compte 1068, suivant les recommandations du Conseil de Normalisation des Comptes publics (CNOCP), pour un montant de 6 524,00 euros.

Cette régularisation constitue une opération d'ordre non budgétaire, sans incidence sur le compte de résultat de l'exercice en cours. Pour autant, elle nécessite une délibération du Conseil municipal justifiant et autorisant l'opération pour le comptable public.

- Convention de mise à disposition du personnel de la ville pour la gestion du service Pompes funèbres - Approbation

Par délibération du 30 mars 1998, la ville de Couëron a érigé le service des Pompes funèbres au sein d'un budget annexe. Celui-ci permet de comptabiliser les opérations de pompes funèbres soumises à la concurrence, et donc assujetties à la TVA.

Cette convention a pour objet de définir les relations financières entre le budget principal de la Ville et le budget annexe Pompes funèbres, notamment en ce qui concerne la mise à disposition du personnel de la Ville pour le service Pompes funèbres. La ville de Couëron met à disposition du service Pompes funèbres, géré au sein d'un budget annexe, plusieurs agents d'entretien des espaces verts afin de réaliser les travaux d'inhumation, d'exhumation, de réduction de corps ou de retour d'urne.

- Tour à plomb – Fonds de concours

Par délibération en date du 7 avril 2023, le Conseil métropolitain a approuvé l'engagement du programme d'aides à la restauration des patrimoines de Loire, applicable sur les 14 communes de la Métropole de Nantes en bord de Loire. Il a précisé à travers le règlement d'attribution les modalités de son intervention financière en direction des sites, édifices ou objets propriétés desdites communes.

Sur cette base, la commune de Couëron souhaite solliciter l'aide financière de Nantes Métropole à travers une aide au diagnostic sur la Tour à Plomb, propriété de la Commune.

La Tour à Plomb, classée au titre des monuments historiques depuis le 11 février 1993, est un témoin majeur de l'histoire industrielle et ouvrière de la Métropole.

Afin de définir un programme de restauration, un diagnostic a été commandé à une agence d'architectes du patrimoine. C'est dans ce cadre que l'aide de la Métropole a été sollicitée.

Aussi, il convient d'approuver la demande de fonds de concours pour une participation en fonctionnement auprès de la Métropole et d'autoriser Madame le Maire, ou son délégué, à signer ultérieurement la convention correspondante.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 1998-038 du Conseil municipal du 30 mars 1998 portant création du budget annexe Pompes funèbres ;

Vu la Commission Ressources internes et Affaires générales du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu la convention de mise à disposition du personnel de la Ville pour la gestion du service Pompes funèbres ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Autoriser la régularisation des amortissements antérieurs constatés conformément aux dispositions figurant ci-dessus ;

- Autoriser la régularisation du déficit du fonds de caisse de la régie d'avances « Frais de mission et relations internationales » - 17056 ;
- Approuver la convention de mise à disposition du personnel de la Ville pour la gestion du service Pompes funèbres, érigé au sein d'un budget annexe ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégué à solliciter auprès de Nantes Métropole le versement d'un fonds de concours en fonctionnement pour le diagnostic général de la Tour à Plomb et à signer la convention correspondante ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : C'est toujours Jean-Michel Eon pour des dispositions financières diverses.

Jean-Michel Éon : Il s'agit effectivement de trois dispositions financières diverses, d'ailleurs complètement diverses.

Sur la première, je vais essayer d'aller très vite pour ne pas vous perdre, puisqu'il s'agit de la technique comptable. Lorsque nous avons fait une première vague d'amortissements en juin, cela a permis de mettre en évidence des erreurs d'inscription sur les amortissements. Il y a donc lieu de délibérer pour nous permettre de corriger ces erreurs, lesquelles sont sans aucune conséquence sur l'exécution budgétaire.

La seconde disposition, sachant que nous voterons les trois ensembles, concerne la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition du personnel de la Ville pour la gestion du service Pompes funèbres. Comme vous le savez, nous avons un budget annexe Pompes funèbres, mais, et c'est une erreur qui remonte sans doute à loin, il n'y a jamais eu de convention entre la Ville et le budget annexe pour permettre d'imputer à ce budget annexe la masse salariale correspondant aux travaux faits par les agents sur ce budget annexe.

Enfin, sur la troisième disposition, il s'agit, comme à chaque fois que nous en avons l'occasion, d'aller chercher de l'argent pour mener à bien nos projets. En l'occurrence, il s'agit de frapper à la porte de Nantes Métropole pour le fonds de concours qui devrait nous permettre de solliciter une aide dans le cadre du diagnostic qui va prévaloir à la restauration de la Tour à Plomb.

Madame le Maire : Merci, Jean-Michel. Y a-t-il des précisions à vous apporter ? (*Non.*) Je mets donc aux voix cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

15	2024-106	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - COMPOSITION - MODIFICATION
----	----------	--

Rapporteur : Sylvie Pelloquin

EXPOSÉ

Conformément aux articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code général des Collectivités territoriales, il est prévu la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) en charge de l'attribution des marchés publics, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'annexe 2 du Code de la Commande publique.

L'article L.1414-4 prévoit également la saisine obligatoire de la Commission d'Appel d'offres, pour avis, dans le cadre des avenants supérieurs à 5 % des montants initialement approuvés par la commission. La Commission d'Appel d'offres est composée :

- D'un président, en la personne de l'autorité habilitée à signer les marchés concernés ;
- De cinq membres titulaires ;
- De cinq membres suppléants.

Les membres suppléants présents, en remplacement d'un membre titulaire, sont comptés lors de la vérification du quorum. La présence d'un suppléant ne peut être admise au sein de la Commission d'Appel d'offres que dès lors qu'un titulaire est absent. Il est recouru au suppléant, dans l'ordre de la liste.

Par délibération n° 2020-57 en date du 16 juillet 2020, modifiée le 9 octobre 2023, le Conseil municipal a désigné cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Pour garantir le bon fonctionnement de cette commission et l'atteinte du quorum, il convient de mettre à jour la composition de cette Commission d'Appel d'offres conformément aux prescriptions de l'article L.2121-22 du CGCT qui prévoit que la composition de la CAO garantisse l'expression pluraliste des élus.

L'élection des membres titulaires et suppléants se fait à bulletin secret sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-27 du 16 juillet 2020 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres de la ville de Couëron ;

Vu la délibération n° 2023-69 du 9 octobre 2023 portant modification de la composition de la Commission d'Appel d'offres de la ville de Couëron ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 26 septembre 2024 ;

Vu l'accord unanime des membres du Conseil municipal pour ne pas procéder au scrutin secret ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Élire :
 - M. Jean-Michel Eon
 - M. Patrick Evin
 - M. Guy-Bernard Daga
 - M. Patrice Bolo
 - Mme Françoise Foubert

comme membres titulaires de la Commission d'Appel d'offres de la commune de Couëron ;

- Élire :
 - M. Michel Lucas
 - M. Hervé Lebeau
 - M. Yvan Vallée
 - M. Farid Oulami
 - Mme Catherine Radigois

comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres de la commune de Couëron ;

- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Madame le Maire : C'est Sylvie Pelloquin qui nous présente ce point.

Sylvie Pelloquin : Je vais être rapide. Par délibération en date du 16 juillet 2020 modifiée le 9 octobre 2023, le Conseil Municipal a désigné cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres en charge de l'attribution des marchés publics.

Afin de garantir le bon fonctionnement de cette commission et l'atteinte du quorum, il convient de mettre à jour sa composition de façon à garantir l'expression pluraliste des élus. En effet, nous avons dans cette commission des personnes qui ne peuvent plus, pour raisons professionnelles ou personnelles, assister aux séances.

Je vous propose donc d'élire en tant que titulaires Monsieur Jean-Michel Eon, Monsieur Patrick Evin, Monsieur Guy-Bernard Daga, Monsieur Patrice Bolo, Madame Françoise Foubert, et en tant que suppléants, Monsieur Michel Lucas, Monsieur Hervé Lebeau, Monsieur Yvan Vallée, Monsieur Farid Oulami et Madame Catherine Radigois.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission à main levée, si vous en êtes d'accord, plutôt qu'à bulletin secret.

Madame le Maire : Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée ? Je préférerais, sans quoi ce sera beaucoup plus long. Tout le monde accepte ? (*Oui.*) Je vais donc mettre aux voix à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Madame le Maire : Les personnes sont élues à l'unanimité, mes félicitations.

16	2024-107	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS - COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE - CONVENTION DE PARTICIPATION - APPROBATION
----	----------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents dès le 1^{er} janvier 2025, le Conseil municipal, par délibération n° 2024-048 du 15 avril 2024, a donné mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des cinq centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, les centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- Engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024 ;
- Lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- L'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- Un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- Le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant trois ans.

Afin d'adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient, au niveau de la ville de Couëron, de :

- Choisir le niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents, garantissant les risques incapacité temporaire de travail et invalidité, à hauteur de 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir le montant de la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Après échange entre les organisations syndicales et les représentants de la ville de Couëron, un accord a été formalisé. Les parties prenantes se sont accordées sur les points suivants :

- Le caractère obligatoire de l'adhésion des bénéficiaires et les éventuelles dispenses d'adhésion ;
- Le choix de régime au regard des niveaux de garanties proposés, à savoir la garantie de base à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité ;

- La répartition des cotisations entre les bénéficiaires et l'employeur, avec une modulation de la participation employeur en fonction du revenu brut du bénéficiaire ;
- La prise en charge de l'option 2 décès, pour les agents souhaitant y souscrire, avec une modulation identique à celle du régime de base.

Aussi, il est proposé d'autoriser l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et de valider l'accord local entre la commune de Couëron, le CCAS et les organisations représentatives du personnel.

PROPOSITION

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L.221-1 à L.227-4 et L.827-1 à L.827-12 ;

Vu le Code de la Commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération n° 2024-048 du Conseil municipal en date du 15 avril 2024 ,

Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des centres de gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 30 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu le projet de convention de groupement ;

Vu l'accord collectif local instituant un régime de prévoyance complémentaire ci-annexé Collectivité ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la ville de Couëron ;
- Approuver l'accord local instituant un régime de prévoyance complémentaire ;
- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des

agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité ;

- Participer financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, sur le régime de base à adhésion obligatoire des risques « incapacité » et « invalidité » :

	Taux de cotisation	Part de l'employeur	Part du bénéficiaire
Rémunération brute de référence* inférieure à 2 060 euros	2,12 %	60 % de la cotisation	40 % de la cotisation
Rémunération brute de référence* comprise entre 2 060 euros et 2 340 euros		55 % de la cotisation	35 % de la cotisation
Rémunération brute de référence* supérieure à 2 340 euros		50 % de la cotisation	50 % de la cotisation

**la rémunération brute de référence est calculée sur la base d'un temps plein*

- Participer financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à l'option facultative 2 - décès selon les mêmes modalités que le régime de base obligatoire ;
- Préciser que ces éléments prendront effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- Autoriser Madame Le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Jean-Michel Eon sur la protection sociale complémentaire des agents.

Jean-Michel Éon : Même s'il est tard, je vais peut-être prendre un tout petit peu plus de temps sur cette délibération pour vous expliquer le processus, puisque nous avons déjà une couverture prévoyance des agents depuis un certain temps, et rappelez-vous, au printemps dernier, nous avons mandaté le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour mener à bien un groupement, un marché commun, avec les quatre autres Centres de Gestion de la Région Pays de la Loire, pour renouveler ce marché qui arrive à terme au 31 décembre 2024. Le Centre de Gestion a donc passé ce marché et nous avons eu les conclusions de ce marché cet été.

La première information, c'est que le même organisme a été reconduit, à savoir Collecteam, qui a obtenu le marché de cette couverture du risque prévoyance. Ce que nous avons appris cet été et que nous n'avions pas anticipé, c'est que contrairement à ce que nous espérions, comme à chaque fois que nous nous adressons à des assureurs, les tarifs ne font qu'augmenter. Rappelez-vous ce que je vous avais dit lorsque je vous l'avais présenté : le fait de regrouper les cinq départements permettrait *a minima* de maintenir les mêmes taux de cotisation, ce qui n'est pas du tout le cas, puisque pour exemple, la cotisation des agents – sans parler de la participation de la Ville – passe de 1,83 % de leur traitement à 2,12 %, avec une diminution de la couverture, puisque le décès, qui était couvert jusqu'alors, devient une option.

Pour aller au plus court, cela a nécessité que nous discussions avec les deux organisations syndicales pour passer un accord local, puisqu'il y avait une modification substantielle des conditions de couverture, le marché passé par le Centre de Gestion prévoyait notamment une adhésion obligatoire des agents. Nous avons donc discuté et négocié avec les organisations syndicales, sachant que nous n'avions pas trop de choix possible, puisque pour que les agents soient à nouveau couverts par le

nouveau processus au 1^{er} janvier 2025, il fallait passer par cet accord ou, en trois mois, passer un marché qui aurait sans doute été encore moins avantageux pour les agents et pour la Collectivité, ou encore aller sur un contrat de labellisation qui aurait sans doute un peu perdu les agents, puisque nous labellisions un certain nombre d'organismes vers lesquels ils pouvaient se retourner.

Nous avons donc convenu avec les organisations syndicales que le plus simple était effectivement d'aller sur cette proposition du Centre de Gestion, ce que nous vous proposons ce soir, avec quelques informations complémentaires en deuxième diapositive, à savoir que le caractère est rendu obligatoire pour l'ensemble des agents, sachant que nous avons la possibilité de ne pas le rendre obligatoire pour les contractuels de moins de six mois et que nous avons fait ce choix.

Deuxièmement, il y avait une proposition de l'organisme Collecteam de baisser le taux de cotisation à condition que le taux de couverture soit également abaissé, c'est-à-dire que le risque garanti ne soit plus qu'à 90 % du revenu net. Les agents ont souhaité que nous restions à 95 %, ce qui est logique, puisqu'ils étaient à 95 % sur l'ancien contrat.

La troisième chose, c'est qu'il y avait obligation pour la Collectivité de prendre en charge 50 % du coût pour les agents. La proposition que nous leur avons faite en discutant avec eux, c'est de moduler cette participation de la Collectivité de façon à ce qu'il n'y ait pas de surcoût dans le reste à charge pour ceux qui cotisaient déjà. Cela nous a amenés à moduler entre 50, 55 et 60 % la prise en charge qui sera faite auprès des agents en fonction de leur niveau de revenu.

Enfin, la dernière chose qui a été négociée avec eux, qu'ils ont souhaitée et à laquelle nous avons adhéré parce que c'était couvert jusqu'alors, c'est la prise en charge de la même façon de l'option décès. Ainsi, pour les agents qui souhaiteront y souscrire, la Collectivité prendra aussi à sa charge une part *a minima* à 50 %, éventuellement modulée à 55 ou 60 % pour ceux qui rentrent dans les créneaux.

Pour être complet sur le sujet, il y avait deux autres options qui resteront au choix des agents et à leur charge. Cela fait tout de même une enveloppe d'augmentation conséquente pour la Collectivité avec l'augmentation du coût de cotisation et le fait de passer de 18 euros par mois et par agent à une prise en charge à 50, voire 55 ou 60 %.

Voilà pourquoi je me suis un peu attardé sur cette délibération. Avez-vous des questions ?

Madame le Maire : Il n'y en a pas. Nous mettons donc aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

17	2024-108	GROUPEMENT DE COMMANDES TITRES-RESTAURANT - ADHÉSION
----	----------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'attribution de titres-restaurant aux salariés permet pour les entreprises et les collectivités de répondre de manière économique à l'obligation légale de prise en charge d'un lieu de restauration tout en répondant aux souhaits des personnels quant au choix du lieu et des conditions de restauration.

Depuis 2014, Nantes Métropole, la ville de Nantes et son CCAS ainsi que plusieurs autres communes et entités de l'Agglomération nantaise se sont groupées pour conclure ensemble un marché de fourniture et de gestion de titres-restaurant. Or, le marché actuel de titres-restaurant en groupement de commandes arrive à échéance au 25 juin 2025 et il convient donc de le relancer.

Ainsi, une convention de groupement de commandes est à nouveau constituée pour lancer un marché de fourniture et de gestion de titres-restaurant, regroupant Nantes Métropole, la ville de Nantes et son CCAS, l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, le Syndicat mixte Angers Nantes Opéra, l'Orchestre national des Pays de la Loire, la ville de Sautron et son CCAS, la ville de Saint-Herblain et son CCAS, la ville de Couëron et son CCAS et la ville de la Montagne.

Nantes Métropole est désignée coordonnatrice du groupement de commandes. Ce groupement est constitué à compter du caractère exécutoire de la convention jusqu'à l'expiration du marché.

Il s'agira d'un appel d'offres en groupement de commandes sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de quatre ans sans montant minimum, mais avec un montant maximum pour la ville de Couëron de 1 500 000 euros sur la durée du présent marché.

Le montant annuel des dépenses pour la ville de Couëron est estimé à 325 000 euros. Ce montant correspond à la valeur faciale du titre (8 euros au 1^{er} septembre 2024) multipliée par le nombre de titres commandés.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la constitution d'une convention de groupement de commandes entre Nantes Métropole, la ville de Nantes et son CCAS, l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, l'Orchestre national des Pays de la Loire, le Syndicat mixte Angers Nantes Opéra, la ville de

Sautron et son CCAS, la ville de Saint-Herblain et son CCAS, la ville de Couëron et son CCAS et la ville de la Montagne, dont Nantes Métropole sera la coordonnatrice ;

- Autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert en groupement de commandes sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de quatre ans sans montant minimum et avec un montant maximum déterminé par le cumul de l'ensemble des montants maximums des entités du groupement, pour la fourniture et la gestion de titres-restaurant à l'usage du personnel des membres du groupement de commandes ;
- Autoriser la coordonnatrice du groupement de commandes à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché ;
- Autoriser Madame Le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Éon : Il s'agit d'un groupement de commandes que vous avez eu sur table, parce qu'il y avait deux petites erreurs dans la délibération. La première erreur, c'est que dans le titre, nous parlions d'un groupement de commandes Tickets-Restaurant. Or, Tickets-Restaurant est une marque. Nous l'avons donc transformé en Titres-Restaurant. Il y avait également une erreur dans ce sur quoi nous vous demandons de voter, avec les montants minimum et maximum que doit comprendre le marché. La formulation est bien celle qui vous a été remise sur table avec un montant maximum déterminé par le cumul de l'ensemble des montants maximum des entités du groupement.

C'est comme pour la prévoyance au printemps, il s'agit de vous demander d'approuver la création d'un groupement de commandes avec Nantes Métropole, puisque le marché actuel arrivera à terme au 30 juin 2025, et la passation d'un marché qui permettra de mettre cela en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2025 pour les agents qui le souhaitent.

Madame le Maire : Y a-t-il des questions ? (*Non.*) Je mets donc aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

18	2024-109	TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION
-----------	-----------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents – création

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Restauration et entretien ménager	Agent de restauration et d'entretien ménager	-	-	Réorganisation du besoin	Création du poste	Adjoint technique	6.61
Accueil et citoyenneté	Conseiller numérique France services	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Adjoint administratif	TC
Accueil et citoyenneté	Coordinateur France services	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Assistant socio-éducatif	TC
Accueil et citoyenneté	Conseiller numérique France services	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Agent social	TC

Postes permanents – transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Relations aux familles	Responsable des relations aux familles	Rédacteur	TC	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste à compter du 1/11/2024	Attaché	TC
Pilotage et performance	Assistant administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC
Espaces verts et naturels	Agent de maintenance des espaces verts	Adjoint technique	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Sports	Agent d'entretien et d'accueil piscine	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création des postes et suppression des anciens postes	Adjoint technique	TC
Moyens généraux / entretien ménager	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique	31.04 (2 postes)	Augmentation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes à compter du 1/11/2024	Adjoint technique	TC (2 postes)
Moyens généraux / entretien ménager	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique	29.05	Augmentation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes à compter du 1/11/2024	Adjoint technique	32.50
Restauration et entretien ménager	Agent de restauration et d'entretien ménager	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création des postes et suppression des anciens postes	Adjoint technique	30
Restauration et entretien ménager	Adjoint au responsable d'office	Adjoint technique	TC	Réorganisation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes	Adjoint technique	32
Sports	Maître-nageur sauveteur	Éducateur des A.P.S.	14	Augmentation du besoin	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Éducateur des A.P.S.	21.41
Sports	Maître-nageur sauveteur	Opérateur des A.P.S.	14	Évolution du poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Éducateur des A.P.S.	14
Éducation	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	29.35	Retour d'un agent après disponibilité	Création du poste et suppression de l'ancien poste	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	34.06
Éducation / Restauration	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation	28.13	Souhait d'un agent de ne plus faire de missions d'entretien ALSH	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation	24.86

Postes permanents – suppression

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Sports	Gardien d'équipements sportifs	Agent de maîtrise	TC	Départ d'un agent en maladie déjà remplacé	Suppression du poste	-	-
Éducation / Restauration	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation	24.86	Départ de l'agent titulaire remplacé par un retour après maladie	Suppression du poste	-	-

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs, les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Service Ressources humaines	Recrutement d'un agent en renfort sur le déploiement du logiciel de gestion des temps	Du 19 mars au 31 décembre 2024 (prolongation du besoin)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC
Service Espaces verts et naturels	Recrutement d'un chargé de la gestion différenciée des espaces verts	Du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2025 (prolongation du besoin)	Technicien	TC

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 7 octobre 2024 et après mise à jour, de 487 postes créés, dont 43 postes non pourvus.

Au 24 juin 2024, date de dernière modification du tableau en Conseil municipal, le nombre de postes était de 482 postes créés dont 34 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu la délibération n° 2024-86 du 26 juin 2024 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'attaché à temps complet à compter du 1/11/2024
 - 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32.50h à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32h
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30h
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 6.61h
 - 1 poste d'éducateur des A.P.S. à temps non complet 21.41h
 - 1 poste d'éducateur des A.P.S. à temps non complet 14h
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 34.06h
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet
 - 1 poste d'agent social à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24.86h
- Approuver la suppression des postes suivants :
 - 1 poste de rédacteur à temps complet à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à temps non complet 30h
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 31.04h à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 29.05h à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'éducateur des A.P.S. à temps non complet 14h
 - 1 poste d'opérateur des A.P.S. à temps non complet 14h
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 29.35h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28.13h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24.86h
- Autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du 19 mars au 31 décembre 2024
 - 1 poste de technicien du 1er mai 2023 au 30 avril 2025
- Approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après ;
- Préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024 ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Éon : La première *slide* est intéressante puisqu'elle vous permet de constater, même si c'est à la date du jour J, que nous continuons d'augmenter nos effectifs budgétaires, contrairement à ce que disent parfois certains agents. Nous passons par exemple de 482 à 487 postes, même si tous ne sont pas pourvus et qu'il y a même une diminution de postes pourvus à l'instant T, mais sur l'année,

croyez-moi – c’est d’ailleurs pour cela que nous avons été obligés de passer une décision modificative tout à l’heure – il y a effectivement une augmentation de la masse salariale, c’est indéniable.

Pour rentrer dans le détail : quatre créations de postes, une création de poste d’agent de restauration et d’entretien ménager, ce qui correspond à une réorganisation du besoin, ainsi que trois nouveaux postes – nous en avons souvent parlé ce soir – pour les trois agents qui intégreront l’espace France Services, avec un poste de coordonnateur et deux postes de conseiller.

Nous avons un certain nombre de mouvements (créations, suppressions, modifications). Vous savez que dès qu’un poste change de titulaire, nous sommes obligés de modifier. Nous ne vous présentons ici que les créations et les suppressions, vous avez le reste dans la délibération.

Il y a deux suppressions : une suppression de gardien d’équipements sportifs suite au départ d’un agent en maladie, mais qui était déjà remplacé, donc pour lequel nous n’avons pas besoin de garder le poste, ainsi qu’un poste d’animateur périéducatif, qui fait également suite au départ d’un agent titulaire remplacé par un retour après maladie.

Pour terminer, vous avez les accroissements temporaires d’activité avec le prolongement du recrutement d’un agent en renfort sur le déploiement du logiciel de gestion du temps et le recrutement d’un chargé de la gestion différenciée, qui est là aussi pour un prolongement du recrutement d’un chargé de gestion différenciée des Espaces verts.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des informations complémentaires sur cette délibération ? (*Non.*) Je passe donc au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l’unanimité, la proposition du rapporteur.

19	2024-110	OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - ANNÉE 2025 - AVIS
----	----------	---

Rapporteur : Michel Lucas

EXPOSÉ

Depuis 2014, le Conseil métropolitain émet le vœu que les maires autorisent chaque année des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base d'accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la Métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour l'année 2025.

Ainsi, les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² de Nantes Métropole, dans les strictes conditions suivantes :

- Le premier dimanche de décembre pour les commerces de centre-ville et les centres-bourgs ;
- L'avant-dernier dimanche avant Noël pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain ;
- Le dernier dimanche avant Noël pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain.

Cet accord a été signé par les partenaires sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Pour 2025, conformément à l'accord territorial signé le 23 septembre 2024 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- Ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Commerce du PLUm métropolitain, le dimanche 7 décembre 2025, de 12 heures à 19 heures ;
- Ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole le dimanche 14 décembre 2025, de 12 heures à 19 heures ;
- Ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 21 décembre 2025 de 12 heures à 19 heures.

Sur la base de cet accord, le Conseil métropolitain de Nantes Métropole du 4 octobre 2024 a émis un vœu pour que les 24 maires puissent autoriser les ouvertures du dimanche selon les conditions exposées ci-dessus.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code du Travail, et notamment l'article L.3132-26 ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Cadre de vie du 19 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu le protocole d'accord territorial sur le travail des salariés des commerces le dimanche au sein de Nantes Métropole pour l'année 2025 (en attente de réception) ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail de la ville de Couëron en 2025 sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2023 pour les ouvertures dominicales en 2024, après avis des organisations d'employeurs et de salariés pour les jours suivants et dans les conditions détaillées ci-après :
 - o Le dimanche 7 décembre 2025, de 12 heures à 19 heures : Ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'OrientatIon d'Aménagement et de Programmation (OAP) Commerce du PLUm métropolitain ;
 - o Le dimanche 14 décembre 2025, de 12 heures à 19 heures : Ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole ;
 - o Le dimanche 21 décembre 2025 de 12 heures à 19 heures : Ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole.

- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : C'est maintenant Michel Lucas qui va prendre la parole sur trois délibérations.

Michel Lucas : Sur la première, comme toutes les autres que nous avons passées, j'espère que nous aurons l'unanimité, mais je n'en suis pas complètement certain, tout le monde pourra délibérer sur le sujet. Il s'agit de l'ouverture dominicale des commerces.

Depuis 2014, le Conseil Métropolitain émet le vœu que les Maires autorisent, avec les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, l'ouverture dominicale dans un espace encadré. Sur la base d'accords passés entre les différents partenaires sociaux du territoire, les commerces de la Métropole nantaise ont été autorisés ces dernières années à ouvrir exceptionnellement certains dimanches, à savoir trois. Le dialogue territorial a abouti à un accord avec les partenaires sociaux et les acteurs du commerce pour l'année 2025.

Comme nous l'avons repris, et c'est toujours la même chose, il s'agit de l'ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés uniquement dans les périmètres de polarité commerciale de proximité et le centre-ville de Nantes,

tels que définis dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU métropolitain, le 7 décembre 2025 de 12 heures à 19 heures.

En ce qui concerne l'ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², il s'agit du dimanche 14 décembre de 12 heures à 19 heures et du dimanche 21 décembre 2025 de 12 heures à 19 heures.

Le 4 octobre 2024, le Conseil Métropolitain a émis un avis favorable à cette ouverture dominicale, donc nous vous proposons également d'émettre un vœu au titre du Conseil Municipal de Couëron sur ce sujet.

Madame le Maire : Je suis désolée pour toi, Michel, mais je crois que cela va être la seule délibération...

(Rires.)

Michel Lucas : C'est une vraie surprise pour moi !

Pierre Camus-Lutz : Je m'excuse de briser cette unanimité que nous avons jusqu'à présent et je voudrais d'ores et déjà tordre une rumeur que j'entends : non, les élus communistes ne reprennent pas mot pour mot leurs délibérations année après année, nous les réécrivons, ce qui nous permet d'aborder, de nuancer différents axes pour faire valoir les arguments qui sont les nôtres.

Pour ne pas vous prendre plus de temps, parce qu'il est déjà tard, vous savez que le groupe des élus communistes ne s'associe pas à cette délibération, dans la mesure où nous entendons bien évidemment les logiques qui sous-tendent le vœu de Nantes Métropole que de lutter contre la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, de porter une attention particulière aux commerces de proximité et de s'attacher au dialogue social territorial. C'est parce que nous sommes en partie d'accord avec toutes les propositions que nous votons contre cette délibération, dans la mesure où nous pensons qu'il n'y a pas de meilleure manière de lutter contre la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche qu'en s'opposant à l'ouverture des commerces le dimanche, étant entendu par ailleurs que les enjeux liés au commerce de proximité et au dialogue social territorial dépassent largement cette seule question.

Cette position vient rappeler que tous les espaces sociaux et toutes les temporalités n'ont pas vocation à être des temps et des temporalités marchands et qu'il est important de rappeler l'existence – je sais que vous en êtes convaincus par ailleurs – du temps collectif consacré aux loisirs, à la culture, à la famille, aux engagements associatifs et sportifs, bref, un temps d'émancipation sans contraintes pour celles et ceux dont le travail peut s'arrêter ce jour-là, surtout que les effets économiques concrets d'une telle mesure sont questionnables. Augmente-t-elle véritablement les achats des consommateurs ou ne fait-elle que les lisser sur les différents jours de la semaine ? Dans tous les cas, à l'heure où on demande à chacun d'économiser les ressources et l'énergie, la frénésie consumériste s'associe relativement mal aux mesures que nous prenons par ailleurs pour promouvoir la sobriété.

Les élus communistes pensent que la commune de Couëron contribue déjà positivement à ce temps de construction et d'émancipation individuelle avec les programmes culturels et sportifs proposés par la Ville, ou simplement les lieux de respiration qui sont les nôtres comme le lac de Beaulieu, les bords de la Loire, etc., ce qui est beaucoup plus essentiel et important pour nous.

C'est pourquoi, cette année encore, nous ne donnerons pas un avis favorable à ce vœu. Je m'excuse.

Madame le Maire : Merci. Il n'y a pas d'autre prise de parole, donc je vais mettre ce vœu aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, la proposition du rapporteur par :

- **21 voix pour,**
- **10 voix contre de Monsieur Bernard DAGA, Madame Odile DENIAUD, Madame Dolorès LOBO, Madame Jacqueline MENARD-BYRNE, Monsieur Julien PELTAIS, Monsieur Julien ROUSSEAU, Monsieur Pierre CAMUS-LUTZ, Monsieur Farid OULAMI, Madame Adeline BRETIN, Madame Françoise FOUBERT.**

Madame le Maire : Merci. Cette délibération est malgré tout adoptée.

20	2024-111	PARCELLE COMMUNALE SECTION CD N° 488 - ANCIENNE MORGUE - CESSION - APPROBATION
----	----------	---

Rapporteur : Michel Lucas

EXPOSÉ

Dans le cadre de travaux sur le cimetière des Épinettes, il est envisagé de démolir le bâtiment de l'ancienne morgue, localisé sur la parcelle cadastrée section CD n° 488, d'une emprise de 40 m².

Cette parcelle ne présente plus d'usage pour le cimetière. Ainsi, la Ville propose de céder la propriété au propriétaire riverain immédiat, Monsieur Dominique Bernier, lequel a fait part de son accord de principe.

L'avis des Domaines (Direction générale des Finances publiques), saisi à cet effet, estime la valeur du bien à 280 euros/m², appliquée d'un abattement de 50 % du fait de l'enclavement du terrain, soit une valeur finale de 140 euros/m². La valeur du bien cédé est ainsi estimée à 5 600 euros, arrondie à 5 500 euros.

Il est ainsi proposé la cession au profit de Monsieur Dominique Bernier pour un montant de 5 500 euros, hors frais d'acte. La Ville supportera les frais de démolition du bâtiment, la remise en gazon du terrain et la reconstruction du mur de clôture, côté cimetière.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités locales ;

Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien en date du 22 avril 2024 ;

Vu le plan annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Cadre de vie du 19 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Proposer la cession de ce bien auprès de Monsieur Dominique Bernier aux conditions ci-dessus mentionnées ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer l'acte de vente et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Nous sommes sur une parcelle communale, Monsieur Lucas.

Michel Lucas : Nous allons revenir à quelque chose de plus serein. Dans le cadre de travaux sur le cimetière des Épinettes, il est envisagé de démolir le bâtiment de l'ancienne morgue, localisé sur la parcelle cadastrée CD 488 d'une emprise de 40 m². Cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Ville, puisqu'il est proposé de la céder au propriétaire riverain immédiat, Monsieur Dominique Bernier, qui a également fait part de son accord de principe.

L'avis des Domaines, que nous avons saisi à cet effet, estime la valeur du bien à 280 euros le mètre carré, appliquée d'un abattement de 50 % du fait de l'enclavement du terrain et d'une valeur finale de 140 euros le mètre carré. La valeur du bien est donc cédée pour 5 600 euros arrondie à 5 500 euros.

Il est donc proposé une cession au profit de Monsieur Dominique Bernier pour un montant de 5 500 euros.

Madame le Maire : Merci, Michel. Des travaux sont effectivement en cours dans ce cimetière. Nous avons démoli la morgue. C'est un bâtiment, qui est bien sûr remplacé et qui pourra maintenant accueillir les agents et être digne de ce nom dans ce lieu, mais aussi permettra d'accueillir le public qui a besoin de renseignements et qui trouvera également un lieu qui sera autre que ce qui existait jusqu'alors, un lieu adapté et qui offrira de meilleures conditions pour les agents.

Dans l'organisation, il y a effectivement une petite parcelle de 50 m² qui est libérée et reprise par un voisin.

Je mets cette délibération aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

21	2024-112	LA JOALLIÈRE - PARCELLES N° B 420 et B 422 - ACQUISITION - APPROBATION
----	----------	--

Rapporteur : Michel Lucas

EXPOSÉ

En août 2023, la Ville a reçu de la SAFER une notification portant sur la vente par Madame Martine Drouet née Simon au profit de Monsieur Sarento Ameline, dont la profession est non agricole et non déclarée, des parcelles cadastrées section n° B 420 et B 422 pour une surface de 4 096 m², situées à la Joallière, au prix de 1 000 euros, soit 0,24 euro le m².

Compte tenu de la superficie de ces terrains et de l'intérêt qu'ils représentent en vue de la préservation de la qualité environnementale et de la potentialité agricole du secteur, la Ville a demandé à la SAFER d'engager une procédure de préemption.

La SAFER a ainsi répondu favorablement à la demande d'achat des biens pour leur mise à bail au profit de l'EARL Bergerie du Sillon, exploitant à proximité des terres, en élevage ovin.

Une convention de cession de ces terrains à la Ville a ensuite été signée en mai dernier, au prix de 2 544 euros (prix incluant les frais liés à l'acquisition des parcelles par la SAFER). Elle doit être suivie d'un acte notarié dont les frais seront à la charge de la Ville.

PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Cadre de vie du 19 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 30 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Acquérir de la SAFER les parcelles n° B 420 et B 422 situées au lieu-dit La Joallière, au prix de 2 544 euros ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer l'acte de vente et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Toujours Michel Lucas, c'est cette fois sur la Joallière. Là aussi, c'est l'acquisition de parcelles.

Michel Lucas : En août 2023, la Ville a reçu de la SAFER une notification portant sur la vente par Madame Martine Drouet au profit de Monsieur Sarento Ameline, dont la profession est non agricole et non déclarée, des parcelles cadastrées B 420 et B 422, pour une surface de 4 096 m², situées à la Joallière, au prix de 1 000 euros, soit 0,24 euro le mètre carré.

Compte tenu de la superficie de ces terrains et de l'intérêt qu'ils représentent en vue de la préservation de la qualité environnementale – si nous avons le petit plan qui le montre derrière, vous verrez où cela se situe – et la potentialité agricole du secteur, la Ville a demandé à la SAFER de procéder à une procédure de préemption – vous le voyez, nous sommes en plein secteur agricole, au bord de la RN 165 – pour la préservation de la qualité environnementale et la potentialité agricole du secteur donné.

La SAFER a émis un avis favorable à la demande d'achat des biens, ce que nous avons souhaité, puisque c'était aussi à la demande de la SAFER, pour leur mise à bail au profit de l'EARL Bergerie du Sillon, exploitant à proximité des terres, en élevage ovin.

Une convention de cession de ces terrains à la Ville a ensuite été signée en mai dernier au prix de 2 544 euros.

Il s'agit de maintenir le potentiel agricole de ces terres.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des renseignements complémentaires ? (*Non.*) Je mets donc aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

23	2024-113	DÉCISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS - INFORMATION
----	----------	---

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSÉ

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n° 2024 - 065 du 12 juin 2024 - Tarifs de la pause méridienne, de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi (ALP), du périscolaire, dont l'étude surveillée, et des classes de découverte – approbation**

Il est décidé de fixer les tarifs suivants :

- Pause méridienne : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,00365 dans la limite d'un montant de 1 euro minimum et d'un montant maximum de 6,50 euros sous réserve de l'application des principes suivants :
 - Un abattement de 40 % pour les familles présentant un quotient inférieur ou égal à 613 dans la limite du prix plancher de 1 euro ;
 - En cas de circonstances ne permettant pas d'assurer la production et/ou le service des repas lors de la pause méridienne et, lorsqu'il est demandé aux familles de fournir un pique-nique froid pour leurs enfants, un tarif à hauteur de 30 % du tarif de la pause méridienne est appliqué ;
 - Pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec panier-repas fourni par la famille, la surveillance éducative est facturée sur la base de 30 % du tarif de la pause méridienne.
- Accueil périscolaire par demi-heure : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,00105 dans la limite d'un montant de 0,65 euro minimum et d'un montant maximum de 1,67 euro.
- Étude surveillée par demi-heure : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,00105 dans la limite d'un montant de 0,65 euro minimum et d'un montant maximum de 1,67 euro.
- L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi intégrant le repas du midi : quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,00552 dans la limite d'un montant de 2,70 euros minimum et d'un montant maximum de 16 euros sous réserve de l'application des principes suivants :
 - En cas de circonstances ne permettant pas à la ville de Couëron d'assurer la production et/ou le service des repas lors de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi et, lorsqu'il est demandé aux familles de fournir un pique-nique froid pour leurs enfants, un tarif à hauteur de 85 % du tarif de l'accueil de loisirs périscolaire est appliqué ;
 - Pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec panier-repas fourni par la famille, l'accueil sera facturé sur la base de 85 % du tarif de l'accueil de loisirs périscolaire.
- Prestations sur les temps scolaires (classe de découverte) :
 - 1 journée : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,0050 dans la limite d'un montant de 2,06 euros minimum et d'un montant maximum de 6,88 euros ;
 - 2 journées : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,0420 dans la limite d'un montant de 10,62 euros minimum et d'un montant maximum de 73,49 euros ;

- 3 journées : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,05502 dans la limite d'un montant de 13,91 euros minimum et d'un montant maximum de 96,27 euros ;
- 4 journées : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,06258 dans la limite d'un montant de 15,82 euros minimum et d'un montant maximum de 109,50 euros ;
- 5 journées : Quotient familial multiplié par un taux d'effort de 0,06636 dans la limite d'un montant de 16,78 euros minimum et d'un montant maximum de 116,11 euros.

Les principes suivants seront appliqués : abattement de 25 % pour les familles présentant un quotient inférieur ou égal à 500, et un abattement de 10 % pour les familles présentant un quotient entre 501 et 950 inclus, dans la limite du prix plancher.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/06/2024 au 24/08/2024 et transmise en Préfecture le 12/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 066 du 12 juin 2024 - Tarifs de restauration pour les agents de la commune assurant l'accompagnement des enfants sur la pause méridienne - Approbation**

Il a été décidé d'approuver, à compter du 1^{er} septembre 2024, le tarif de 2,70 euros par repas pour les agents assurant l'accompagnement des enfants sur la pause méridienne.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/06/2024 au 24/08/2024 et transmise en Préfecture le 12/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 067 du 17 juin 2024 - Marché de maîtrise d'œuvre, rénovation et extension de la galerie de l'école élémentaire Aristide-Briand**

Considérant la déclaration sans suite pour motif d'infructuosité en l'absence d'offres remises lors de la consultation en procédure adaptée du marché de maîtrise d'œuvre rénovation et extension de la galerie de l'école élémentaire Aristide sur le profil d'acheteur et la consultation lancée en procédure sans publicité ni mise en concurrence relative à ce marché et après examen de l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société Plasti Architectes, au regard des critères de jugement des offres, il a été décidé de signer l'acte d'engagement de ce marché avec l'entreprise Plasti Architectes pour un montant de 52 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/06/2024 au 20/08/2024 et transmise en Préfecture le 19/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 068 du 24 juin 2024 - Marché de maîtrise d'œuvre rénovation et extension de la galerie de l'école élémentaire Aristide-Briand**

Considérant la décision municipale n° 2024-067 en date du 17 juin 2024 attribuant marché de maîtrise d'œuvre rénovation et extension de la galerie de l'école élémentaire Aristide Briand et la nécessité de procéder à des services supplémentaires non prévus au marché initial : modification du programme et détermination de la rémunération définitive du maître d'œuvre après arrêt de l'enveloppe prévisionnelle au stade avant-projet ainsi que les modifications qui sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues : remplacement de la chaufferie à la suite d'une non-réalisation des travaux faute d'un marché de travaux infructueux, reprise de la charpente à la suite d'un diagnostic révélant un état très détérioré, remplacement des sols de salles de classe et l'installation de panneaux photovoltaïques. Il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre rénovation et extension de la galerie de l'école élémentaire Aristide-Briand avec l'entreprise Plast Architecte pour un montant maximum en plus-value de 61 587,50 euros HT, portant le montant du marché à 113 587,50 euros HT, introduisant un écart de 118,40 %.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/06/2024 au 26/08/2024 et transmise en Préfecture le 25/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 069 du 24 juin 2024 - Travaux de remplacement du système de sécurité incendie du site scolaire Anne-Frank – Léon-Blum à Couëron**

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise SDEL au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 13 juin 2024. Il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché Travaux de remplacement du système de sécurité incendie du site scolaire Anne-Frank - Léon-Blum à Couëron avec l'entreprise SDEL pour un montant de 170 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/06/2024 au 26/08/2024 et transmise en Préfecture le 25/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 070 du 24 juin 2024 - Travaux de remplacement du système de sécurité incendie du site scolaire Anne-Franck - Léon-Blum à Couëron**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 12 mars 2024 au Profil d'acheteur et l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise Corbé Cuisine, au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 13 juin 2024, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective avec l'entreprise Corbé Cuisine pour un montant de 45 931,64 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/06/2024 au 26/08/2024 et transmise en Préfecture le 25/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 071 du 24 juin 2024 - Marché de service, achat de places en structure Petite enfance**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 26 mars 2024 au Moniteur ainsi que l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise Les Petits Chaperons Rouges, au regard des critères de jugement des offres et la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 13 juin 2024 il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de service, achat de places en structure Petite enfance avec l'entreprise Les Petits Chaperons Rouges pour un montant de 30 926,28 euros TTC.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/06/2024 au 26/08/2024 et transmise en Préfecture le 25/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 072 du 24 juin 2024 - Marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système d'information archivistique**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 16 avril 2024 au Profil Acheteur et l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise NAONED, au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 13 juin 2024, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système d'information archivistique avec l'entreprise NAONED pour un montant maximum de 39 721 euros HT sur la durée totale du marché.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/06/2024 au 26/08/2024 et transmise en Préfecture le 25/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 073 du 24 juin 2024 - Accord - cadre de service - Marché de nettoyage de la vitrerie des bâtiments municipaux de la ville de Couëron**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 24 avril 2024 au Moniteur et l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise IHP Services, au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 13 juin 2024, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de nettoyage de la vitrerie des bâtiments municipaux de la ville de Couëron avec l'entreprise IHP Services pour un montant maximum de 100 000 euros HT sur la durée totale du marché.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/06/2024 au 26/08/2024 et transmise en Préfecture le 25/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 074 du 24 juin 2024 - Marché de carburant en station-service avec cartes accréditatives et prestations de services associées**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 20 avril 2024 au Moniteur des Travaux publics pour la fourniture de carburant en station-service avec cartes accréditatives et prestations de services associées, que l'analyse des offres reçues dans le cadre du lot n°1 relatif à l'achat d'essence sans plomb (E5 ou E10) et de gazole (B7) a mis en avant la nécessité de redéfinir le besoin, que l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise Armorine, au regard des critères de jugement des offres et que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 13 juin 2024. Il a été décidé que la procédure de mise en concurrence relative à l'achat d'essence sans plomb (E5 ou

E10) et de gazole (B7) référencée sous le numéro 2024-19 lot n° 1 soit déclarée sans suite pour motif d'intérêt général fondé sur le besoin de l'acheteur, et de signer l'acte d'engagement au marché pour la fourniture de carburant en station-service avec cartes accréditives et prestations de services associées : lot n° 2 : livraison sur site de gazole non routier (GNR) avec l'entreprise Armorine pour un montant maximum de 24 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/06/2024 au 26/08/2024 et transmise en Préfecture le 25/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 075 du 27 juin 2024 - Renouvellement des adhésions aux associations - association graine Pays de la Loire**

Il a été décidé d'abroger la décision municipale n° 2024-011 du 22 janvier 2024, et de renouveler l'adhésion à l'association Graine Pays de la Loire, pour l'année 2024, et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2024 à l'association Graine Pays de la Loire pour un montant de cotisation de 200 euros.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 27/06/2024 au 27/08/2024 et transmise en Préfecture le 27/06/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 076 du 8 juillet 2024 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration intérieure du multiaccueil La Maison des Fripouilles afin d'augmenter la capacité d'accueil de 24 à 30 berceaux - Approbation avenant n° 2**

Considérant la décision municipale n° 2024-002 en date du 12 janvier 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration intérieure du multiaccueil La Maison des Fripouilles afin d'augmenter la capacité d'accueil de 24 à 30 berceaux et la modification nécessaire des honoraires définitifs en phase APD, il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration intérieure du multi accueil La Maison des Fripouilles avec l'entreprise Kaso Atelier d'architecture, pour un montant de 15 000 euros HT, portant le montant du marché à 60 250 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 08/07/2024 au 08/09/2024 et transmise en Préfecture le 08/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 077 du 8 juillet 2024 - Marché de fourniture de barquettes en cellulose ou biosources thermoscellables et films alimentaires à usage unique pour le conditionnement des denrées du service restauration collective de la ville de Couëron**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 14 mai 2024 au Moniteur pour la fourniture de barquettes en cellulose ou biosourcées thermoscellables et films alimentaires à usage unique pour le conditionnement des denrées du service restauration collective de la ville de Couëron et considérant que l'analyse des offres reçues dans le cadre de la fourniture de barquettes en cellulose ou biosourcées thermoscellables et films alimentaires à usage unique pour le conditionnement des denrées du service restauration collective de la ville de Couëron a mis en avant la nécessité de redéfinir le besoin, il a été décidé que la procédure de mise en concurrence relative à la fourniture de barquettes en cellulose ou biosourcées thermoscellables et films alimentaires à usage unique pour le conditionnement des denrées du service restauration collective de la ville de Couëron référencée sous le numéro 2024-21 soit déclarée sans suite pour motif d'intérêt général fondé sur le besoin de l'acheteur.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 08/07/2024 au 08/09/2024 et transmise en Préfecture le 08/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 078 du 10 juillet 2024 - Fourniture, installation, location et désinstallation d'un bâtiment en structure modulaire pour l'accueil temporaire de l'école élémentaire Aristide-Briand (5 classes) de la commune de Couëron - Approbation avenant n° 1**

Vu la décision municipale n° 2024-030 en date du 21 mars 2024, attribuant le marché de fourniture, installation, location et désinstallation d'un bâtiment en structure modulaire pour l'accueil temporaire de l'école élémentaire Aristide-Briand et considérant la nécessité de procéder à des travaux complémentaires de sécurisation, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de fourniture, installation, location et désinstallation d'un bâtiment en structure modulaire pour l'accueil temporaire

de l'école élémentaire Aristide-Briand avec l'entreprise Cougnaud, pour un montant de 3 465 euros HT, portant le montant du marché à 107 263 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 15/07/2024 au 15/09/2024 et transmise en Préfecture le 12/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 079 du 10 juillet 2024 - Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Couëron - 2022-08 - lot 3 : flotte automobile : SMACL - Approbation avenant n° 2**

Vu la décision municipale n° 2022-72 en date du 17 novembre 2022, attribuant le marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Couëron et la décision municipale n° 2023-122 en date du 11 décembre 2023, validant l'avenant n° 1 au marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Couëron ainsi que la majoration de la cotisation annuelle unitaire des véhicules de la flotte automobile et la validation de la commission d'appel d'offres en date de 4 juillet 2024, il a été décidé de signer l'avenant aux marchés de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Couëron - Lot 3 : flotte automobile avec l'assurance SMACL.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/07/2024 au 10/09/2024 et transmise en Préfecture le 10/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 080 du 10 juillet 2024 - Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Couëron - 2022-08 - Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes : Groupama - Approbation avenant n° 1**

Vu la décision municipale n° 2022-72 en date du 17 novembre 2022, attribuant le marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Couëron et considérant l'augmentation des primes suite à l'augmentation de la sinistralité et la validation de la commission d'appel d'offres en date de 4 juillet 2024, il a été décidé de signer l'avenant aux marchés de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Couëron, lot 1 : dommages aux biens et risques annexes avec l'assurance GROUPAMA.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 23/07/2024 au 23/09/2024 et transmise en Préfecture le 22/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 081 du 10 juillet 2024 - Marché de maîtrise d'œuvre - Projet d'aménagements extérieurs du centre technique municipal**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 25 avril 2024 au Moniteur et l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise 2LM, au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 4 juillet 2024, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de maîtrise d'œuvre projet d'aménagements extérieurs du Centre Technique Municipal avec l'entreprise 2LM pour un montant de 74 250 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/07/2024 au 10/09/2024 et transmise en Préfecture le 10/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 082 du 10 juillet 2024 - Accord-cadre de service : prestations de diagnostic et suivi des aspects sanitaires dans les bâtiments de la ville de Couëron : qualité d'air intérieur, radon, qualité de l'eau, légionelles, amiante**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 28 mars 2024 au Moniteur et les offres économiquement les plus avantageuses, au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 4 juillet 2024, il a été décidé de signer les actes d'engagements aux accords-cadres de service : Prestations de diagnostic et suivi des aspects sanitaires dans les bâtiments de la ville de Couëron : Qualité d'air intérieur, radon, qualité de l'eau, légionelles, amiante pour un montant maximum de 40 000 euros HT annuel avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Surveillance de la qualité de l'air intérieur avec l'entreprise ITGA ;
- Lot n° 2 : Surveillance des taux radon avec l'entreprise ADX Groupe ;

- Lot n° 3 : Surveillance de la qualité d'eau, notamment des taux de légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire avec l'entreprise Normec Abiolab ;
- Lot n° 4 : Diagnostics amiante et plomb avec l'entreprise ADX Groupe.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/07/2024 au 10/09/2024 et transmise en Préfecture le 10/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 083 du 10 juillet 2024 - Accord-cadre de fourniture : l'impression, le façonnage, la livraison des périodiques (magazines) pour la ville de Couëron**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 22 mars 2024 au Moniteur et les offres économiquement les plus avantageuses, au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date de 4 juillet 2024, il a été décidé de signer les actes d'engagements aux accords-cadres de fourniture : L'impression, le façonnage, la livraison des périodiques (magazines) pour la ville de Couëron avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Impression, façonnage et livraison de périodiques (magazines) avec l'entreprise Allais pour un montant de 120 000 euros HT sur la durée totale du marché ;
- Lot n° 2 : Impression, façonnage et livraison de supports de communication (Livret A5 de 4 à 32 pages, livret A6 jusqu'à 16 pages, dépliant A6 de 4 à 8 faces, cartes postales, flyer A5, affiches A3, marques pages, carton d'invitation) avec l'entreprise Allais pour un montant de 60 000 HT sur la durée totale du marché.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/07/2024 au 10/09/2024 et transmise en Préfecture le 10/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 084 du 10 juillet 2024 - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la galerie de l'école élémentaire Aristide-Briand sur la commune de Couëron - lot n° 4 couvertures étanchéité**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 28 mai 2024 au Moniteur et l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprise SAS Pachat Fils, au regard des critères de jugement des offres ainsi que la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 4 juillet 2024, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la galerie de l'école élémentaire Aristide Briand à Couëron - lot n° 4 couvertures étanchéité avec l'entreprise SAS Pachat Fils pour un montant de 72 876.09 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/07/2024 au 10/09/2024 et transmise en Préfecture le 10/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 085 du 24 juillet 2024 - Équipements sportifs et culturels - Salles communales - Tarifs - Approbation**

Considérant la nécessité de modifier les tarifs de mise à disposition des salles et équipements sportifs et culturels de la Ville, il a été décidé de fixer les tarifs suivants :

- Des studios, espaces de répétition du Magasin à huile, applicables à compter du 1^{er} octobre 2024 :
 - Abonnement individuel à l'année :
 - Résident à Couëron : 16 euros ;
 - Non-résident(e) à Couëron : 50 euros.
 - Location d'un studio :
 - 1 créneau de 3 heures ou 4 heures :
 - Tarif abonné : 12 euros,
 - Tarif non abonné : 24 euros.
 - 1 créneau « journée » (du lundi au vendredi de 10 h à 18 h) :
 - Tarif abonné : 22 euros ;
 - Tarif non abonné : 43 euros.
 - 1 créneau par semaine de 3 heures ou 4 heures pendant un mois : 35 euros. Ce tarif est uniquement ouvert aux abonnés,

- 1 créneau par semaine de 3 heures ou 4 heures pendant un trimestre : 92 euros. Ce tarif est uniquement ouvert aux abonnés,
- 1 créneau par semaine de 3 heures ou 4 heures pendant un an : 270 euros. Ce tarif est uniquement ouvert aux abonnés,
- Forfait découverte « jeunes 16-25 ans » sans abonnement (valable uniquement le mercredi en période scolaire et pendant les vacances scolaires, dans la limite d'une saison culturelle) :
 - 1 créneau de 1 heure :
 - Tarif solo ou duo : 5 euros ;
 - Tarif groupe (au-delà de 2 personnes) : 10 euros.
 - 1 forfait de 10 heures :
 - Tarif solo ou duo : 40 euros ;
 - Tarif groupe (au-delà de deux personnes) : 50 euros.
- Mise à disposition des équipements sportifs municipaux pour les associations non couëronnaises et les sociétés privées applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 :
 - Piscine avec présence d'un maitre-nageur sauveteur : 72 euros ;
 - Terrain de football : 27 euros ;
 - Gymnase : 39 euros ;
 - Salles spécifiques (dojo, tennis, mur d'escalade, padel) : 21 euros ;
 - Installations extérieures spécifiques (plateau athlétique, boulodrome, pas de tir à l'arc) : 16 euros.

La mise à disposition des équipements susvisés se fait à titre gracieux pour les :

- Écoles maternelles et élémentaires de Couëron ;
 - Associations sportives ayant leur siège social à Couëron ;
 - Centres de loisirs des associations socioculturelles Henri-Normand et Pierre-Legendre, et de l'Amicale Laïque Couëron Centre ;
 - Groupes relevant des accueils de loisirs périscolaires du mercredi après-midi gérés en régie par la ville de Couëron.
- Tarifs d'accès à la piscine municipale applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 :
 - Entrée moins de 18 ans : 2 euros ;
 - Entrée adulte : 2,9 euros ;
 - Entrée enfant de moins de 7 ans : gratuité ;
 - Carte 10 entrées moins de 18 ans : 13 euros ;
 - Carte 10 entrées adultes : 20 euros ;
 - Cours collectifs jeunes (10 séances de 40 minutes) : 57 euros ;
 - Cours collectifs adultes (10 séances de 40 minutes) : 64 euros ;
 - Stage vacances (5 séances de 40 minutes) : 57 euros ;
 - Stage vacances (4 séances de 40 minutes) : 33 euros ;
 - Cours collectifs renforcement musculaire (trimestre) : 65 euros ;
 - Cours collectifs renforcement musculaire (10 séances) : 60 euros.

Les entrées à la piscine susvisée sont proposées à titre gracieux pour les :

- Centres de loisirs des associations socioculturelles Henri-Normand et Pierre-Legendre, et de l'Amicale Laïque Couëron Centre ;
- Groupes relevant des accueils de loisirs périscolaires du mercredi après-midi gérés en régie par la ville de Couëron ;
- Deux séances de découverte des cours de renforcement musculaire une en septembre 2024 et une en janvier 2025.

Les tarifs de mise à disposition des salles municipales pour les particuliers couëronnais applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Mise à disposition d'une salle pour une durée de 4 heures ou moins :
 - o Mille-Club : 50 euros (caution de 15 euros) ;
 - o Erdurière Polyvalente : 119 euros (caution de 36 euros) ;
 - o Erdurière Restaurant : 145 euros (caution de 44 euros) ;
 - o Fraternité Rez-de-chaussée : 95 euros (caution de 28 euros) ;
 - o Fraternité Étage : 95 euros (caution de 28 euros) ;
 - o Estuaire grande salle : 286 euros (caution de 86 euros) ;
 - o Estuaire petite salle : 177 euros (caution de 53 euros) ;
 - o Bar de l'Estuaire : 122 euros (caution de 36 euros).
- Mise à disposition d'une salle pour une durée supérieure à 4 heures :
 - o Mille-Club : 100 euros (caution de 30 euros) ;
 - o Erdurière Polyvalente : 196 euros (caution de 59 euros) ;
 - o Erdurière Restaurant : 227 euros (caution de 68 euros) ;
 - o Fraternité Rez-de-chaussée : 163 euros (caution de 49 euros) ;
 - o Fraternité Étage : 163 euros (caution de 49 euros) ;
 - o Estuaire grande salle : 568 euros (caution de 170 euros) ;
 - o Estuaire petite salle : 284 euros (caution de 85 euros) ;
 - o Bar de l'Estuaire : 163 euros (caution de 49 euros) ;
 - o Cuisine de l'Estuaire : 163 euros (caution de 49 euros) ;

La cuisine est louée uniquement pour un usage de professionnels de bouche. Elle est uniquement louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Elle ne peut être louée seule ou associée uniquement à la location du bar,

- o Loges de l'Estuaire : 78 euros pour les deux (caution de 24 euros) ;

Les deux loges sont louées en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Elles ne peuvent être louées seules ou associées uniquement à la location du bar ou de la petite salle.

- o Supplément horaire pour l'Estuaire (1 h - 2 h) : 55 euros ;
- o Forfait dimanche pour l'Estuaire (9 h à 20 h uniquement) applicable uniquement lorsque la grande salle et la cuisine ont été louées le samedi : 285 euros (caution de 85 euros) ;
- o Concernant l'Estuaire, préparation de la ou des salles possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25% de la location pour une durée supérieure à 4 heures (variable selon la salle demandée).

Mise à disposition des salles municipales pour les particuliers non couëronnais applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Mise à disposition d'une salle pour une durée de 4 heures ou moins :
 - o Mille-Club : 106 euros (caution de 32 euros) ;
 - o Erdurière Polyvalente : 189 euros (caution de 57 euros) ;
 - o Erdurière Restaurant : 220 euros (caution de 66 euros) ;
 - o Fraternité Rez-de-chaussée : 146 euros (caution de 44 euros) ;
 - o Fraternité Étage : 146 euros (caution de 44 euros) ;
 - o Estuaire grande salle : 426 euros (caution de 128 euros) ;
 - o Estuaire petite salle : 263 euros (caution de 79 euros) ;
 - o Bar de l'Estuaire : 184 euros (caution de 55 euros).
- Mise à disposition d'une salle pour une durée supérieure à 4 heures :
 - o Mille-Club : 207 euros (caution de 62 euros) ;
 - o Erdurière Polyvalente : 360 euros (caution de 108 euros) ;
 - o Erdurière Restaurant : 432 euros (caution de 130 euros) ;

- Fraternité Rez-de-chaussée : 298 euros (caution de 89 euros) ;
- Fraternité Étage : 298 euros (caution de 89 euros) ;
- Estuaire grande salle : 853 euros (caution de 256 euros) ;
- Estuaire petite salle : 426 euros (caution de 128 euros) ;
- Bar de l'Estuaire : 244 euros (caution de 73 euros) ;
- Cuisine de l'Estuaire : 244 euros (caution de 73 euros) ;

La cuisine est louée uniquement pour un usage de professionnels de bouche. Elle est uniquement louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Elle ne peut être louée seule ou associée uniquement à la location du bar,

- Loges de l'Estuaire : 122 euros pour les deux loges (caution de 36 euros) ;

Les deux loges sont louées en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Elles ne peuvent être louées seules ou associées uniquement à la location du bar ou de la petite salle.

- Supplément horaire pour l'Estuaire (1 h - 2 h) : 78 euros ;
- Forfait dimanche pour l'Estuaire (9 h à 20 h uniquement) applicable uniquement pour la grande salle et la cuisine lorsque celles-ci ont été louées le samedi : 426 euros (caution de 128 euros) ;
- Concernant l'Estuaire, préparation de la ou des salles possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une durée supérieure à 4 heures (variable selon la salle demandée).

- Tarif de 89 euros pour la mise à disposition d'une durée de 5 heures ou moins d'une salle municipale à un particulier pour l'organisation d'un vin d'honneur à la suite d'une cérémonie funéraire sans présence du corps.

Il a également été décidé d'approuver :

- La mise à disposition à titre gratuit des salles municipales suivantes pour les associations couëronnaises :
 - Mille-Club ;
 - Erdurière Polyvalente ;
 - Erdurière Restaurant ;
 - Fraternité Rez de chaussée ;
 - Fraternité Étage ;
 - Théâtre Boris-Vian ;
 - Bâtiment Jules-Ferry,
 - Salles de l'Estuaire dans la limite d'une fois par an et une fois supplémentaire pour les associations couëronnaises de plus de 100 adhérents (année de référence n-1) pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle.

Les tarifs de mise à disposition des salles municipales pour les associations couëronnaises applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 au-delà des dispositions ci-dessus énoncées :

- Mise à disposition d'une salle de l'Estuaire pour une durée de 4 heures ou moins :
 - Estuaire grande salle : 286 euros ;
 - Estuaire petite salle : 177 euros ;
 - Bar de l'Estuaire : 122 euros.
- Mise à disposition d'une salle de l'Estuaire pour une durée de plus de 4 heures :
 - Estuaire grande salle : 557 euros ;
 - Estuaire petite salle : 278 euros ;
 - Bar de l'Estuaire : 160 euros ;
 - Cuisine de l'Estuaire : 160 euros ;

La cuisine est louée uniquement pour un usage de professionnels de bouche. Elle est uniquement louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Elle ne peut être louée seule ou associée uniquement à la location du bar,

- Loges de l'Estuaire : 77 euros pour les deux loges ;

Les deux loges sont loués uniquement en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Elles ne peuvent être louées seules ou associées uniquement à la location du bar ou de la petite salle,

- Supplément horaire pour l'Estuaire (1 h - 2 h) : 55 euros,
 - Concernant l'Estuaire, préparation de la ou des salles possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une durée supérieure à 4 heures (variable selon la salle demandée).

Il a été précisé que sont considérées comme associations couëronnaises les associations et organismes à but non lucratif dont le siège social est localisé à Couëron.

Il a été approuvé les tarifs de mise à disposition des salles municipales pour les associations non couëronnaises applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Mise à disposition d'une salle pour une durée de 4 heures ou moins :
 - Mille-Club : 113 euros ;
 - Erdurière Polyvalente : 204 euros ;
 - Erdurière Restaurant : 239 euros ;
 - Fraternité Rez de chaussée : 161 euros ;
 - Fraternité Étage : 161 euros ;
 - Estuaire grande salle : 459 euros ;
 - Estuaire petite salle : 285 euros ;
 - Bar de l'Estuaire : 195 euros.
- Mise à disposition d'une salle pour une durée supérieure à 4 heures :
 - Mille-Club : 221 euros ;
 - Erdurière Polyvalente : 388 euros ;
 - Erdurière Restaurant : 465 euros ;
 - Fraternité Rez de chaussée : 321 euros ;
 - Fraternité Étage : 321 euros ;
 - Théâtre Boris-Vian sans équipement technique : 887 euros ;
 - Théâtre Boris-Vian avec équipement technique : 1 544 euros ;
 - Estuaire grande salle : 919 euros ;
 - Estuaire petite salle : 459 euros ;
 - Bar de l'Estuaire : 262 euros ;
 - Cuisine de l'Estuaire : 262 euros,

La cuisine est louée uniquement pour un usage de professionnels de bouche. Elle est uniquement louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Elle ne peut être louée seule ou associée uniquement à la location du bar.

- Loges de l'Estuaire : 130 euros pour les deux loges ;

Les deux loges sont loués uniquement en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Elles ne peuvent être louées seules ou associées uniquement à la location du bar ou de la petite salle.

- Supplément horaire pour l'Estuaire (1 h - 2 h) : 84 euros ;
- Concernant l'Estuaire, préparation de la ou des salles possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une durée supérieure à 4 heures (variable selon la salle demandée).

Il a été précisé que sont considérées comme associations les entités fondées sous le régime de la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et organismes à but non lucratif (établissements publics, partis politiques, syndicats).

Il a été approuvé les tarifs de mise à disposition des salles municipales pour les sociétés dont le siège social est situé sur le territoire de la commune applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Mise à disposition d'une salle pour une durée de 4 heures ou moins :
 - o Mille-Club : 109 euros (caution de 33 euros) ;
 - o Erdurière Polyvalente : 189 euros (caution de 57 euros) ;
 - o Erdurière Restaurant : 220 euros (caution de 66 euros) ;
 - o Fraternité Rez-de-chaussée : 146 euros (caution de 44 euros) ;
 - o Fraternité Étage : 146 euros (caution de 44 euros) ;
 - o Estuaire grande salle : 340 euros (caution de 102 euros) ;
 - o Estuaire petite salle : 210 euros (caution de 63 euros) ;
 - o Bar de l'Estuaire : 143 euros (caution de 43 euros).
- Mise à disposition d'une salle pour une durée supérieure à 4 heures :
 - o Mille-Club : 213 euros (caution de 64 euros) ;
 - o Erdurière Polyvalente : 360 euros (caution de 108 euros) ;
 - o Erdurière Restaurant : 432 euros (caution de 130 euros) ;
 - o Fraternité Rez-de-chaussée : 298 euros (caution de 89 euros) ;
 - o Fraternité Étage : 298 euros (caution de 89 euros) ;
 - o Théâtre Boris Vian sans équipement technique : 823 euros (caution de 247 euros) ;
 - o Théâtre Boris Vian avec équipement technique : 1 523 euros (caution de 457 euros) ;
 - o Estuaire grande salle : 681 euros (caution de 204 euros) ;
 - o Estuaire petite salle : 340 euros (caution de 102 euros) ;
 - o Bar de l'Estuaire : 193 euros (caution de 58 euros) ;
 - o Cuisine de l'Estuaire : 193 euros (caution de 58 euros) ;

La cuisine est louée uniquement pour un usage de professionnels de bouche. Elle est uniquement louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Elle ne peut être louée seule ou associée uniquement à la location du bar.

- o Loges de l'Estuaire : 98 euros pour les deux loges (caution de 29 euros) ;

Les deux loges sont louées uniquement en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Elles ne peuvent être louées seules ou associées uniquement à la location du bar ou de la petite salle.

- o Supplément horaire pour l'Estuaire (1 h - 2 h) : 63 euros ;
- o Concernant l'Estuaire, préparation de la ou des salles possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une durée supérieure à 4 heures (variable selon la salle demandée).

Il a été approuvé les tarifs de mise à disposition des salles municipales pour les sociétés dont le siège social est situé en dehors du territoire de la commune applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Mise à disposition d'une salle pour une durée de 4 heures ou moins :
 - o Mille-Club : 126 euros (caution de 38 euros) ;
 - o Erdurière Polyvalente : 224 euros (caution de 67 euros) ;
 - o Erdurière Restaurant : 257 euros (caution de 77 euros) ;
 - o Fraternité Rez-de-chaussée : 175 euros (caution de 53 euros) ;
 - o Fraternité Etage : 175 euros (caution de 53 euros) ;
 - o Estuaire grande salle : 500 euros (caution de 150 euros) ;
 - o Estuaire petite salle : 309 euros (caution de 93 euros) ;
 - o Bar de l'Estuaire : 214 euros (caution de 64 euros).
- Mise à disposition d'une salle pour une durée supérieure à 4 heures :

- Mille-Club : 248 euros (caution de 75 euros) ;
- Erdurière Polyvalente : 422 euros (caution de 127 euros) ;
- Erdurière Restaurant : 507 euros (caution de 152 euros) ;
- Fraternité Rez-de-chaussée : 350 euros (caution de 105 euros) ;
- Fraternité Étage : 350 euros (caution de 105 euros) ;
- Théâtre Boris Vian sans équipement technique : 967 euros (caution de 290 euros) ;
- Théâtre Boris Vian avec équipement technique : 1541 euros (caution de 462 euros) ;
- Estuaire grande salle : 1003 euros (caution de 301 euros) ;
- Estuaire petite salle : 500 euros (caution de 150 euros) ;
- Bar de l'Estuaire : 287 euros (caution de 86 euros) ;
- Cuisine de l'Estuaire : 287 euros (caution de 86 euros) ;

La cuisine est louée uniquement pour un usage de professionnels de bouche. Elle est uniquement louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Elle ne peut être louée seule ou associée uniquement à la location du bar.

- Loges de l'Estuaire : 140 euros pour les deux loges (caution de 42 euros) ;

Les deux loges sont louées uniquement en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Elles ne peuvent être louées seules ou associées uniquement à la location du bar ou de la petite salle.

- Supplément horaire pour l'Estuaire (1 h - 2 h) : 93 euros ;
- Concernant l'Estuaire, préparation de la ou des salles possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une durée supérieure à 4 heures (variable selon la salle demandée).

Il a été précisé que sont considérées comme entreprises les entités fondées sous le régime de sociétés au sens du Code de commerce.

Il a été approuvé les tarifs de la saison 2024/2025 du théâtre Boris-Vian :

- Tarif adulte/enfant : 5 euros ;
- Tarifs particuliers :
 - Pour les personnes qui rencontrent des difficultés économiques importantes : 2 euros (application selon un barème établi par le CCAS en fonction des ressources). Les personnes qui se déplacent dans le cadre de sorties organisées en groupe avec les partenaires sociaux bénéficieront également du tarif préférentiel à 2 euros ;
 - Groupes scolaires collégiens et lycéens d'au moins 10 jeunes de Couëron : 3,50 euros par place et une entrée gratuite pour un accompagnateur pour dix élèves ;
 - Par représentation :
 - 10 places gratuites par compagnie ou groupe en représentation, sauf si le contrat spécifique à la représentation en prévoit un quota supplémentaire ;
 - 8 places gratuites maximum pour des journalistes ou correspondants de presse ;
 - 10 places gratuites pour des professionnels du secteur culturel (programmeurs et représentants des partenaires institutionnels tels que DRAC, Conseil régional, Conseil général) ;
 - 1 place gratuite pour les enfants ayant assisté à une représentation avec leur classe et revenant au spectacle.
- Spectacles à tarifications particulières
 - Spectacle d'ouverture de la saison, les 5 et 6 octobre 2024 : gratuit ;
 - Le petit Poucet et Salut les Scopains le dimanche 22 décembre 2024 dans le cadre des Éphémères d'hiver : gratuit ;
 - Les spectacles programmés dans le cadre de Débord de Loire, les 14 et 15 juin 2025 : gratuit.
- Tarification pour les séances scolaires :

- Pour les écoles publiques de Couëron : chaque classe bénéficie d'un accès gratuit à un spectacle de la saison ;

Au-delà d'un spectacle : 2 euros par enfant,

Les accompagnateurs bénéficient d'un accès gratuit dans la limite d'un pour quatre en école maternelle et d'un pour huit en école élémentaire. Un tarif de 2 euros est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

- Pour les écoles privées de Couëron : 2 euros par enfant.

Les accompagnateurs bénéficient d'un accès gratuit dans la limite d'un pour quatre en école maternelle et d'un pour huit en école élémentaire. Un tarif de 2 euros est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

- Pour les écoles primaires hors Couëron : 3,50 euros par enfant,

Les accompagnateurs bénéficient d'un accès gratuit dans la limite d'un pour quatre en école maternelle et d'un pour huit en école élémentaire. Un tarif de 5 euros est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

- Tarification pour les structures Petite enfance :

- De la ville de Couëron : Accès gratuit dans la limite d'un spectacle par saison ;

Les accompagnateurs bénéficient d'un accès gratuit dans la limite d'un accompagnateur pour deux enfants. Au-delà, un tarif de 2 euros par accompagnateur supplémentaire est appliqué.

- Pour les structures Petite enfance associatives de Couëron, le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de Couëron, les centres de loisirs de Couëron et les groupes de Couëron accueillis dans un cadre éducatif : 2 euros par enfant ;

Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un pour cinq enfants. Au-delà, un tarif de 2 euros est appliqué aux accompagnateurs.

- Pour les centres de loisirs, les structures de la Petite enfance et les groupes hors Couëron accueillis dans un cadre éducatif : 3,50 euros par enfant ;

Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un pour cinq enfants. Un tarif de 5 euros est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

- Tarification pour les stages

- Pour les particuliers couëronnais :

- Stage deux jours - durée supérieure ou égale à 12 heures : 15 euros ;
- Stage un jour - durée supérieure ou égale à 6 heures : 7,50 euros ;
- Stage une demi-journée - de 3 à 5 heures : 4 euros ;
- Atelier enfant-parent - de 1 heure 30 à 3h heures : gratuit.

- Pour les particuliers non-couëronnais :

- Stage deux jours - durée supérieure ou égale à 12 heures : 25 euros ;
- Stage un jour - durée supérieure ou égale à 6 heures : 15 euros,
- Stage une demi-journée - de 3 à 5 heures : 8 euros ;
- Atelier enfant-parent - de 1 heure 30 à 3 heures : gratuité.

- Dispositions connexes

- Les frais postaux : 4 euros pour l'envoi des billets par courrier en recommandé sans accusé de réception ;

- Annulation : En cas d'annulation d'un spectacle payant de la saison 2024/2025, il sera possible d'obtenir un avoir d'un montant équivalent utilisable pour les spectacles des saisons 2024/2025 et 2025/2026 en substitution du remboursement.

Il a été approuvé les tarifs applicables aux particuliers, entreprises et associations en cas de manquement aux engagements pris lors de la signature de la convention de mise à disposition de salles municipales :

- Nettoyage des locaux par les agents de la Ville lorsqu'ils sont rendus en mauvais état de propreté sur la base d'un état des lieux d'entrée et de sortie : 150 euros ;

- Nettoyage des locaux par les agents de la Ville d'une salle de l'Estuaire lorsqu'elle est rendue en mauvais état de propreté sur la base d'un état des lieux d'entrée et de sortie : 250 euros ;
- Clef non rendue : 105 euros par clef ;
- Badge d'accès aux salles (création ou non-rendu) : 11 euros par badge,
- Badge portique Erdurière et Vélodrome (création ou non-rendu) : 31 euros par badge ;
- Dégâts matériels dans les salles facturés au réel, sur devis, suite au constat de dégradation ;
- Dégâts ou perte du matériel mis à disposition : matériel évènementiel et logistique (tables, bancs, barnums, micros, vaisselle, sono, etc.) facturés au réel, sur devis, suite au constat de dégradation ;
- Ecocups : 1 euro par gobelet non rendu.

Il a été approuvé les tarifs applicables aux particuliers, entreprises et associations en cas de nécessités techniques ou réglementaires des occupations de salles.

- Facturation des agents de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) ou agent de gardiennage : Prestation refacturée selon la grille tarifaire des prestataires. A noter que différents tarifs sont appliqués :
 - o Tarif jours semaine (6 h - 21 h, samedi inclus) ;
 - o Tarif de nuit (21 h -6 h) ;
 - o Tarif du dimanche ;
 - o Tarif jours fériés.

Un minimum de 4 heures de prestation sera systématiquement facturé. En fonction du volume total de prestations sollicitées, une indemnité repas pourra être demandée.

- Facturation d'un technicien du spectacle habilité par la Ville (régisseur plateau, général, son, cadre, etc.) au coût salarial total pour la commune avec un minimum de 4 heures.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/07/2024 au 29/09/2024 et transmise en Préfecture le 26/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 086 du 24 juillet 2024 - Service Sports - Prestations de service - Éducateurs sportifs - Tarifs - Approbation**

Il a été décidé d'approuver les tarifs des prestations de service réalisées par les éducateurs sportifs de la Ville au profit des associations, mise à disposition Éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) : 29 euros par heure réalisée, mise à disposition d'un surveillant pour les activités aquatiques : 20 euros par heure réalisée. De préciser que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/07/2024 au 29/09/2024 et transmise en Préfecture le 26/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 087 du 23 juillet 2024 - Accord-cadre de services maintenance et exploitation des installations de génie climatique - Lot 1 : chaufferies collectives, climatisation, traitement d'air et piscine - Approbation avenant n° 2**

Vu la décision municipale n° 2023-96 en date du 21 février 2023, attribuant l'accord-cadre de services maintenance et exploitation des installations de génie climatique - lot n° 1 : chaufferies collectives, climatisation, traitement d'air et piscine et la nécessité d'ajustement des cibles contractuelles de prestations forfaitaire d'intéressement (PFI) au marché d'exploitation visée en objet, il a été décidé de signer l'avenant n° 2 à l'accord-cadre de services maintenance et exploitation des installations de génie climatique avec l'entreprise Engie Solution en ajustant les cibles contractuelles PFI avec clauses d'intéressement pour l'hiver 2024-2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/07/2024 au 24/09/2024 et transmise en Préfecture le 24/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 088 du 23 juillet 2024 - Débouchage, nettoyage, fraisage de canalisation, inspection vidéo réseau d'assainissement pour la ville de Couëron**

Vu la décision municipale n° 2021-28 en date du 7 avril 2021, attribuant le marché de débouchage, nettoyage, fraisage de canalisation, inspection vidéo réseau d'assainissement pour la ville de Couëron

et la demande de la société Sarp Ouest de procéder à une opération de fusion absorption, au profit de la société Sarp Osis Ouest, il a été décidé d'accepter l'opération de fusion absorption de marché de la société Sarp Osis Ouest vers la société Sarp Ouest et de signer l'avenant n° 1, transférant le marché de la société Sarp Osis Ouest à la société Sarp Ouest.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/07/2024 au 24/09/2024 et transmise en Préfecture le 24/07/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 089 du 30 août 2024 - Occupation en surplomb du chemin rural localisé entre les parcelles AE n° 425 et AE n°423 pour la mise en œuvre d'un franchissement destiné à Madame Morgane Guillouroux, EARL de la ferme de la Vinaudière**

Il a été décidé qu'une convention d'occupation sera concédée pour une occupation en surplomb du chemin rural localisé entre les parcelles AE n° 425 et AE n° 423 pour la mise en œuvre d'un franchissement destiné à Madame Morgane Guillouroux, EARL de la ferme de la Vinaudière pour la traversée du cheptel de son exploitation. La convention sera concédée à titre gracieux pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 12/09/2024 au 12/11/2024 et transmise en Préfecture le 09/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 090 du 4 septembre 2024 - 8 boulevard des Martyrs de la Résistance : mise à disposition d'un logement pour l'accueil de réfugiés**

Vu les conventions des 2 novembre 2017 et 19 octobre 2020 relatives à la mise à disposition au profit de l'association ANEF FERRER de la maison située au 8 boulevard des Martyrs de la résistance, en vue d'assurer l'accueil transitoire de familles réfugiées, que la convention est arrivée à échéance le 31 octobre 2023 et qu'il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition de la maison au profit de l'association ANEF FERRER. Il a été décidé à compter du 1^{er} novembre 2023 que cette maison sera mise à disposition de l'association ANEF FERRER, pour lui permettre de poursuivre sa mission d'accueil transitoire de familles réfugiées. La présente convention sera signée pour une durée de 3 ans, révocable à tout moment. L'association ANEF FERRER s'acquittera d'une redevance mensuelle d'occupation fixée à 350 euros pour toute la période, à laquelle s'ajoutera une provision mensuelle sur charges locatives de 170 euros qui fera l'objet d'un réajustement annuel.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 12/09/2024 au 12/11/2024 et transmise en Préfecture le 09/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 091 du 9 septembre 2024 - Tarif de restauration pour les accompagnateurs de l'école Charlotte-Divet par l'Éducation nationale les 9 et 10 septembre 2024 - Approbation**

Il a été décidé d'approuver le tarif de 2,70 euros par repas pour les accompagnateurs mobilisés par l'Éducation nationale les lundi 9 et mardi 10 septembre 2024 et d'imputer les recettes de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 18/09/2024 au 18/11/2024 et transmise en Préfecture le 16/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 092 du 13 septembre 2024 - Marché de travaux de réaménagement du restaurant maternelle de l'école Jean-Macé et de remplacement de l'extraction de la laverie - Avenant n° 1 au lot n° 01 : dépose-démolition-maçonnerie-vrd - Approbation**

Vu la décision municipale n° 2024-059 en date du 31 mai 2024, attribuant le marché de travaux de réaménagement du restaurant maternelle de l'école Jean Macé et travaux de remplacement de l'extraction de la laverie ; l'ensemble des travaux est situé au RDC bas de l'école Paul Bert à Couëron et les adaptations des prestations nécessaires au marché visé en objet, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au lot n° 01 de ce marché avec l'entreprise A-BTP pour un montant en moins-value de 386,01 euros HT, portant le marché à 24 621,20 euros HT, introduisant un écart de - 0.98 % et d'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 17/09/2024 au 17/11/2024 et transmise en Préfecture le 16/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 093 du 13 septembre 2024 - Accord-cadre de service de télécommunications pour la ville de Couëron - Avenant 1 lot n° 2 : fourniture et réparation de terminaux mobiles - Approbation**

Vu la décision municipale n° 2021-86 en date du 20 octobre 2021, attribuant l'accord-cadre de service de télécommunications pour la Ville de Couëron et la demande de la société Olinn Mobile de procéder à une opération de fusion absorption, au profit de la société Olinn It, il a été décidé d'accepter l'opération de fusion absorption de marché pour le lot n° 2 de la société Olinn Mobile vers la société Olinn It et de signer l'avenant n° 1, transférant le marché de la société Olinn Mobile vers la société Olinn It.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 17/09/2024 au 17/11/2024 et transmise en Préfecture le 16/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 094 du 20 septembre 2024 - Cession d'un appareil photo à titre onéreux - Approbation**

Considérant la volonté de céder un appareil photo de marque Nikon, composé d'un boîtier D750 n° 6169835 et d'un objectif 24-120/4 VR n° 62448924 et la proposition de l'entreprise Photo Ciné Réparation, domiciliée 74 Quai de la fosse, à Nantes, il a été décidé d'autoriser la cession du bien susvisé dans les conditions financières suivantes : un appareil photo de marque Nikon, composé d'un boîtier D750 n° 6169835 et d'un objectif 24-120/4 VR n° 62448924, pour un montant de 500 euros, à l'entreprise Photo Ciné Réparation, domiciliée 74 Quai de la fosse, à Nantes et d'imputer les recettes correspondantes sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 23/09/2024 au 23/11/2024 et transmise en Préfecture le 20/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 095 du 23 septembre 2024 - Don de papeterie de la part de l'entreprise adaptée ANRH Nantes - Approbation**

Considérant la proposition d'un don de papeterie de la part de l'entreprise adaptée ANRH Nantes, domiciliée 32 rue du Bois Brillaud à Nantes, il a été décidé d'autoriser le don de papeterie à vocation éducative et administrative à destination de la ville de Couëron, de la part de cette entreprise adaptée. Ce don intervient dans un contexte de changement de secteur d'activité de ladite entreprise qui disposait alors d'un grand volume de fournitures de type papier A4, A3 et d'enveloppes.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/09/2024 au 24/11/2024 et transmise en Préfecture le 24/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 096 du 24 septembre 2024 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un établissement France Service temporaire - Avenant n° 1 - Approbation**

Vu la décision municipale n° 2023-117B en date du 4 décembre 2023, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un établissement France Service Temporaire et considérant la modification nécessaire des honoraires définitifs en phase APD, il est décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un établissement France Service Temporaire avec l'entreprise SAS Supertropic Architectures, pour un montant de 1 996 euros HT, portant le montant du marché à 50 047,20 euros HT, introduisant un écart de 5 %.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 30/09/2024 au 30/11/2024 et transmise en Préfecture le 25/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 097 du 24 septembre 2024 - Entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron - Marche réserve à des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) - Avenant n° 1 - Approbation**

Vu la décision municipale n° 2021-98 en date du 6 décembre 2021, attribuant le marché d'entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron et considérant l'augmentation du SMIC et la valeur du point de la convention collective du prestataire, il est décidé de signer l'avenant n° 1 au marché d'entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron avec l'entreprise O.C.E.A.N pour un montant de 6 000 euros HT, portant le marché à 126 000 euros HT, introduisant un écart de 5 % et d'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/09/2024 au 24/11/2024 et transmise en Préfecture le 24/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 098 du 24 septembre 2024 - Marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron - Avenant n° 1 au lot n° 01 : maçonnerie - Avenant n° 1 au lot n° 02 : plomberie - avenant n°1 au lot n°03 : menuiseries intérieures-équipements - Approbation**

Vu la décision municipale n° 2024-024 en date du 22 février 2024, attribuant le marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron et considérant sur le lot 1 la nécessité par suite de circonstances imprévues de refaire les réseaux d'évacuation des eaux usées pour assurer un bon écoulement et une dalle portée conforme aux normes, sur le lot 2 des modifications de faible montant en moins-value au marché visé en objet, introduisant un écart de - 3,17 % sur le montant du lot 2, sur le lot 3 des modifications de faible montant en moins-value au marché visé en objet, introduisant un écart de -3,06 % sur le montant du lot 3, il est décidé de signer l'avenant n° 1 au lot n° 01 au marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron avec l'entreprise SAS SATEM pour un montant de 20 389,21 euros HT, portant le montant du lot n° 01 à 49 289,21 euros HT, introduisant un écart de 70,55 % sur le lot 1, l'avenant n° 1 au lot n° 02 au marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron avec l'entreprise Pac Eveillard pour un montant en moins-value de 2 219,25 euros HT, portant le montant du lot n° 02 à 67 681,10 euros HT, introduisant un écart de - 3,17 % sur le lot 2, l'avenant n°1 au lot n° 03 au marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron avec l'entreprise Quadrinov Agencement pour un montant en moins-value de 1 100,00 euros HT, portant le montant du lot n° 03 à 34 900 euros HT, introduisant un écart de - 3,06 % sur le lot 3. Il est précisé que l'écart introduit sur la totalité du marché est de 10,58 %. Le paiement de ces prestations sera imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 30/09/2024 au 30/11/2024 et transmise en Préfecture le 24/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 099 du 24 septembre 2024 - Équipements sportifs et culturels - Salles communales - Tarifs - Approbation**

Il a été décidé de modifier la Décision Municipale n°2024-085 pour :

- Fixer les tarifs suivants :
 - Stage vacances (5 séances de 40 minutes) : 33 euros au lieu de 57 euros ;
 - Stage vacances (4 séances de 40 minutes) : 27 euros au lieu de 26 euros.
- Supprimer le tarif « Cours collectifs renforcement musculaire (10 séances)

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/09/2024 au 24/11/2024 et transmise en Préfecture le 24/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 100 du 25 septembre 2024 - Marché de travaux de rénovation du local agent du cimetière des épinettes - Avenant n° 1 au lot n° 01 : désamiantage - Avenant n° 1 au lot n° 02 : démolition-gros œuvre-ravalement-vrd - Approbation**

Vu la décision municipale n° 2024-060 en date du 31 mai 2024, attribuant le marché de travaux de rénovation du local agent du cimetière des Épinettes et considérant sur le lot 1 la nécessité par suite de circonstances imprévues de déposer un conduit en fibrociment contenant de l'amiante et le lot 2 la nécessité par suite de circonstances imprévues de réaliser un dallage à la place de la chape existante non conforme, ayant pour incidence la création d'une tranchée pour l'évacuation des eaux usées et la réalisation d'un enduit. Il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au lot n° 01 marché de travaux de rénovation du local agent du cimetière des Épinettes avec l'entreprise Techlys pour un montant de 3 550 euros HT, portant le montant du lot n° 01 à 8 440 euros HT, introduisant un écart de 72 %. Et de signer l'avenant n° 1 au lot n°02 marché de travaux de rénovation du local agent du cimetière des Épinettes avec l'entreprise Boisseau Bâtiment pour un montant de 13 825 euros HT, portant le montant du lot n° 02 à 60 775 euros HT, introduisant un écart de 29,44 %. L'écart introduit sur la totalité du marché un écart de 12.27 %. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 30/09/2024 au 30/11/2024 et transmise en Préfecture le 25/09/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 101 du 26 septembre 2024 - Autorisation d'ester en justice devant le Tribunal administratif de Nantes dans le cadre d'une procédure contentieuse**

Considérant le recours de Monsieur KELETI-TATU, contre la décision de licenciement pour insuffisance professionnelle prise à son encontre le 6 juillet 2024 et la nécessité pour la Collectivité de se défendre et de requérir le service d'un avocat spécialisé en droit de la fonction publique dans le cadre de la procédure précitée, il a été décidé de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'action intentée par Monsieur KELETI-TATU devant le tribunal administratif de Nantes et de confier au Cabinet Coudray, siège social Parc d'affaires Oberthur, 1 rue Raoul Ponchon CS 34442 35044 Rennes Cedex, la charge de représenter la Ville dans cette procédure et devant toute instance.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 26/09/2024 au 26/11/2024 et transmise en Préfecture le 26/09/2024

Madame le Maire : Le dernier point est une information, ce sont toutes les décisions municipales qui sont prises, comme d'habitude, entre deux conseils municipaux. Avez-vous des remarques sur ces décisions ? (Non.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la proposition du rapporteur.

Madame le Maire : Je vous remercie de ce Conseil Municipal, qui a peut-être été un peu plus long que d'habitude, mais nous avons beaucoup de sujets. Merci pour votre participation. Comme cela vient d'être indiqué sous vos yeux, bonne fin de soirée et merci aux personnes qui nous ont suivis ce soir.

La séance est levée à 23 heures 12.

La Présidente de séance,
Carole Grelaud
Maire

La Secrétaire de séance,
Corinne Chénard



Grelaud

Chénard